

12 JANVIER 1959

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 12 janvier 1959, le tout en conformité avec les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. Les échevins Antonio Baril, André Cloutier, Armand Gauthier, Rodolphe Mochon, Pierre Mathieu, Eddy Perreault et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

1 / 5 9

Lecture est donnée des procès-verbaux des assemblées des 22 et 24 décembre 1958. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault que ces deux procès-verbaux soient acceptés.

ADOPTE

M. André Paré, chimiste en charge de l'usine de filtration municipale, présente au Conseil un rapport des opérations du filtre pour 1958. D'après les chiffres fournis, il se serait consommé au cours de l'année 1958 762,929,200 gallons d'eau, soit une moyenne quotidienne de 61 gallons par personne. On sait que le filtre de Drummondville alimente les populations de St Simon et de Drummondville-Ouest, et il est intéressant de noter que le coût de traitement par million de gallons a diminué de \$14.00 qu'il était en 1957, à \$13.10 en 1958.

L'échevin Baril profite de la présentation de ce rapport pour proposer, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que demande soit faite au Gouvernement de cette province de rendre public le rapport de l'étude faite sur la pollution de nos eaux par le Comité spécialement nommé à cet effet il y a quelques années.

Le directeur de la bibliothèque municipale présente lui aussi un rapport des activités de ce département pour l'année 1958. Au cours de cette année, 50,155 prêts de livres et albums ont été faits aux usagers de la bibliothèque. De plus, on a effectué 770 prêts de périodiques et 221 prêts de films. La bibliothèque municipale compte actuellement 9,469 livres, 1,012 albums, 38 périodiques, ainsi qu'un grand choix de films sonores de 16 mm. La bibliothèque compte présentement 2,059 abonnés. Le Conseil est très intéressé à ces rapports et il prie le Greffier d'adresser ses remerciements à MM. André Paré et Henri Talbot.

On passe ensuite à l'étude de la correspondance.

- Une lettre de l'Honorable Roméo Lorrain, Ministre des Travaux Publics dans le Cabinet Provincial, qui informe le Conseil que son Gouvernement accepterait le terrain que la Cité lui a proposé pour l'érection d'un édifice provincial. Ce terrain est situé en bordure du Boulevard St Joseph, entre le Garage Municipal et la rue Marchand. Il aurait des dimensions d'environ 52,000 pieds carrés, et le Ministre recommanderait le paiement de \$0.30 le pied carré.
- L'Institut National Canadien pour les aveugles informe le Conseil qu'il tiendra sa prochaine campagne de souscription du 2 au 16 février. Le Conseil n'a aucune objection et souhaite à cette organisation tout le succès possible.
- Une lettre du secrétaire de l'Honorable John G. Diefenbaker, Premier Ministre du Canada, qui accuse réception d'une résolution adoptée par la Cité le 22 décembre concernant le financement des développements publics des municipalités.
- Une lettre de l'Honorable Michael Star, Ministre du Travail dans le Cabinet Fédéral, qui commente assez longuement le programme d'aide fédérale pour les municipalités qui veulent entreprendre certains travaux durant la saison d'hiver. Le Conseil remercie l'Honorable Ministre de ses précisions et espère qu'il sera possible de bénéficier de quelque façon de cette aide.

Le journal "Financial Post" de Toronto, offre à la Cité un espace dans une publication qui sera présentée spécialement au cours de février sur le développement industriel du Québec et du Canada. Comme le coût de cette publicité est passablement élevé, le Conseil ne croit pas devoir y souscrire.

2/59

En rapport avec l'aide fédérale aux municipalités, l'échevin Pierre Mathieu propose, et il est appuyé par l'échevin Antonio Beril, que la Cité engage un certain nombre de personnes en chômage afin de faire l'ébattage et le bûchage du bois sur la terre que la Cité a achetée de M. Eric Janelle. Le coût entier de cette entreprise ne devra pas dépasser \$2,000.00

ADOPTÉ

Le Conseil après avoir pris connaissance de l'optinn en date du 9 octobre 1957, amendée le 17 janvier 1958, par laquelle M. H. Eric Janella s'engage à vendre à la Corporation de la Cité de Drummondville, certains terrains, et après avoir pris communication du Rapport Sommaire d'Examen de Titres ainsi que du projet d'Acte de Vente, de partie des lots 164, 166A, 166D et 167 et du lot 167-27 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, comté de Drummond, dans la Municipalité de Grantham-Ouest.

- 3 / 5 9 Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Corporation consente l'acquisition des terrains décrits comme étant le lot 167-27 et partie des lots 164, 166A, 166D et 167 du Canton de Grantham pour le prix de QUARANTE CINQ MILLE DOLLARS (\$45,000.00) payable partie comptant et partie à terme tel que détaillé dans le susdit projet, aux charges et conditions qui y sont mentionnées.

Que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'Acte ainsi que tous documents accessoires et à stipuler toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos.

ADOPTE

- 4 / 5 9 Lecture est donnée des comptes dus par la Cité. Ces comptes se totalisent à la somme de \$26,017.49 dont \$25,431.15 au compte budget et \$586.34 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Eddy Ferreault que ces comptes soient approuvés pour paiement.

ADOPTE

- 5 / 5 9 Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le Trésorier de la Cité de Drummondville soit autorisé à ouvrir un compte à la Caisse Populaire St Frédéric en souscrivant une part sociale de \$5.00. Ce compte en sera un de transfert seulement, créé pour l'accommodation des Caisses, et le trésorier est par les présentes autorisé à déposer et à signer toutes formules de transfert. Il est entendu qu'aucun chèque ne sera tiré sur cette caisse.

ADOPTE

- 6 / 5 9 Commentant une déclaration du Maire de Chicoutimi qui préconise la création dans cette ville d'un Comité industriel, l'échevin Sigouin propose, et il est appuyé à l'unanimité qu'un vote de félicitations et de remerciements soit transmis au président et à tous les membres du Comité Industriel de Drummondville pour le magnifique travail qu'ils ont accompli d'une façon aussi productive depuis la fondation de ce comité.

ADOPTE

Son Honneur le Maire explique que la promotion industrielle est un travail de longue haleine qui doit se faire le plus souvent dans le secret, et que la tâche de ces promoteurs est ingrate. Monsieur le Maire informe le Conseil de contacts très sérieux qui ont été faits avec des industriels étrangers et il a bon espoir qu'une addition importante à nos effectifs industriels sera faite en 1959.

7/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu que les félicitations du Conseil et de la population de Drummondville soient adressées au Club de Hockey " Les Rockets " qui accumulent victoires sur victoires et semblent être invincibles, de l'avis même des connaisseurs sportifs.

ADOPTE

Son Honneur le Maire met le Conseil au courant d'un mémoire qu'il a préparé sur la situation actuelle du textile et qu'il a fait tenir il y a quelques jours au Premier Ministre du Canada ainsi qu'aux différentes compagnies de textile.

8/59

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Eddy Perreault qu'un avis soit envoyé à M. Gérard Houle, garagiste de la rue Cockburn, de cesser immédiatement tous travaux ainsi que tout commerce d'entretien d'automobiles dans un garage situé à l'arrière de sa propriété sur la rue Cockburn.

ADOPTE

L'échevin Armand Gauthier offre ses remerciements ainsi que ceux des membres de sa famille aux membres du Conseil ainsi qu'aux employés de la Cité pour les sympathies qu'ils ont fait tenir à l'occasion du décès de son beau-père.

9/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que l'entente intervenue au sujet du mode de taxation foncière de l'immeuble industriel acquis de la Cité par Drummondville Realities Limited soit ratifiée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

CORRIVEAU & OSTIGUY

COMPTABLES AGRÉÉS
CHARTERED ACCOUNTANTS

DRUMMONDVILLE, QUÉ.

PAUL E. CORRIVEAU, C.A.
JEAN OSTIGUY, C.A.

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE DRUMMONDVILLE

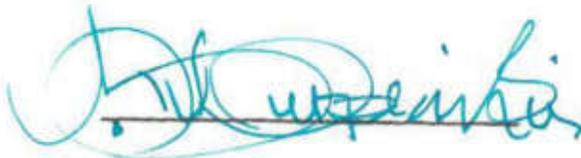
Je, Paul E. Corriveau, comptable de "Corriveau & Ostiguy, C. A., ayant dûment été nommé vérificateur des livres de la Cité de Drummondville, fais serment de remplir fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi à
Drummondville, Qué., ce

jour de janvier 1959.


C.A.
Paul E. Corriveau.



26 janvier 1959

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le ~~22~~²⁶ janvier 1959, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM./les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Rodolphe Mochon, et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

10/59

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 12 janvier 1959. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre du Secrétaire de l'Honorable Premier Ministre du Canada qui accuse réception d'un mémoire préparé par Son Honneur le Maire et qui traitait d'une façon vigoureuse de la situation actuelle du textile dans la région des Cantons de l'Est.
- Une autre lettre de M. Sam Boulanger, député de Drummond-Arthabaska, qui informe le Conseil que la contribution de la Commission des Transports, pour l'aménagement de passages à niveau est, depuis le 1er janvier 1958, de 80% avec maximum de \$500,000.00 comparativement à 60% qu'elle était auparavant avec maximum de \$300,000.00. M. Boulanger promet au Conseil que la Commission lui fera tenir des renseignements supplémentaires d'ici peu.
- Une autre lettre de M. Sam Boulanger qui inclut copie d'une lettre qu'il a adressée au Premier Ministre du Canada afin d'appuyer une récente résolution de la Cité de Drummondville qui demandait au Gouvernement fédéral de consentir certains prêts aux municipalités, sans charge d'intérêts. M. Boulanger inclut aussi copie de l'accusé de réception du Premier Ministre à cette demande. Selon cette réponse, la copie de cette résolution aurait été transmise au Ministre des finances.

- Une lettre du Poste de radio C H L T de Sherbrooke, qui offre à la Cité les facilités de ses ondes pour la diffusion de nouvelles d'intérêt local. Le Conseil apprécie hautement cette offre mais il croit que le poste local répond amplement à nos besoins publicitaires.

L'échevin Maurice Sigouin fournit certaines explications quant à l'opportunité d'aider financièrement notre corps de musique, l'Harmonie de Drummondville, qui passe présentement par une phase de réorganisation.

11/59

Comme cet ensemble musical est le seul actuellement qui ait bravé avec succès les assauts des ans, Monsieur l'échevin Sigouin croit qu'il serait juste et raisonnable que la Cité apporte son aide matérielle dans la réorganisation présentement en oeuvre. Il propose donc, et il est appuyé à l'unanimité que la Cité verse à l'Harmonie de Drummondville un montant annuel de \$2,000.00 qui serait réparti en tranches de \$500.00 par trois mois. Ces argents devront servir à rémunérer un directeur permanent qui aura pour charge de donner des leçons aux jeunes musiciens, de diriger la fanfare de Drummondville, et qui pourra consacrer tout son temps à ces fonctions. Il est entendu que cet octroi de \$2,000.00 sera versé en plus de l'octroi régulier.

M. Albert Turcotte, président de l'Harmonie de Drummondville exprime en quelques phrases bien choisies toute la reconnaissance des membres de l'Harmonie pour le beau geste que les édiles viennent de poser. Il se dit assuré que d'ici deux ou trois ans, tout Drummondville pourra être fier de la fanfare. Il assure les membres du Conseil et toute la population que lui et les autres membres adultes de l'Harmonie feront tout en leur pouvoir pour redorer aussi rapidement que possible le blason de l'Harmonie.

ADOPTE

Le Greffier fait part au Conseil d'un transfert de franchise effectué par les Autobus Laramée à Autobus Drummondville Limitée, avec l'approbation de la Régie des Transports. Cette franchise permettra à Autobus Drummondville de desservir le Village St Nicéphore et le Village Marcotte, mais non St Simon qui, d'un autre côté est présentement desservi par la même compagnie Autobus Drummondville. Le Conseil n'a pas d'objection à accepter ce transfert, à la condition cependant que le même excellent service soit maintenu et même amélioré, si possible.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Edmour Languérand qui a eu le malheur de voir son magasin et son logement incendiés au cours de décembre. Dans une lettre qu'il

fait tenir au Conseil, il exprime toute sa reconnaissance envers le département des incendies, qui selon lui, a déployé beaucoup d'habileté et d'adresse, permettant ainsi d'épargner, non seulement son immeuble, mais aussi une grande partie de sa marchandise. Il adresse ses remerciements au Chef et à ses hommes. Le Conseil remercie M. Languérand de son beau témoignage et l'échevin Antonio Baril propose, secondé à l'unanimité, que les félicitations du Conseil et de la population soient transmises au Chef, à ses capitaines ainsi qu'à tous les membres du corps policier de la Cité pour le magnifique travail qu'ils effectuent en toutes occasions pour la sécurité et le bien-être de tous les citoyens.

L'échevin Baril en profite pour faire une mise au point et réfuter certaines critiques par lesquelles on reproche au Chef de Police de ne pas résider à Drummondville même. M. Baril explique que M. Proulx avait obtenu du Conseil du temps la permission de se construire en dehors des limites de la Cité de Drummondville et l'échevin Baril ne voit pas que cela puisse nuire en aucune façon à la grande expérience et à l'habileté du Chef de Police qui est constamment à l'entière disposition et au service de ses concitoyens.

12/59

Suit un rapport du Chef de Police qui recommande l'engagement de deux nouveaux cadets policiers pour remplacer le constable Simoneau, démissionnaire, et un autre, qui remplirait les cadres durant les vacances des policiers. Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier, que le Conseil accepte l'engagement de deux nouveaux cadets policiers suivant les recommandations du Chef de police.

ADOPTE

Son Honneur le Maire prend la parole et explique à la population qu'advenant le cas d'élections contestées en mai, il serait bon de prévoir immédiatement le choix de locaux pour la tenue du scrutin. Référant à une résolution adoptée par ce même conseil le 13 février 1956, Son Honneur le Maire recommande que la Commission Scolaire de la Cité de Drummondville soit approchée afin de savoir si elle consentirait à prêter ou louer certaines de ses écoles pour la tenue de ce scrutin. Les écoles choisies par le Conseil sont les suivantes:

QUARTIER 1	ECOLE ST PIERRE ECOLE ST PAUL
QUARTIER 2	ECOLE ST FREDERIC ECOLE ST JOSEPH ECOLE ST JEAN BAPTISTE
QUARTIER 3	ECOLE STE THERESE
QUARTIER 4	EXTERNAT ST GEORGES ECOLE STE MARIE.

13/59

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril,

appuyé par l'échevin Armand Gauthier que les autorités de la Commission Scolaires soient approchées sans délai afin de savoir si elles consentiraient au prêt ou à la location de ces locaux.

ADOPTE

14/59

M. Jean Paul Allie, 305 Boulevard St Joseph, a consenti à la Cité une option en rapport avec les travaux du viaduc. Cette option expire au 1er août 1959, mais Monsieur Allie insiste pour que la Cité prenne une décision immédiate. Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité accepte l'option de M. Jean Paul Allie à la condition cependant que tout paiement en vertu de cette option ne soit fait qu'en juillet 1959.

ADOPTE

15/59

Afin de faire taire certaines rumeurs malveillantes, l'échevin Armand Gauthier propose et il est secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que la Cité publie dans les journaux locaux les noms des propriétaires dont les immeubles ont dû être expropriés afin de faire place au viaduc du Boulevard St Joseph. Les montants payés à chacun devraient aussi accompagner cette nomenclature.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un projet de contrat entre la Southern Canada Power et la Cité pour la vente de certaines parties des lots 248, 249, 251 et 252, situées sur le Boulevard St Joseph et devant servir à l'aménagement des abords du viaduc. Le Conseil se déclare prêt en principe à accepter certaines des conditions imposées par la compagnie, à savoir: le paiement des taxes municipales et scolaires à compter du 1er septembre 1958, le paiement du coût de l'acte, le paiement du coût d'arpentage et de relocalisation des lignes de transmission ainsi que le paiement d'un intérêt de 5% sur le prix d'achat et les frais de relocalisation à compter du 1er septembre 1958. Quant aux servitudes que la compagnie désire imposer sur ces terrains, le Conseil croit devoir leur apporter une étude un peu plus approfondie, et en conséquence, il prie la compagnie de bien vouloir retarder la discussion finale de ce contrat à un mois.

16/59

Le Greffier donne lecture d'un projet de contrat entre Dame Vve Joseph Moquin et la Cité. Ce contrat prévoit le paiement d'un montant de \$4,300.00 en règlement complet et final de tous dommages, troubles et inconvénients, passés, présents ou futurs, causés à la propriété de Dame Moquin (Cadastre 153-4, 154) à la suite des travaux d'aménagement du viaduc sur le Boulevard St Joseph. Ce montant est aussi en règlement de tous les frais légaux encourus par Mme Moquin en cette affaire. Il est donc proposé

par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Pierre Mathieu que la Cité accepte les termes de ce contrat et autorise le Maire et le Greffier à le signer au nom de la Cité.

ADOPTE

Il est donné lecture de deux résolutions provenant de l'Association des Hommes d'Affaires du Centre. La première touche le zonage de certaines rues situées dans St Joseph et St Jean Baptiste. La seconde demande l'installation de lumières à mercure sur certaines rues de St Joseph et St Jean Baptiste. Le Conseil est informé d'une rencontre entre lui-même et cette association d'Hommes d'Affaires qui est cédulée pour jeudi le 29 courant. Il sera alors possible de discuter à fond de ces deux demandes.

17/59

En rapport avec le projet du Gouvernement Provincial d'ériger un édifice à bureaux sur le Boulevard St Joseph, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité se déclare prête à vendre au Ministère Provincial des Travaux Publics un terrain étant partie du lot 152 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, d'une superficie d'environ 52,000 pieds carrés, au prix de \$0.30 le pied carré. Le dit terrain mesure 250 pieds de front sur le Boulevard St Joseph par 210 pieds de profondeur et son emplacement est indiqué plus en détail à un plan en date du 6 mars 1948, préparé par M. O. Bessette, Ingénieur de la Cité, lequel plan est présentement entre les mains des Ingénieurs du Ministère des Travaux Publics. La présente offre ne sera valable qu'en autant qu'elle recevra une acceptation d'ici le 1er juin 1959 exclusivement.

ADOPTE

18/59

On sait qu'une option d'achat a été consentie par M. J.A. Michaud, 460 rue Bruno, sur un terrain qu'il possède sur le Boulevard St Joseph, terrain adjacent à celui de la Cité. Il est en conséquence proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité accepte l'option consentie le 22 janvier 1959 par M. J.A. Michaud sur un terrain étant partie du lot 152 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, ledit terrain étant d'une superficie totale de 10,000 pieds carrés au prix de \$11,000.00. Telle acceptation est cependant conditionnelle et l'option en question ne sera exercée par la Cité que si le Ministère Provincial des Travaux Publics ne décide officiellement d'ici le 1er juin 1959 de donner suite à son projet d'acquérir ledit emplacement de terrain pour la construction d'un édifice provincial.

ADOPTE

En rapport avec la transaction précédente, le Conseil prie le Greffier de communiquer avec la Compagnie Southern Canada Power afin de la mettre au courant d'un projet de vente de terrain par la Cité

au Gouvernement Provincial (P. 152 sur le Boulevard St Joseph) et de lui rappeler les termes d'une entente acceptée par la compagnie par laquelle cette dernière serait appelée à intervenir au contrat afin de consentir à la radiation des servitudes imposées en sa faveur sur les terrains faisant l'objet de la dite vente. Cette radiation de servitudes ne touchera toutefois pas aux droits de la compagnie de passer ses lignes de transmission électriques sur une bande de terrain à l'avant de la propriété vendue et faisant front au Boulevard St Joseph. Son Honneur le Maire suggère qu'une certaine pression soit exercée auprès de la compagnie Southern Canada Power afin qu'elle cède au Gouvernement Provincial à des termes et à des conditions convenables, une partie de ses terrains en bordure du Boulevard St Joseph pour la construction d'une école technique.

Son Honneur le Maire fait part au Conseil de certaines informations qu'il a recueillies aujourd'hui même, le 26 janvier 1959, au cours d'une réunion avec les officiers de l'Assurance Chômage. Il y aurait actuellement à Drummondville et dans la région 2,440 chômeurs inscrits régulièrement sur les listes de l'Assurance Chômage, comparativement à 2,574 à la même date, l'an dernier. De ce nombre 713 sont des femmes comparativement à 667 l'an dernier. Il est cependant à remarquer que 60% de ces femmes sont mariées. 878 personnes ne possèdent aucun métier ou qualifications spéciales. Son Honneur le Maire se réjouit de cette amélioration et incite les citoyens à conserver leur optimisme en regard de la situation économique de la ville.

La compagnie Dorsay Lingerie se plaint d'un manque de chaleur dans une partie de son usine et demande à la Cité de voir à l'installation d'appareils de chauffage additionnels. L'échevin Mochon estime à \$100.00 le coût d'un appareil à cet effet ainsi que de son installation. Cependant le Conseil accepterait de fournir l'appareil à la condition que la compagnie en paie l'installation.

19/59

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Armand Gauthier que l'échevin Antonio Baril agisse en qualité de maire suppléant au cours des prochains trois mois.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier


Maire.

COMITE

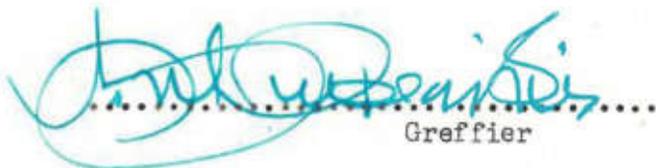
Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
 Dame Arthur Benoit, $\frac{1}{2}$ pension, 2 mois; Mme Vve Arthur Lemelin, hôpital;
 J.B.Généreux, hôpital; Mme Henri P. Chandornet, pension, 2 mois; Mme
 Georges Tessier, supplément de pension, 4 mois; Mme Philippe Turcotte,
 2 mois; Mme René Provéncher, 1 mois; Mme Vve Armand Prince, 7 mois; Mme
 Vve Zoel Marcoux, 4 mois; Mme Vve Emery Haineault, 1 mois;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont laissés
en suspens: M. Aurore Bisson, hôpital; M. Lucien Jacques.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:
 Mme Réal Robidoux, Dame Vve Michel Jutras, Dame Etienne Dugrè, Gaston
 Marcotte, Dame Vve Wilfrid Leduc, René Cloutier, Roland Gendreau, Louis
 Gauthier, Mme Vve Léon Caux, Léo Poisson, Léo Hart, Félix Jacques, Ro-
 dolphe Coté, Georges Dupéré, Paul Potvin, Jean Noel Leblanc, Ernest
 Marchand, François Chalifoux, Léo Coté, Gesa Kiszely, Léopold Poirier,
 Ernest Leferrière, Louis Champagne, P.E.Généreux, Maurice Lemire, Marcel
 Brudo, Arthur Houle.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



 Greffier



 Maire.

9 février 1959

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 9 février 1959, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Rodolphe Mochon, Eddy Perreault et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

20/59

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 26 janvier 1959. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Eddy Perreault, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de La Tribune Limitée qui offre à la ville un espace dans sa revue annuelle 1959 au prix de \$35.00. Le Conseil regrette de ne pouvoir y participer en raison de ses limitations budgétaires.
- Une lettre de la Société Nouvelle de Publicité Incorporée qui elle aussi offre de la publicité dans des pamphlets touristiques qui comprendraient la Région des Cantons de l'Est. Cette publication est offerte au prix de \$35.00 et le Conseil doit encore malheureusement refuser pour la raison précitée.
- Un rapport du Ministère de la Santé présenté à la suite d'une inspection faite à l'usine de filtration. D'après ce rapport, nos méthodes actuelles de filtration seraient plus que satisfaisantes.
- Une lettre de la Chambre de Commerce Sénior de Drummondville dont le comité appuie la requête présentée récemment par la Cité de Drummondville demandant au Gouvernement Fédéral de consentir aux municipalités des crédits sans charge d'intérêt.

- Une lettre de la Chambre de Commerce Junior de Drummondville qui traite elle aussi des prêts sans intérêt aux Municipalités, mais qui, contrairement à la précédente, s'objecte carrément à cette pratique.
- Une lettre de M. Sam Boulanger qui transmet au Conseil deux lettres de l'Honorable Michael Star, Ministre du Travail dans le Cabinet Fédéral, et qui se rapporte à l'aide consentie par le fédéral pour encourager les municipalités à entreprendre des travaux durant les mois d'hiver. D'après ces lettres, il semblerait que la proposition déjà faite par ce Conseil pour l'aménagement d'un parc forestier sur la terre Janelle serait reçue favorablement par les autorités fédérales.

21/59

Sur demande de "The Railway Association of Canada", il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Rodolphe Mochon, que, sous l'autorité de la Loi du Temps Supplémentaire, (S.R.Q. 1941, Chap.2) à partir de dimanche, le 26 avril 1959, à minuit et une minute, (12:01 hres a.m.) le temps réglementaire de la Cité de Drummondville soit de quatre heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich et ce jusqu'au dimanche, le 25 octobre 1959, à minuit et une minute, alors que le temps réglementaire sera de cinq heures de retard avec l'Observatoire de Greenwich, et que copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales pour approbation.

ADOPTE

22/59

Lecture est donnée des mutations de propriétés dont avis a été reçu par la Cité à la date du 9 février 1959. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que ces mutations de propriétés soient acceptées.

ADOPTE

23/59

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité à la date du 9 février 1959. Ces comptes se totalisent à la somme de \$86,310.30 dont \$77,409.46 au compte budget et \$8,900.84 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

24/59

L'Institut National Canadien pour les Aveugles tient sa campagne annuelle du 2 au 16 février et le président de cette campagne s'adresse encore une fois à la Cité de Drummondville afin d'obtenir une aide matérielle qui puisse contribuer à améliorer la condition des aveugles dans notre ville. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin,

appuyé par l'échevin Antonio Baril, qu'un montant de \$40.00 soit octroyé à l'Institut des Aveugles afin de l'aider dans son oeuvre humanitaire.

ADOPTE

M. Everett Lefebvre demande à la Cité l'octroi d'une franchise qui lui permettrait de faire la cueillette dans les épiceries et les magasins de la Cité de papiers et boites de rebut. Il n'est pas dans les pouvoirs du Conseil de consentir une telle franchise qui serait contraire à la liberté du commerce et c'est avec regret que la requête de M. Lefebvre est refusée.

25/59

En août 1956, M. Georges Parenteau, 84 Rajotte, avait déposé un montant de \$250.00 afin d'obtenir l'installation des services d'aqueduc et d'égoût pour desservir sa propriété construite sur la rue Rajotte. On avait alors consenti le remboursement de ce montant à la condition qu'au moins trois maisons soient construites dans le cours de l'année. Comme cette condition a été remplie, du moins en partie, il est maintenant proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité rembourse à M. Georges Henri Parenteau le dépôt de \$250.00 qui lui avait été exigé à cette occasion.

ADOPTE

26/59

Le comité de la Défense Civile Fédérale invite les municipalités de la Province à déléguer un policier à Arnprior (Ontario) afin d'y suivre des cours qui porteront sur la détection des radiations. Ces cours seront donnés du 9 au 13 mars 1959. Le Chef de Police est consentant à y envoyer un de ses policiers si le Conseil l'y autorise. Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que le Chef de Police soit autorisé à déléguer un de ses hommes à Arnprior, Ontario, du 9 au 13 mars prochains, afin de suivre des cours donnés par la Défense Civile sur la détection des radiations. Il est entendu que toutes les dépenses inhérentes au transport, à la nourriture et au logement de ce policier seront entièrement défrayées par le département de la Défense Civile Fédérale.

ADOPTE

Le Conseil prend ensuite connaissance d'une demande produite par l'Association des Jeunes Chômeurs de Drummondville. Ce groupe de jeunes gens demande à la ville d'assumer une partie des frais d'installation dans un local qui leur a été cédé gratuitement par M. Robert Leclerc. Quelques porte-parole de ce groupe complètent leur demande

écrite par certaines informations verbales que le Conseil entend avec beaucoup de sympathie et de compréhension. Monsieur le Maire ainsi que plusieurs échevins y vont de leurs conseils, et il est finalement décidé de déléguer l'échevin Joseph Bibeau auprès de certains propriétaires de gymnases de la ville afin de savoir s'il n'y aurait pas possibilité d'accomoder ces jeunes chômeurs et leur procurer les loisirs que leur activité commande.

27/59

La compagnie Sylvania Electric Limited demande au Conseil la permission de renouveler pour une autre année le bail qu'elle détient actuellement sur un édifice municipal situé au 452 de la rue Hériot. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Armand Gauthier, d'accéder à la demande de la compagnie Sylvania et de lui consentir un renouvellement de bail pour la bâtisse qu'elle occupe présentement, rue Hériot, pour un terme additionnel de une année se terminant le 30 avril 1960. Le bail se continuera aux mêmes termes et conditions qu'actuellement.

ADOPTE

Son Honneur le Maire met le Conseil au courant d'une entrevue qu'il a eue avec la directrice de l'Hôpital Ste Croix, la Révérende Soeur Doucet. Cette congrégation serait intéressée à acquérir un terrain appartenant à la Cité et situé sur la rue Brock, dans le but d'y construire une maison de repos pour les vieillards. L'affaire est laissée en suspens pour plus ample étude.

28/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, qu'un montant de \$29,018.18, représentant les comptes recevables au 31 décembre 1958, soit transféré à la réserve.

ADOPTE

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion d'un règlement pour l'imposition des taxes foncières pour l'année courante.

29/59

Etant donné l'approche d'une élection possible, laquelle est cédulée par la Charte de la Cité au 1er mai 1959, et étant donné que les candidats à cette élection requerront du Greffier de la Cité des listes électorales, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que le Greffier s'en tienne aux conditions édictées par l'article 171 de la Loi des Cités et Villes pour les conditions de livraison de la dite liste électorale.

ADOPTE

30/59

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'acte d'échange de terrain entre la Cité et la Succession St Onge et autres, et la compagnie Southern Canada Power, lesdits terrains étant tous situés sur la Rive Nord. Comme cet échange a déjà été étudié et longuement discuté entre les parties concernées, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les clauses insérées au projet d'acte d'échange préparé par le notaire de la Cité soient approuvées et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le dit acte d'échange ainsi que tous documents accessoires au nom de la Cité.

ADOPTÉ

31/59

Après avoir entendu certaines explications de Son Honneur le Maire, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité offre à la Fabrique St Frédéric d'échanger de gré à gré une bande de terrain sur le côté nord de la rue Marchand, d'une largeur de 12 pieds allant des rues Hériot à Lindsay, pour une autre lisière de terrain de même largeur sur le côté sud de la rue Marchand, des rues Brock à Lindsay; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité cet acte d'échange ainsi que tous documents y relatifs.

ADOPTÉ

32/59

Sur la recommandation de l'échevin Antonio Baril, président du Comité de Police, qui a transigé directement avec les représentants de l'Unité des Policiers de Drummondville, il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Armand Gauthier que la présente convention collective avec les policiers soit renouvelée pour un terme de deux ans à compter du 1er janvier 1959, en prévoyant une augmentation générale de \$2.00 par semaine au 1er juin 1959 et une autre augmentation de \$2.00 au premier janvier 1960; que le Maire, le Greffier et le Président du Comité de Police soient autorisés à signer la nouvelle convention au nom des autorités municipales.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire met le Conseil au courant d'une décision qui a été rendue récemment par la Régie des Transports laquelle prie la compagnie de Transport Provincial d'éviter Drummondville dans son parcours express entre Québec et Montréal. Son Honneur le Maire croit que le Conseil de la Cité de Drummondville devrait avoir l'opportunité d'étudier les effets de cette décision avant qu'elle reçoive une application définitive et il suggère qu'une résolution soit envoyée immédiatement à la Régie afin de suspendre l'application de cette décision.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 9 FEVRIER 1959

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
✓ 5584	Maurice Cartier	✓ Georges Mondou Rue Turcotte	160a-90-7
5583	do	Bertrand Millette	160a-90-6
✓ 5226a	Georges Mondou 74 Turcotte	✓ Maurice Cartier	P.160A-90-16
5226A	do	✓ Hervé Lefebvre	P.160A-90-16 P.159-11-23
✓ 1206	Denis Leduc	✓ Béatrice Leduc 124 Bérard	P.136 E.
1203	do	✓ do	P.136 E.
✓ 5018	Gérard Sévigny	✓ André Hains 293 Marchand	158-21
✓ 124	Laplante Eugène 20 St Lucien	✓ Laplante Jos. Eugène	P. 1 N.
7665	Laplante Jos.	do	151-250
✓ 1347	Roger Tremblay	✓ Alphonse Lapierre 257 Garceau	P.512, 513 E.
✓ 5629	Malvin Teasdale	✓ Raoul Nadeau 810 St Alfred	160a-91-39
✓ 2004	Wellie Généreux 109 St Marcel	✓ Armand Généreux	1-2 E.
2005	do	do	1-3 E.
2006	do	do	1-4 E.
2008	do	do	P.1-5, P.1-6

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 9 FEVRIER 1959

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain</u>
✓ 5687	Ubalde Desmerais	✓ Dominique Bourbeau 182 Lindsay	160A-163, 159-161
✓ 2412	✓ Succ. N. Garceau	✓ Jacques Garceau 636 Lindsay	195 E.
✓ 2409	do	✓ do	189 E.
✓ 2088	Ant. Vigneault	✓ Fernand Vigneault 881 Bl. Mercure	2-114 Est.
✓ 6861	Stanislas Gazaille	✓ Thérèse Gazaille 60 15e Avenue	149 (344-345)
✓ 3567	Albert Gazaille	✓ Thérèse Gazaille 60 15e Avenue	149-203, 146-72
✓ 2438	Succ. Labrecque A.R.L.	✓ Léo Bourgeois, avocat Rue Hériot	P. 220 E.
✓ 4229	Succ. Robert Lindsay	✓ Adonia Lapointe 53 Des Forges	P. 139 S.
1274	McColl Frontenac Oil	Texaco Canada Ltd.	P.251, P.252, P.253E
2038	do	do	1-35 E.
6439	do	do	Réservoirs & Hangars
2037	do	do	1-34 E.
✓ 2225	Rosaire Simoneau 617 Garceau	✓ Joseph Valois Wickham	P.2-223 E.
✓ 6866	Bernardin Gaudet Montréal	✓ Léo Lebel 81 16e Avenue	149-375
✓ 7573	Emile Noel 25 11e Avenue	✓ Omeril Boucher 25 11e Avenue	151 P.139 & 140
✓ 1339	Noelle Chapdeleine Nadeau	✓ Mme Blanche Ida Cardin Blvd. Bernard	P.455-456

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 9 FEVRIER 1959

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
✓ 5693	Mme Napoléon Allard	✓ J.A.Barville 617 Hériot	160a-175
5694	do	do	160a-176
5695	do	do	160a-177
5696	do	do	160a-178
5700	do	do	160a-182
✓ 1199	Edelbert Palletier	✓ Mme Amédée Champagne 23 Bérard	133 E.
✓ 5602	Maurice Blanchette 809 Savard	✓ Bruno Paquet 69 St Félix-D'Ville-O.	160a-91-10 Gr.
✓ 3880	Emile Prévost	✓ Succ. Emile Prévost 71 Manseau	147-134-135
3881	do	do	do
6874	do	do	149-359
✓ 2131	Hector Lizotte	✓ Adélarde Lizotte 215 Vassal	2-103 E.
✓ 2032	Lorenzo Dessert	✓ André Tremblay 886 Bl. Mercure	1-30, 2-1 E.
✓ 7690	Bernard Houle	✓ Mme Bernard Houle 523 Bl. St Joseph	151-274
✓ 7668	Jules Landry	✓ Ubald Coté 57 14e Avenue	151-254, 255P.
✓ 128 A	Dr. Laurent Massé	✓ Mlle Lucienda Lerocque P.1 Bedford	

33/59

Il est donc proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Régie des Transports soit priée de retarder l'application de sa décision dans le cas du service express fourni par la compagnie de Transport Provincial entre Montréal et Québec, via route 9, jusqu'à ce que le Conseil de la Cité de Drummondville ait eu l'opportunité d'étudier les effets de cette décision en ce qui concerne Drummondville.

ADOPTE

34/59

L'échevin Antonio Baril propose, et il est secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que les remerciements du Conseil et de la population soient adressés à la compagnie Autobus Drummondville pour avoir institué un service de transport urbain sur la rue Notre Dame à partir du 9 février courant.

ADOPTE

Son Honneur le Maire se fait l'écho de certaines protestations qui lui ont été transmises par l'Association des Hoteliers de Drummondville qui exigent que la loi provinciale soit appliquée dans toute sa rigueur en ce qui concerne les droits d'accès sur les terrains en bordure des routes provinciales. On sait qu'actuellement plusieurs restaurants, motels et autres entreprises touristiques s'installent sur ces routes au mépris de la loi qui défend cette pratique. Devant l'importance de ce problème, le Conseil décide d'y apporter une étude toute particulière et la question fera l'objet d'une analyse dès le prochain comité.

x là au
existent
des servitudes
de non-accès
M.M.

Le Maire offre en son nom et en celui des autres membres du Conseil ses meilleures souhaits de bon voyage et de repos à l'échevin Antonio Baril qui partira le 10 courant pour un voyage de quelques semaines en Floride.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

[Signature]
.....
Greffier

[Signature]
.....
Maire.

23 février 1959

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 23 février 1959, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Rodolphe Mochon, Eddy Perreault et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

35/59

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 9 février 1959. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

A l'item correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de M. Sam Boulanger, Député de Drummond-Arthabaska qui touche une fois de plus le programme d'aide fédérale aux municipalités pour l'encouragement des travaux d'hiver.
- Une lettre de la Chambre de Commerce Sénior de Drummondville qui offre ses félicitations au Chef de Police ainsi qu'à ses hommes pour le magnifique travail qui a été fait pour la prévention des incendies au cours de l'année 1958.
- Une lettre de l'Association des Hommes d'Affaires du Centre qui suggère que le terrain attenant à l'école St Joseph soit converti en terrain de stationnement pour être utilisé entre 5:00 heures p.m. le vendredi à 6:00 hres p.m. le samedi. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon que cette demande soit transmise à la Commission Scolaire de Drummondville afin d'obtenir l'autorisation de transformer cette cour de récréation en terrain de stationnement pour l'usage des automobilistes qui fréquentent le marché public.

ADOPTE

36/59

En rapport avec la lettre de M. Sam Boulanger, l'échevin Maurice Sigouin commente le magnifique travail qui a été accompli par le député de Drummond-Arthabaska depuis l'ouverture de la présente session fédérale. M. Boulanger a présenté au Parlement plusieurs projets dont les chèques bilingues et l'amélioration des conditions faites à l'industrie textile du Québec. L'échevin Maurice Sigouin propose donc, et il est secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que les félicitations de la Cité de Drummondville soient transmises à M. Sam Boulanger, député, pour l'aide désintéressée qu'il a accordée à la Cité de Drummondville depuis son élection.

ADOPTE

Le Service d'Arbre Guimont qui se fait une spécialité du traitement des ormes serait prêt à rencontrer le Conseil de la Cité de Drummondville afin d'aviser aux remèdes à prendre dans le but de sauver les quelques ormes qui ornent encore les rues de notre Cité. Le Conseil serait prêt à rencontrer M. Lucien Bédard, représentant de cette compagnie, dès le 5 mars prochain.

37/59

M. Jean Paul Rajotte, 128 St Georges, demande au Conseil la faveur d'un remboursement de taxe foncière qui lui a été chargée pour une propriété malheureusement incendiée en juillet dernier. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, qu'un crédit de \$19.52 soit accordé à M. Jean Paul Rajotte en remboursement de ses taxes foncières pour l'année 1958.

ADOPTE

La Société Canadienne de la Croix Rouge lancera sa campagne de souscription annuelle le 2 mars prochain et, à cette occasion, le président conjoint de la campagne formule l'espoir que la Cité voudra, comme par le passé, encourager financièrement cette association méritante.

38/59

Il est donc proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Joseph Bibeau qu'un montant de \$100.00 soit octroyé à la société locale de la Croix Rouge afin de l'aider dans la continuation de l'oeuvre hautement humanitaire qu'elle accomplit avec un si grand désintéressement.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un rapport détaillé présenté par M. A.H. Tremblay concernant l'opération de la pépinière municipale. M. Tremblay touche les années 1956, 57 et 58, et, d'après ce rapport, il semblerait que l'opération de cette pépinière n'est pas tout à fait lucrative étant donné que la Cité termine l'opération de ces trois années avec un déficit de \$6.25

39/59

Il est donc proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le trésorier soit autorisé à rembourser le montant de \$6.25 à M. A.H. Tremblay et que ce dernier soit informé que la Cité désire discontinuer toute opération forestière à cet endroit étant donné le peu de succès financier obtenu. Le Conseil désire remercier M. Tremblay qui a toujours agi bénévolement et dans les plus hauts intérêts de la Cité.

ADOPTÉ

40/59

Le prochain congrès organisé par les Gardes d'Honneur de Drummondville, lequel congrès sera tenu à Drummondville au début d'août 1959 retient une fois de plus l'attention des membres du Conseil. Ils apprennent qu'au delà de 4,000 visiteurs nous feront l'honneur de leur visite à cette occasion, et devant l'ampleur de cette entreprise, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité consente un octroi de \$500.00 qui devra servir à l'élaboration de ce congrès. Le Conseil y ajoute ses vœux pour un succès qui devrait dépasser, selon les pronostics, tout ce qui s'est vu jusqu'ici à Drummondville.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire expose aux membres du Conseil certaines difficultés qui sont créées à des employés d'usine qui transportent avec eux des compagnons de travail. Il cite tout particulièrement le cas d'un employé de l'usine Templon Spinning Mills à qui on aurait enjoint d'avoir à cesser cette pratique à moins qu'il ne se procure une licence de taxi. Son Honneur le Maire explique que certaines usines sont mal desservies par les services d'autobus et qu'il est plus commode pour les employés de se véhiculer eux-mêmes. Il termine en disant qu'il rencontrera d'ici quelques jours le propriétaire de la compagnie d'autobus locale afin d'en venir à une solution amicale de ce problème.

L'échevin Maurice Sigouin explique dans les détails les données financières qui entrent dans le rapport de l'année 1958. Ce rapport affiche un surplus de \$8,864.09 pour l'année 1958 et un surplus accumulé de \$22,908.62 pour les années 1956, 57 et 58. Si l'on note bien les investissements de \$795,000.00 que la Cité a faits pour le bénéfice de l'industrie, on remarque une diminution dans le montant réel de la dette obligatoire de la Cité, qui serait à toutes fins pratiques, de \$3,506,000.00, comparativement à \$3,810,000.00 lors de l'entrée en fonction du présent conseil. L'échevin Sigouin se réjouit sincèrement de cette remarquable situation financière et dépose officiellement ce rapport sur la table du Conseil.

41/59

Il est donc proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le rapport financier de la Cité de Drummondville, au 31 décembre 1958, soit accepté.

ADOPTÉ

L'échevin Joseph Bibeau a fait certaines démarches auprès de deux gymnases locaux afin qu'ils acceptent de recevoir les membres de l'Association des Jeunes Chômeurs de Drummondville. Le gymnase Moquin serait prêt à ce faire au tarif de \$1.00 par membre par semaine, ce qui donnerait un total de contribution de \$123.00 par semaine. Quant au gymnase opéré par M. Bertrand Pinard, il en coûterait à la Cité une somme de \$325.00 par mois pour mettre son local à la disposition de ces jeunes gens. Le Conseil trouve ces taux beaucoup trop dispendieux et il regrette d'être dans l'obligation de refuser la demande produite par les Jeunes Chômeurs. Le Conseil émet cependant l'opinion que le problème des loisirs échoit en tout premier lieu aux parents et en second lieu à des organisations de loisirs spécialisées comme la J.O.C. et l'O.T.J. Son Honneur le Maire profite de l'occasion pour souligner toute l'importance que prend de nos jours l'organisation de Centres de Loisirs dans nos villes et il note avec plaisir qu'un mouvement dans ce sens a été entrepris sous l'impulsion des Clubs "Les Francs et les Richelieu" qui pourront à l'occasion, compter sur l'appui de la Cité lorsque le projet aura pris une forme concrète et sérieuse.

Mme Emile Lettre, 320 Lindsay, réclame à la Cité une somme de \$17.00 pour blessures corporelles subies par elle lors d'une chute sur le trottoir. Comme la réclamation a été produite longtemps après l'expiration des délais légaux, le Conseil regrette de ne pouvoir accepter sa réclamation, et en conséquence, il nie toute responsabilité en cette affaire.

42/59

La compagnie Southern Canada Power aurait l'intention d'installer sur la rue St Edouard une ligne électrique de 48,000 volts afin de desservir un certain nombre d'industries importantes. Le Conseil n'y voit pas d'objections majeures, et en conséquence, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Eddy Perreault, que la compagnie Southern Canada Power soit autorisée à installer une ligne à haute tension (48,000 volts) sur la rue St Edouard, du Boulevard St Joseph à la rue Hériot, à la condition que l'installation et l'opération de cette ligne soient faites avec toutes les précautions nécessaires et que les poteaux soient placés à l'intérieur du trottoir, selon une pratique déjà établie depuis quelques années par le département municipal des travaux publics.

En résumé, l'installation devra être faite selon les termes et conditions déjà agréés par le gérant local de la compagnie, M. Jules Marceau.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'Acte de Vente dressé par les soins du notaire de la Cité aux termes duquel la Corporation de la Cité de Drummondville acquiert de Southern Canada Power Company Limited un immeuble désigné comme étant partie des lots 248, 249, 250, 251 et 252 du Cadastre Officiel du Quartier SUD de la Ville de Drummondville, Comté de Drummond, et plus amplement décrit audit Acte, devant servir pour le Viaduc du Boulevard St Joseph, au prix de CINQ MILLE SEPT CENT QUARANTE HUIT DOLLARS et $84/100$ (\$5,748.84) payables comptant, avec possession immédiate de l'immeuble et aux termes et conditions mentionnés dans le susdit Acte et plus particulièrement au chapitre SPECIAL CONDITIONS.

43/59

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault et résolu à l'unanimité que la Corporation de la Cité de Drummondville consente l'acquisition dudit immeuble aux conditions mentionnées au projet d'Acte susdit, que le Maire et le Greffier soient autorisés à y faire les corrections et changements d'importance secondaire jugés nécessaires, à signer l'acte ainsi que tous documents accessoires et à stipuler toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un projet de Rectification préparé par les soins du notaire de la Cité, aux termes duquel la description de la propriété vendue par la Corporation à M. Marcal Bilodeau, le 10 septembre 1947, en vertu d'un Bail conditionnel daté du 6 mai 1936, pour la moitié nord-Ouest du lot numéro 12 du Quartier EST est corrigé parce que de fait, sur vérification des lieux par l'ingénieur de la Cité, M. André Brière, il s'agit de la moitié sud-est du même lot.

44/59

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Rodolphe Mochon, et résolu à l'unanimité, que la Corporation consente à l'exécution dudit acte de Rectification, suivant les termes et conditions qui y sont mentionnés, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer cet acte ainsi que tous documents accessoires.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 494 qui impose une taxe foncière de \$1.10 pour l'année 1959.

45/59

Troisième lecture est donnée du règlement No. 490 qui amende le règlement de zonage No. 484. Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que le règlement No. 490 soit adopté.

ADOPTE

46/59

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que les condoléances de la Cité et de toute la population soient transmises à Madame Dr. J.B. Michaud dont le père, M. le Notaire J.A. Labrèche, est décédé récemment.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire mentionne, non sans orgueil, les noms de MM. Fred Martin, M. Teasdale, E. Thérault, J.P. Galaise, L.A. Cloutier, C. Aubé et L. Doull, qui se sont mérités des certificats et des prix spéciaux pour avoir terminé leurs trois années d'étude avec distinction à l'Institut des Textiles de la Province de Québec. Son Honneur le Maire se fait l'interprète du Conseil et de la Population pour offrir à ces Messieurs ses plus vives félicitations à l'occasion de leur succès scolaire, et il incite toutes les personnes engagées dans l'industrie et le commerce à suivre l'exemple de ces gens qui, par l'étude, ont voulu améliorer leur condition sociale et économique.

L'échevin Eddy Perreault désire faire la mise au point qui s'impose à la suite d'une erreur qui s'est glissée lors d'une récente assemblée de la Ligue des Propriétaires. A cette occasion, on aurait laissé entendre publiquement que le Conseil, Maire et Echevins, se seraient récemment voté une augmentation de traitement. Or, cette affirmation est dénuée de fondement étant donné que l'augmentation en question a été autorisée par un Bill qui a été sanctionné le 31 janvier 1957 et qui a porté les frais de représentation du Maire à \$3,000.00 et celui des échevins à \$1,500.00 et non pas à \$2,000.00. L'échevin Perreault prie les journaux ainsi que la direction de la Ligue des Propriétaires de prendre note de ces rectifications.

L'échevin Armand Gauthier suggère que la rue St Alphonse soit continuée du Boulevard St Joseph à la rue Lindsay afin d'améliorer les conditions de la circulation. Son Honneur le Maire reconnaît tout le mérite de ce projet, mais il croit que celui-ci devra pour le moment céder le pas à un autre qui prévoit la construction d'une école technique sur certains terrains en bordure du Boulevard St Joseph. Il est bon toutefois de tenir ce projet à l'œil afin d'y donner suite lorsque les conditions le permettront.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: M. Gilles Proulx, hôpital; M. Ernest Cloutier, 1 mois; M. Albert Doré, 2 mois; M. Marcel Coutu; Mme Roméo Dupont, 2 mois; Mme Vve Gérard Blais, 3 mois; Mme Yvon Beaulac, 2 mois; Mme Joseph Boucher, 2 mois; Mme Léo Laflamme, 2 mois; Mme Vve Thomas Cyr, 6 mois; Mme René Champagne, 2 mois; M. Gilles Proulx, hôpital; M. Lucien Beaudoin, hôpital; Mme Réal Robidoux, 2 mois; Mme Conrad Grève, 2 mois;

Le cas d'Assistance Publique suivant est laissé en suspens: Georges Charette.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Léo Bourbeau, Mme Vve Emery Haineault, René Geboury, Roger Desrochers, Godfrid Beaumier, Lucien Beaudoin, Romérique Otis, Alphonse Chabôt, Albani Lavallée, Jean Paul St Onge, Albert Dore, Mme Emile Pelletier, Arthur Benoit, Alphonse Turcotte, Victor Leroux, Edouard Macamaux, Armand Boucher, Mme Vve Auréus Allie, Xavier Beaulieu, Raymond Bisson.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

9 mars 1959

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 9 mars 1959. 1959, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Rodolphe Mochon, Eddy Perreault, et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

47/59

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 23 février 1959. Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Eddy Perreault, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE

Immédiatement après l'adoption du procès-verbal, l'échevin Mathieu se lève pour exprimer sa profonde déception à la vue d'une salle vide. Il déplore amèrement le fait que la population se désintéresse trop de la chose publique, et il souhaite que tous les citoyens sans exception apportent leur contribution, ou du moins leur présence lors de la discussion des problèmes qui confrontent l'administration municipale.

48/59

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité à la date du 9 mars 1959. Ces comptes se totalisent à la somme de \$87,873.95 dont \$87,266.61 au compte budget et \$607.34 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

L'échevin Maurice Sigouin saisit l'occasion de l'adoption de ces comptes pour faire remarquer à la population que seule une surveillance de tous les instants de la part des membres du Conseil permet de réaliser des économies assez importantes dans le domaine d'achat de machinerie et d'équipement. Il cite l'exemple d'une machine pour le nettoyage d'égoûts pour laquelle un prix de \$10,300.00 avait été demandé et qui en définitive n'a été payée que \$9,500.00. Il s'agit là d'une économie de 8% dont bénéficient les contribuables.

49/59

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 9 mars 1959. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

Passant ensuite à la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de Canadian Celanese Limited qui offre d'enlever les arbres que la Cité possède sur sa pépinière pour les transplanter sur la propriété de la compagnie. Le Conseil croit qu'il serait plus sage d'attendre que les beaux jours soient arrivés pour prendre une décision en cette matière.
- Une lettre du Dr. Georges Laperrière, M.D., qui offre ses félicitations au Chef Conrad Proulx ainsi qu'à ses hommes pour le magnifique travail accompli lors du récent incendie de sa propriété.
- Une lettre de la Canadian Manufacturers Association sous la signature de M. Maurice Jones, secrétaire, qui félicite le service des Travaux Publics pour le travail très efficace accompli au cours de l'hiver en ce qui concerne l'enlèvement de la neige.

Il est donné lecture d'une lettre de la Chambre de Commerce de Drummondville qui prie le Conseil d'adopter une résolution ayant trait aux sorties des ponts Victoria et Jacques Cartier, en direction de la rive sud du St Laurent. Il est donc proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que le Conseil de la Cité de Drummondville prie le membre du Parlement représentant le Comté de Drummond, soit M. Samuel Boulanger, de bien vouloir présenter ces requêtes comme étant urgentes à l'Honorable Ministre des Transports, à l'Administration de la Voie Maritime du St Laurent, ainsi qu'aux Chemins de fer nationaux et aux Conseils des ports nationaux;

- 1.- Qu'une étude soigneuse soit faite et une attention spéciale soit accordée à la préparation des plans de diversion du pont Victoria afin que, durant ce travail, la circulation, de plus en plus dense, ne soit arrêtée d'aucune façon et n'ait pas d'effets nuisibles aux industries, au commerce et à la population en général.
- 2.- De compléter aussitôt que possible tous les travaux affectant le pont Jacques-Cartier afin de faciliter la circulation sur ce pont au cas où il serait nécessaire de rediriger la circulation du pont Victoria sur ce premier.
- 3.- De présenter une requête au gouvernement pour hâter la construction du pont Champlain projeté sur l'Île des Soeurs, comme étant une nécessité immédiate pour la Rive Sud et pour l'Île de Montréal.
- 4.- De considérer le besoin urgent de communications supplémentaires reliant l'est de la ville de Montréal à la Rive Sud, sous forme de pont ou tunnel, et que la dite requête soit déposée comme solution immédiate à l'augmentation énorme de la population et à l'accroissement actuel et futur des exigences de l'industrie et du commerce.

La Commission des Ecoles Catholique de Drummondville a été saisie d'une demande présentée par l'Association des Hommes d'Affaires du Centre à la Cité de Drummondville qui consistait à ouvrir au stationnement des automobiles la cour de récréation de l'école St Joseph. Dans leur réponse, Messieurs les Commissaires d'Ecole ne croient pas devoir accepter cette demande en raison des exigences des écoliers de cette institution. On allègue de plus que les autorités du Département de l'Instruction Publique ont été consultées et qu'elles ne conseillent pas cette autorisation.

Le Conseil prend connaissance d'une réclamation de Mme Léo Lacroix, 619 Dollard, qui aurait subi des blessures corporelles à la suite d'une chute faite par elle sur la chaussée le 20 février dernier. L'étude des circonstances entourant cet accident laisse croire au Conseil que la Cité n'a nullement engagé sa responsabilité en cette affaire, étant donné que le trottoir et la rue avaient été sablés abondamment au cours de cette journée. En l'occurrence, le Conseil regrette de ne pouvoir accepter cette réclamation, et d'avoir à nier toute responsabilité.

' 50/59

De nombreuses séances d'étude et entrevues avec les représentants du Syndicat des Employés Municipaux ont permis au Conseil de mener à bien la rédaction d'une nouvelle Convention Collective avec ces employés. Cette convention couvre la période allant du 1er janvier 1959 au 31 décembre 1960. Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les clauses de cette convention collective soient acceptées et que le Maire et le Greffier soient autorisés à la signer au nom de la Cité.

ADOPTE

' 51/59

Les membres du Conseil prennent connaissance d'une lettre de M. Armand St Pierre, arpenteur-géomètre, qui est accompagnée d'un plan indiquant un projet de rues sur la Rive Nord et portant sur les lots 44-22, 7-1, 190 et 192. Toutes ces rues ont 66 pieds de largeur. Afin de permettre le cadastrage de ces nouveaux lots, il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ce plan soit accepté et plus particulièrement les lots 44-22, 7-1, 190 et 192, le tout tel qu'il apparaît au projet soumis par l'arpenteur Armand St Pierre en date du 13 février 1959.

ADOPTE

52/59

Lecture est donnée d'une lettre de M. Armand St Pierre, arpenteur géomètre, accompagnée d'un plan indiquant la partie nord-est de la rue Carleton dans le Quartier Nord de la Cité. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité de Drummondville annule la partie nord-est de la rue Carleton qui pourra dorénavant servir comme lot à bâtir sous le numéro 197, le tout tel qu'il apparaît au plan soumis par l'arpenteur Armand St Pierre en date du 12 février 1959.

ADOPTE

53/59

Lecture est donnée d'une autre lettre de M. Armand St Pierre, arpenteur géomètre, accompagnée de deux plans indiquant la rue Cook dans le quartier nord de la Cité. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité de Drummondville annule la dite rue Cook qui pourra dorénavant servir comme lots à bâtir sous les numéros 195, 196 et 188, le tout tel qu'il apparaît aux plans dudit arpenteur en date des 12 et 13 février 1959.

ADOPTE

Son Honneur le Maire informe le Conseil d'une entrevue qu'il a eue avec M. le Curé Chs. Ed. Brassard et au cours de laquelle la question de l'élargissement de la rue Marchand est venue de nouveau sur le Tapis. Monsieur le Maire a mis M. le Curé Brassard au courant de l'intention de la Cité de porter la rue Marchand à 54 pieds de largeur dans le secteur de la rue Marchand compris entre les rues Hériot et Lindsay. Apparemment, les autorités religieuses de cette paroisse accepteraient cette proposition.

En conséquence, l'échevin Eddy Perreault donne avis de motion d'un règlement afin de permettre l'homologation d'une ligne sur la rue Marchand qui permettrait l'élargissement à 54 pieds.

L'Amicale des Frères de la Charité a l'intention de tenir sa campagne annuelle du Prêt d'Honneur durant la semaine s'étendant du 18 au 25 avril prochains. Elle demande au Conseil l'autorisation de lancer cette campagne à cette date. Le Conseil consent à la tenue de cette campagne et en profite pour offrir aux responsables de cette organisation ses meilleurs voeux de succès.

54/59 ATTENDU qu'il est nécessaire pour le développement industriel de la Cité que des terrains de dimensions convenables soient réservés et achetés à cette fin;

ATTENDU qu'un terrain situé dans la paroisse Saint Jean Baptiste, propriété de la succession Siméon Lamothe, rencontre en tous points les exigences du Comité Industriel de la Cité;

ATTENDU que des pourparlers ont été entamés avec la Succession Lamothe et antérieurement avec M. Siméon Lamothe, et que la succession Lamothe est consentante à vendre un terrain à un prix et à des conditions avantageux pour la Cité;

POUR CES RAISONS, sur la proposition de l'échevin Rodolphe Mochon, appuyée par l'échevin Eddy Perreault, il est résolu à l'unanimité que la Cité achète de la succession Siméon Lamothe, un terrain faisant partie du lot numéro CENT QUARANTE TROIS (Ptie 143) du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, mesurant 1,018,795 pieds carrés de superficie, mesure anglaise, plus ou

moins, et compris dans les limites suivantes: au Nord-est, le prolongement de la 19ième Avenue et de la rue Saint Jean, et de l'autre partie du lot 143 non subdivisée; au sud-est, le lot 142B, emprise du chemin de fer Canadien Pacifique; au sud-ouest, le chemin du IVème Rang et au Nord-Ouest la rue St Denis, pour le prix de \$58,000.00 dont \$10,000.00 au moment de la signature de l'Acte de Vente et \$5,000.00 par année en commençant l'année suivante de la date de la signature de l'acte de vente au taux de 6% l'an sur le solde, la Cité se réservant toutefois le privilège de payer par anticipation tout ou partie du solde sans avis ou indemnité;

Etant donné l'engagement contracté par feu Siméon Lamothe et ultérieurement par la Succession Siméon Lamothe, d'appliquer un montant de \$1,500.00 sur les frais d'un Bill présenté à la Législature Provinciale en janvier 1959 par la Cité de Drummondville, tel bill étant rendu nécessaire pour radier des servitudes imposées sur l'immeuble décrit au paragraphe précédent, il est entendu que ce montant de \$1,500.00 sera déduit du montant total de la vente, et cette déduction devra être consignée à l'Acte de Vente à intervenir entre la Cité et la Succession Lamothe;

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'Acte de Vente aux conditions convenues par la Cité, à faire à l'acte de Vente les corrections et changements d'importance secondaire jugés nécessaires et à stipuler toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos;

QUE cette résolution remplace toutes résolutions antérieures concernant la même affaire.

ADOPTE

Relativement à l'Acte de Vente mentionné à la résolution précédente, il est convenu qu'une des conditions de cet acte sera la donation par la Succession à la Cité d'une lisière de terrain de dix pieds de profondeur sur l'extrémité sud-ouest de chacun des lots numéro 145-520, 145-521, 145-522, 143-54 et 143-55, tous et chacun de ces lots ayant front sur le 4e Rang.

L'échevin Rodolphe Mochon donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de zonage No. 484 afin de déclarer résidentiels certains lots jusqu'ici réservés à l'industrie. Ces lots sont compris dans un secteur borné par les rues suivantes: au sud-est par le prolongement de la rue St Denis, au sud-ouest par le 4e Rang, au nord-ouest par la rue St Laurent et au nord-est par la 17e Avenue.

* 55/59 CONSIDERANT que le Conseil projette l'achat de machinerie et d'équipement départemental au coût total de \$70,000.00 en vertu du règlement No. 493;

CONSIDERANT que le terme de l'emprunt pour les dépenses projetées est censé être de 10 ans;

CONSIDERANT que le Conseil est d'avis que ce serait une charge trop lourde pour les propriétaires fonciers de la Cité de Drummondville de rembourser en dix ans cet emprunt au montant de \$70,000.00;

CONSIDERANT que l'honorable ministre des Affaires Municipales, sur la recommandation de la Commission Municipale de Québec, peut accorder à la corporation le droit de rembourser en vingt ans le dit emprunt de \$70,000.00

PAR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales sur recommandation de la Commission Municipale, d'accorder à la Cité de Drummondville la permission de fixer à vingt ans le terme de remboursement dudit emprunt de \$70,000.00 qu'elle projet te de contracter en vertu du règlement No. 493.

ADOPTE

56/59 Seconde lecture est donnée du règlement No. 494 qui établit à \$1.10 le taux d'imposition de la taxe foncière pour l'année 1959. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin André Cloutier, que le règlement No. 494 soit adopté.

ADOPTE

57/59 En conformité avec une des clauses du règlement no. 494, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que les contribuables de la Cité de Drummondville, astreints au paiement des taxes foncières prévues au règlement No. 494, aient le privilège de s'en acquitter en deux versements, soit en juillet et en décembre 1959; que l'escompte accordé pour prompt paiement de ces taxes soit le même que les années dernières.

ADOPTE

La Cité a reçu de nouvelles plaintes concernant des dégats causés par la fumée provenant de certains établissements situés à l'est de la Cité de Drummondville, plus particulièrement aux abords des rues Hemmings, Prince, Belcourt, Hériot, Dumoulin, etc. L'échevin Pierre Mathieu explique que son département a fait faire des analyses du carbone dégagé par différentes cheminées, et qu'il visitera certains établissements industriels et autres, d'ici quelques jours en compagnie de l'échevin Sigouin, afin de discuter ces différents rapports avec les autorités de ces établissements, et aviser aux moyens à prendre pour éliminer tous dommages aux résidents de ce quartier.

Afin de donner satisfaction à un certain nombre de résidents des rues Mélançon, Garceau et autres, qui avaient eu jusqu'ici le privilège de prendre un raccourci sur la voie du Canadien Pacifique, au bout de la rue Mélançon, afin d'atteindre la rue Lindsay, et il est suggéré par l'échevin Eddy Perreault, que le Greffier communique avec les autorités des compagnies de chemin de fer Canadien National et Canadien Pacific afin de savoir si ces compagnies consentiraient à pratiquer une ouverture dans les clôtures qu'elles ont érigées de chaque côté de la voie ferrée du C.P.R., vis-à-vis l'extrémité de la rue Mélançon.

Son Honneur le Maire souligne discrètement le travail géant~~q~~ entrepris par le Comité Industriel de la Cité, travail qui apportera d'ici peu, espère-t-il, des résultats qui seront à l'avantage de toute la population. Dans le domaine publicitaire, il fait remarquer que la grande majorité des compagnies d'essence publient des cartes touristiques qui indiquent le tracé de la voie Sir Wilfrid Laurier comme passant par Drummondville. Le tracé de quelques unes de ces cartes cependant évite Drummondville et Son Honneur le Maire souhaite que cette inexactitude soit corrigée. Il offre les félicitations de la Cité à toutes ces compagnies qui, inconsciemment ou non, donnent à Drummondville une publicité précieuse au point de vue touristique.

Continuant ses remarques sur le même sujet, Son Honneur le Maire note que le nom de Drummondville est très mal indiqué aux abords du pont de Richmond et que certaines démarches devraient être entreprises auprès du ministère provincial de la Voirie afin que les usagers de la route Sherbrooke-Québec puissent avoir l'opportunité de passer par Drummondville et de ce fait jouir des avantages d'une route très bien tracée et fabriquée selon les exigences du trafic moderne.

Monsieur le Maire mentionne les détails d'une courte cérémonie qui a eu lieu vendredi, le 6 mars, afin de reconnaître publiquement les mérites d'un certain nombre d'ouvriers de nos usines qui se sont mérité des prix et des mentions honorables lors des concours de fin d'année de l'Institut du Textile de la Province de Québec. Lors de cette réunion, il aurait été question d'une discontinuation des cours du soir à cet institut et Son Honneur le Maire aurait suggéré que ces cours du soir soient donnés à Drummondville même, si réellement il y a lieu d'en discontinuer la tenue à St Hyacinthe. Sur ce sujet, le Conseil s'entend pour reconnaître toute l'importance de ces cours, et il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité de Drummondville insiste auprès du Ministère de la Jeunesse afin que nos ouvriers puissent continuer à bénéficier des cours du soir qui sont donnés à l'Institut Provincial du Textile de St Hyacinthe en attendant qu'une réorganisation de ces cours puisse être entreprise, peut-être à Drummondville même, qui se fera un plaisir de recevoir les élèves qui suivent ces cours sous les auspices de l'Industrie du Textile.

En ce qui concerne le traitement des ormes à Drummondville, le Conseil serait favorable audit traitement à condition qu'il ne dépasse pas annuellement un coût de \$5.00 par arbre et que des garanties quant à l'immunisation de ces arbres soient données par la compagnie qui fera le travail. Cette compagnie devra aussi fournir des garanties quant à la contamination possible~~x~~ des ormes non traités.

X
par

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Le Comité recommande que MM. J.T. Blais et Evangéliste Girouard, respectivement gardien au Marché Public et concierge à l'Hôtel de Ville No. 2, obtiennent une augmentation de salaire de \$2.00 par semaine à compter du 12 mars 1959.

Le Comité recommande que M. Gérard St Cyr, contre-maître au Garage Municipal, reçoive une augmentation de \$5.00 par semaine à compter du 12 mars 1959.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Roger Desrochers, 4 mois; Mme Everett Lefebvre, 2 mois; Mme Adrien Lauzière, 2 mois; Mme Dominique Ledoux, 2 mois; Mme Jean-Paul Gagné, 2 mois; Mme Vve Dosithée Houle, 6 mois; Emile Boudreault, 3 mois; Emile Hélie, hôpital; Laurent Paquin, hôpital; Wilfrid Pelletier, 3 mois; Alphonse Grenier, 1 mois; Oscar Hamel, hôpital; Mme Vve Georges Leduc, 2 mois; Rosaire Laplante, 2 mois;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Jean Guy Gauthier, Josephat Deshaies, Ovide Lévesque, Réal Robidoux, Léo Mantha, Benoit Bergeron, Armand Boucher, Mlle Rose Tremblay, Marcel Blouin, Réal Hamel, Robert Laperle, Léo Lemire, Mme Vve J.B. Bathalon, Edouard Macamaux, François Blanchette, Henri Paul Gagnon, Trefflé Thouin, Laurent Bibeau, Marcel Roy, Mme Ovide Boucher, Antonio Brousseau, Alfred Hamel, Jean Claude Joyal, Dominique Provencher, Roland Aubé, Maurice Rajotte, Francis Potvin, Réal Petit, Georges Tessier, Normand Bibeau.

ET LA SEANCE EST LEVEE


.....
Greffier


.....
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 9 MARS 1959

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain.</u>
✓ 6590	Léon Marchand	✓ Rosaire Généreux 15e rue Nord - Charny	149- 6
✓ 8148	Marcel Patry	✓ Bertrand Blais 44 St Ambroise	153-113
✓ 4562	Mme Antonio Bélisle	✓ Paul Leclair 403 Bruno	156-25
✓ 6095	H.P. Poulin	✓ Albert Chiasson 699 St Omer	162b-181
✓ 6621	J. Ernest Allard D' Ville-Ouest ✱	✓ Mme Eva Ricard Daneau 115 7e Avenue	149-22
✓ 1152	Lucien Théroux Q 2 - ✱	✓ Camille Girouard 1475 Bl. Mercure	P. 74 Est.
✓ 4315	Mme Annette Aubry Q 2 - ✱	✓ Robert Vallée 591 Notre Dame	153-144 P.153-145
✓ 1061	Succ. Rose Ellis	✓ Marin Lionel 42 Holmes	50-384
✓ 5349 5350	Geo. Henri Pinard P ✱	✓ Gérard Pinard 863 Savard	159-134 159-135
✓ 3206	Germain Lépins ✱	✓ Jacques Claude 55 St Laurent	145-330
✓ 2288	J.O. Roberge P. 3 ✱	✓ Les Intérêts Roberge Ltée 308 Hériot	P.6-12-13 E.
✓ 7610	Jean Paul Roy 97, 7e Avenue ✱	✓ Charles Héroux 61, 6e Avenue	151-191
✓ 4229	Adonia Lapointe (P. 2)	✓ René Gervais	P. 139 S.

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 9 MARS 1959

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain.</u>
✓ 5008	Charles Adam L O'	✓ Cyrille Simoneau 464B Des Ecoles	158-11
✓ 4323	Walter Pulver o	✓ Robert Bernard 12 Marler	13-6 Ouest
✓ 7574	Denis Fontaine Acton Vale Q. 2 - o	✓ Edgar Brouillard 289 11e Avenue	P.151 (139-149P)
✓ 4329	Mme Delphis Pelletier P. P. P.	✓ Réal Adam 32 7e Avenue	153-173
✓ 7412	Hervé Letendre 58 6e Avenue Q. 2 L.	✓ Jean Paul Letendre 60 6e Avenue	P.150- 200
✓ 2381	Laurier Goudreau P. BK	✓ Hervé Savoie 126 St François	P. 95 Est.
✓ 5318	Succ. Mme W.A. Moisan P. OK	✓ Jean Marc Paris 198, 16e Avenue	159-99 Gr.
✓ 7661	Charles Eug. Boisclair o	✓ Léo Potvin 131 St Alphonse	151-247
✓ 2913	Auguste Corriveau St Germain de Gr. Q 4-5 Q 2 OK	✓ Albert Maillette 603 Bl. St Joseph	144-298
✓ 7675	Albert Maillette 603 Bl. St Joseph Q 2-5 Q 4-P.	✓ Auguste Corriveau	151-261
✓ 8119	Fernand Hamel 108 Notre Dame Q 1-22 2.	✓ Alexis Barrières St Guillaume d'Upton	P.153-71, 70
✓ 8120	Philippe Hamel Q 1- L	Alexis Barrières St Guillaume d'Upton	P. 153-71, 72
✓ 8118	F. Hamel & Gaston Coté o	do	P. 153-69, 70

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 9 MARS 1959.

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain</u>
✓ 2179	Antoine Niquet P-K	✓ Cité de D'Ville	P. 2-178-4
✓ 3880	Mme E. Prévost	✓ Mme Rosa Boucher- Prévost	147-134-135
✓ 3881	do P-K	71 Manseau	do
6874	do	do	149- 359
✓ 4045	Alice Corriveau ⊕	✓ Léo Corriveau & All.	147-1, 28-20-3 S.
✓ 5361	J.J. Leblanc K	✓ Marcel Carter	159-149
✓ 2644	Rogar Boisjoli L.	✓ Robert Bisson 206 St Damien	½ 143 (57-58)
✓ 6715	Albert Bessette L. 04	✓ Armand Gobeil 64B 6e Avenue	149-140
✓ 3602	Atchez Rodier K P. Q.	✓ H. Lemaire 147-14 ^e	146-108
✓ 1248	Frs. Cordeau K P. Q.	✓ L'Abbé E. Lebel	P. 226 E.
✓ 4087	Omer Desmarais P.Q. K	✓ Benjamin Desrochers	28-79 S.
✓ 4256	Southern Canada Power	✓ Cité de D'Ville	P. 248-249, 250, . 251, 252.
✓ 4229	Adonia Lapointe K	✓ Normand & René Lapointe Garvais	P. 139 S.
✓ 401	Southern Canada Power	✓ Siméon Fortier	175, 182-184 N.

23 mars 1959

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 23 mars 1959 cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, André Cloutier, Armand Gauthier, Rodolphe Mochon, Eddy Perreault et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

' 58/59

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 9 mars 1959. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Rodolphe Mochon, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTÉ

Le Greffier donne ensuite lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de M^e. Paul H. Moisan qui suggère au Conseil d'indiquer sur le plan cadastral de la Cité de Drummondville la partie du Village Marcotte et de St Nicéphore qui a récemment été annexée à St Simon. Ceci pourra se faire évidemment lorsque la Cité décidera de faire confectionner un nouveau plan.
- Une lettre de la Chambre de Commerce des Jeunes qui remercie la Cité de la magnifique réception qui a été offerte au Révérend Père Ambroise Lafortune lors de son passage à Drummondville le 4 mars dernier.
- Une lettre de la Ligue des Propriétaires qui touche le projet d'installation d'une ligne de 48,000 volts sur la rue St Edouard et qui suggère l'installation souterraine de cette ligne. La suggestion est transmise à la compagnie pour étude et décision.
- Une lettre du Chef de Gare du Canadien National lequel répond dans la négative à la demande de la Cité de permettre le passage des piétons sur son terrain en face de la rue Mélançon.

Le Conseil est mis au courant du fait que la compagnie Drummond Transit s'est désistée des paragraphes 1 et 3 de sa contestation en expropriation. On sait que la Cité de Drummondville avait pris des procédures en expropriation contre cette compagnie afin d'obtenir les espaces de terrain nécessaires à la construction du viaduc, au Boulevard St Joseph.

appartenant

59/59

Lors de la dernière séance, le Conseil avait exigé de la compagnie de Service d'Arbre Guimont Limitée certaines précisions quant au traitement des ormes ~~existants~~ encore dans la Cité. La compagnie fournit maintenant ces précisions en garantissant que les ormes traités seront immunisés contre la maladie Hollandaise. La compagnie explique aussi qu'il serait peut-être possible de traiter les petits ormes au taux annuel de \$5.00. Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la compagnie Service d'Arbre Guimont Limitée, de Ste Foy, Québec, soit chargée du traitement des ormes appartenant à la Cité de Drummondville au taux annuel de \$7.50 pour les ormes dépassant 12 pouces de diamètre et \$5.00 pour ceux de moins de 12 pouces. Il est entendu que la compagnie fournira par écrit toutes les garanties nécessaires quant à l'immunisation future des arbres traités. Ce traitement sera réparti sur une période de cinq (5) années.

Continuant sur le même sujet, Son Honneur le Maire et quelques échevins incitent la population et les industries à suivre l'exemple de la Cité en faisant traiter leurs ormes et autres arbres d'ornementation.

ADOPTE

60/59

Lecture est donnée d'une lettre de la compagnie Dorsay Lingerie, sous la signature de M. Georges Brown, président, qui demande le renouvellement pour un terme de trois années du bail que sa compagnie détient sur le plancher supérieur du Garage Municipal. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier que la Cité consente à la compagnie Dorsay Lingerie Limitée le renouvellement de son bail pour une autre période de trois ans aux mêmes termes et conditions que le bail original. Il est entendu que si la compagnie décide de construire une usine au cours de cette période, le présent bail sera automatiquement dissout.

ADOPTE

61/59

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 23 mars 1959. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

Une résolution avait été adoptée lors de l'assemblée du 9 mars à l'effet qu'une des conditions de l'acte de vente par la Succession Lamothe à la Cité était la donation par la succession d'une lisière de terrain de 10 pieds de profondeur sur un certain nombre de lots ayant front sur le 4e Rang. Il est maintenant soumis au Conseil un projet d'acte de vente préparé par le notaire de la Cité aux termes duquel la Corporation de la Cité de Drummondville acquiert de Madame Siméon Lamothe une lisière de terrain de 10 pieds de largeur sur une longueur de 250 pieds formant une super-

ficie de 2,500 pieds carrés plus ou moins, mesure anglaise, et composée d'une partie des lots 143-54, 55 et 145-517, 520, 521 et 522 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, comté de Drummond, pour le prix de UN DOLLAR (\$1.00) payable comptant avec possession immédiate et proportion des redevances à la date du contrat.

62/59

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, appuyé par l'échevin Edy Perreault, que la corporation consente l'acquisition dudit immeuble aux conditions mentionnées au projet d'acte susdit, que le Maire et le Greffier soient autorisés à y faire les corrections et changements d'importance secondaire jugés nécessaires, à stipuler toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos et à signer l'acte ainsi que tous documents accessoires.

ADOPTE

63/59

La Cité reçoit une mise en demeure de la part de MM. Gilbert Bouillon et Gérard Perron, qui, par l'entremise de leur procureur, tiennent la Cité responsable de dommages survenus à leurs automobiles respectives par suite d'une absence de lumière à l'intersection des rues Marchand et Lindsay. Après avoir étudié les circonstances de cet accident, le Conseil en vient à la conclusion que dans le cas présent, la loi provinciale s'applique et que la Cité n'a encouru aucune responsabilité. Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité nie toute responsabilité en rapport avec cet accident.

ADOPTE

L'Amicale des Frères de la Charité s'adressera bientôt au public, soit du 18 au 25 avril prochain, afin de recueillir les argents nécessaires à la constitution de fonds destinés à aider les étudiants qui désirent parfaire leurs études. L'échevin Antonio Baril a des paroles fort judicieuses à l'endroit de cette organisation locale qui permet à des étudiants riches en talents mais malheureusement pauvres en argent de continuer à s'instruire dans des institutions supérieures. Il croit que la Cité a le devoir de contribuer financièrement à une œuvre aussi louable et il mentionne discrètement le cas de son usine qui a souscrit l'an dernier un montant de \$400.00 afin d'aider l'Amicale.

64/59

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin et résolu à l'unanimité que la Cité de Drummondville souscrive à l'Amicale des Frères de la Charité, section du Prêt d'Honneur, un montant de \$500.00 qui aidera dans une certaine part à l'encouragement de l'éducation chez nous.

ADOPTE

La J.O.C. locale organisera du 5 au 12 avril prochains une semaine nationale des fiancés, et à cette occasion, cette organisation sollicite l'encouragement moral et financier de la Cité. Son Honneur le Maire loue hautement les mérites de cette association et félicite tous les jeunes gens qui s'adonnent aux cours de préparation au mariage. Il exprime l'opinion, cependant, que la Cité peut difficilement contribuer financièrement au soutien de cette œuvre car elle doit quelquefois se priver du plaisir de donner en raison de ses limitations

budgétaires. Cependant, la J.O.C. est assurée de pouvoir compter sur l'appui moral des autorités municipales et de plus, tous les membres du Conseil se feront un plaisir de rehausser de leur présence le banquet qui clôturera cette semaine des fiancés.

65/59 La Ligue de Dards de Drummondville Enrg. prie le Conseil de bien vouloir lui accorder l'autorisation de s'incorporer en vertu du chapitre 304 des Statuts Refondus de Québec 1941. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que cette autorisation soit accordée.

ADOPTÉ

66/59 L'Oeuvre des Terrains de Jeux a rencontré il y a quelques jours un fort groupe d'échevins à qui ont été soumis les plans d'opération de cette association pour la prochaine saison. Demande a alors été faite par l'O.T.J. afin d'obtenir encore cette année le contrôle des opérations du stade municipal. Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la responsabilité du Stade Municipal soit de nouveau confiée aux responsables de l'O.T.J. et que la convention intervenue entre la Cité de Drummondville et cette association le 20 mars 1958 soit renouvelée aux mêmes termes et conditions..

ADOPTÉ

67/59 Lecture est donnée d'une lettre de la Chambre de Commerce Sénior qui appuie fortement sur la nécessité de créer au sein du Conseil Municipal un département de publicité qui verrait à mettre en valeur les attraits de Drummondville non seulement à l'intérieur, mais surtout à l'extérieur de nos limites. Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, qu'un département municipal de la publicité commerciale et touristique soit créé et que l'échevin Armand Gauthier en soit nommé le président avec tous les pouvoirs et juridiction des autres comités municipaux.

ADOPTÉ

Lecture est donnée des soumissions reçues en marge de la confection d'un nouveau rôle d'évaluation. Ces soumissions se lisent comme suit:

MM. GOULET ET ST PIERRE	\$ 29,500.00
M. ALONZO MALOUIN	13,500.00

68/59 Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Antonio Baril, que la confection d'un nouveau

rôle d'évaluation pour tous les immeubles imposables de la Cité de Drummondville soit confiée à M. Alonzo Malouin qui sera assisté de MM. Wilfrid Faucher et Raoul Gamache comme estimateurs, et de M. Rémi Fontaine comme secrétaire des estimateurs. Il est entendu que ce rôle sera fait selon les exigences des articles 485 et suivants de la Loi des Cités et Villes, qu'il sera déposé au bureau du Greffier pas plus tard que le 31 octobre 1959, que les estimateurs devront s'engager à répondre aux plaintes qui pourront être produites en vertu de l'article 495 et qu'il leur sera loisible de s'adjoindre un évaluateur conseil pour leur travail à la condition que la moitié des honoraires de cet expert soit absorbés par M. Malouin. De son côté, la Cité s'engage à payer un montant total de \$13,500.00 pour ce travail et à mettre à la disposition des évaluateurs un local ainsi que les facilités du personnel nécessaire à la mise en marche de ce travail.

ADOPTE

M. Nicholas Romanesky, 227 rue St Damase, a déjà à maintes reprises présenté une plainte afin de faire diminuer l'évaluation imposée sur un de ses propriétés en vertu d'une résolution qui a été adoptée par le Conseil le 14 janvier 1958. Comme les deux parties semblent vouloir se tenir sur leur position, il est proposé par l'échevin Baril qu'une opinion légale soit obtenue sur le sujet. Ceci donnera, explique-t-il, satisfaction aux deux parties. Le tout pourra être étudié du point de vue légal au prochain comité qui aura lieu le 9 avril 1959.

Son Honneur le Maire fait part au Conseil des nouveaux lauriers décrochés par M. Georges Marion, Assistant-directeur de l'École des Arts & Métiers de Drummondville lors des concours d'art oratoire tenus récemment à Drummondville, à Asbestos ainsi qu'à Nicolet. M. Marion s'est mérité les suffrages de tous les jurys qu'il a eu à affronter au cours de ces divers concours et il semble bien que le même succès lui sourira lors du concours provincial qui sera tenu à Montréal le 4 avril prochain.

69/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Eddy Perreault et résolu à l'unanimité que les sincères félicitations du Conseil et de la population soient offertes à M. Georges Marion et que l'assurance de nos meilleurs voeux lui soit transmise pour une nouvelle victoire lors des prochains concours.

ADOPTE

70/59

Continuant ses remarques, Son Honneur le Maire souligne avec fierté l'éclatante victoire remportée par notre Club de Hockey "Les Rockets" au cours de la saison 1958-1959. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Eddy Perreault que les félicitations de la Cité toute entière soient transmises à nos nouveaux champions qui ont remporté tous les honneurs de la ligue Provinciale de Hockey au cours de la saison 1958/59. Il serait de mise que des félicitations toutes particulières soient aussi offertes à M. George Haggerty, président du Club local, à M. Frank Gougeon ainsi qu'à tous ceux qui de près ou de loin ont été les supporteurs de notre glorieuse équipe.

ADOPTE

Son Honneur le Maire désire noter la collaboration précieuse qui a été offerte à la Cité par les trois journaux (La Parole, l'Homme Libre et la Tribune) qui rapportent aussi fidèlement les comptes-rendus des séances du Conseil tout aussi bien que les différentes nouvelles industrielles ou commerciales qui intéressent l'opinion publique. Monsieur le Maire insiste tout particulièrement sur un article paru récemment dans La Tribune et qui traitait de la venue d'une nouvelle industrie en l'occurrence la manufacture France Nouveautés, qui, sous la direction de M. Pierre Lessard, fabriquera bientôt en notre ville toutes sortes d'objets d'ornementation tels que cendriers, lampes, tables, etc.

Monsieur le Maire continue ses remarques en analysant le sujet d'un article publié dans le journal La Tribune et signé par un M. Blais, éditorialiste à ce journal. L'article portait sur l'urgence de construire une autoroute afin de relier Sherbrooke à Montréal, et ce journaliste suggérait l'élaboration d'un plan d'ensemble afin que le réseau routier de la province puisse avoir quelque homogénéité. Monsieur le Maire croit que la première étape à suivre en regard de ce programme serait plutôt de terminer la route Sir Wilfrid Laurier en y construisant les quatre voies prévues ce qui aurait pour résultat de relier d'une façon directe la capitale de la province à la métropole. Il serait facile après ce premier stage de prévoir l'addition de routes secondaires qui viendrait desservir et alimenter cette voie trans-Canada.

71/59 Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Eddy Perreault, que les félicitations toutes particulières du Conseil et de la Cité de Drummondville soient transmises à M. Robert Bernard, Député de Drummond à l'Assemblée Législative à l'occasion de sa nomination au poste d'adjoint au Ministre des Finances.

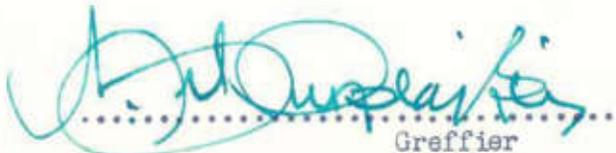
ADOPTE

72/59 Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que les meilleurs voeux de prompt rétablissement soient offerts de la part du Conseil à Mme Maurice Sigouin, épouse de M. l'échevin Sigouin.

ADOPTE

Première lecture est donnée du règlement No. 495, lequel amende le règlement de zonage No. 484.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


Maire



BUREAU DU GREFFIER

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

DRUMMONDVILLE, P. Q.

ASSERMENTATION D'UN EVALUATEUR

Je, Alonzo Malouin, de la Cité de Drummondville, nommé chef-estimateur par le Conseil de la Cité pour la confection du rôle d'évaluation pour l'année 1959, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
31ème jour de mars 1959.

.....*Alonzo Malouin*.....

.....*Dut upeaitis*.....
Greffier de la Cité.



BUREAU DU GREFFIER

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

DRUMMONDVILLE, P. Q.

ASSERMENTATION D'UN EVALUATEUR

Je, Rémi Fontaine, de la Cité de Drummondville, nommé secrétaire des estimateurs par le Conseil de la Cité pour la confection du rôle d'évaluation pour l'année 1959, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
31ème jour de mars 1959.

..... Rémi Fontaine

.....
.....
Greffier de la Cité.



BUREAU DU GREFFIER

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

DRUMMONDVILLE, P. Q.

ASSERMENTATION D'UN EVALUATEUR

Je, Raoul Gamache, de la Cité de Drummondville, nommé estimateur par le Conseil de la Cité pour la confection du rôle d'évaluation pour l'année 1959, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
6^e ~~3~~ième jour de ~~mai~~ 1959.
avril

Raoul Gamache

[Signature]
.....
Greffier de la Cité.



BUREAU DU GREFFIER

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

DRUMMONDVILLE, P. Q.

ASSERMENTATION D'UN EVALUATEUR

Je, Wilfrid Faucher, de la Cité de Drummondville, nommé estimateur par le Conseil de la Cité pour la confection du rôle d'évaluation pour l'année 1959, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

Assermenté devant moi
à Drummondville, ce
6^e ~~3~~^eème jour de ~~mars~~
avril 1959.

Wilfrid Faucher
.....
W. Faucher
.....
Greffier de la Cité.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 23 MARS 1959.

<u>Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain.</u>
5209	Marcel Parent e 1 +	✓ René Archambault 482 Chassé	159-11-2 Gr.
✓ 1204	Denis Leduc a	✓ Leduc Béatrice 124 Bérard	P. 136-E.
✓ 1049	Mary Ellis a 2 - 0	✓ Roger Lauzon 4 rue Holmes	50-285, 286
1050	Rose Ellis Succ.	do	P.50-287
1051	do 0	do	P.50-287
✓ 2150	Delima Bélair	✓ Armand St Pierre	2-141 E.
2151	do 0	do	2-142 E.
✓ 6206	Templon Spinning Mills	✓ D'Ville Realities Ltd.	162b-263,275 162b-281 P.162B.
✓ 2176	Mme Persis A. Farley 03 ok.	✓ Mme Gwendolyn Farley 168 St Alphonse	P.2-176 E.
✓ 5307	Marcel Ouellette	✓ Jean Baptiste Yergeau 644 Mélançon	159-88
✓ 7626	Emmanuel St Cyr	✓ Camille St Cyr 31 13e Avenue	151-209
✓ 2645	Siméon Lamothe ok	✓ Rolande Renaud 497 Dumoulin	143-59
2695	do tk	✓ Cité de D'Ville	P. 143
4088	Omer Desmarais a 1 ok	✓ Bullard, Normand 3 Dumoulin	28-80
✓ 4650	J. Albert Corriveau a 1. ok	✓ Dominique Gaudet 44 13e Avenue	156-135
✓ 49	Corriveau Léo & Albert	✓ Corriveau Léo, Albert & Lucien 104 Marchand	P.31 - P.7 Ouest.

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 23 MARS 1959

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. Terrain.</u>
✓ 4045	Corriveau Léo & Albert ok	✓ Corriveau Léo, Albert & Lucien 104 Marchand	147-1, 28-20-3 S.
✓ 3638	R. Montour 04- h.	/ Richard Pelletier 850 107e Avenue St Simon	146-143
✓ 6206	A. Lemaire ok	✓ Drummond Pulp & Fiber Rue Valois	162b-284, 85, 86
✓ 7731	Adélarde Allie	✓ Jean Marie Godin 16 14e Avenue	151-314
✓ 7733	do o	/ do	151-315
✓ 7730	do	/ P. Henri Gravel Acton Vale	151-313
✓ 7740	Adélarde Allie o	/ Mme Laura T. Allie 14 3e Ave. St Charles	151 (321-322)
/ 2469	Dr. Laurent Massé o > Puy ok	✓ J. Come Jacob 156 Dumoulin	P. 305-306
✓ 5569	James O'Sullivan o	/ Hector Fafard St Germain	160A-81 Gr.
6210	Antonio Baril o	✓ Alphonse Valois St Majorique	162b-291 \$100.00
6211	Antonio Baril o	✓ Anita Valois 715 St Pierre	162b-292 \$100.00
6212	Antonio Baril o	Simon Raiche Rue Lallemand	162b-293 \$100.00
6213	Antonio Baril o	✓ Joseph Valois, 5774 Blvd. Monk, Ville Emard.	162b-297 \$100.00
6214	do	do	162b-295 \$100.00

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 23 MARS 1959.

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>	
6215	Antonio Baril	✓ Joseph Valois 5774 Blvd. Monk, Ville Emard	162b-296	\$100.00
6216	do	do	162b-298	\$100.00
6217	do	do	162b-299	\$100.00
6218	do	✓ Félix Valois Notre Dame du Bon C.	162b-300	\$100.00
6219	do	✓ Benoit Nadeau 298 Notre Dame	162b-302	\$150.00
6220	do <i>dk</i>	do	162b-303	\$150.00
6222	do	do	162b-305	\$150.00
6223	do	do	162b-306	\$150.00
6224	do	do	162b-307	\$150.00
6221	do	✓ Renaud Auger 33 9e Avenue	162b-304	\$150.00
6225	do	✓ Félix Valois Notre Dame du B.C.	162b-309	\$150.00
6227	do	do	162b-310	\$150.00
6228	do	do	162b-311	\$150.00
6229	do	do	162b-312	\$150.00
6230	do	do	162b-313	\$150.00
6207	Antonio Beril	✓ Antonio Beril	162b-290	\$100.00
6208	do	do	162b-288	\$100.00
6209	do <i>dk</i>	do	162b-289	\$100.00
6231	do	do	162b-314	\$150.00
6232	do	do	162b-315	\$150.00
6233	do	do	162b-316	\$150.00

La fiche No. 6192 (Cadastre 162b non subd.) disparaît complètement et est remplacée par les fiches 6207 à 6233 mentionnées ci-dessus.

Fiche 6192 - Propriété de Antonio Baril - \$3,300.00

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 23 MARS 1959

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaires</u>	<u>No. Terrain</u>
4349	Roger St Pierre ok	✓ Gatien Martin 683 Villeneuve	153-193
4381	Gatien Martin Q. h 2	Roger St Pierre 171 Manseau	153-230
3224	Mme Thérèse Boucher Q. 4 h	Ernest Provencher 184 14e Avenue	145-350
4200	Mme Henri Schampaert e	✓ Marie José Masson Schampaert, 164 Marchand	P. 105 S.
		✓ Camille Schampaert, 164 Marchand	
		✓ Mme Jacques Demers 164B Marchand	
		✓ Mlle Lucienne Schampaert Bl. Pie IX, Mtl.	
		✓ Mme Ovila Laflamme Ville St Laurent	

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 13 AVRIL 1959.

<u>No. fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
✓ 2203	Rachel & C. Lemaire S	✓ Napoléon Leclerc, 32 Flamondion, D'Ville-Ouest	2-202 E.
✓ 2319	Mme Ls. Bahl OK	✓ Mme Louis Bahl & Jacques Loisselle	P.7-27 E.
✓ 2976	Richard Roy S	✓ Jean Paul Roy 2107 Ste Hélène Ville Jacques Cartier	P.144-353-2
✓ 7724	Benoit Bisson OK	✓ J. Lucien Couture 18 11e Avenue	P.151 (310-309)
✓ 7529	Ls. J. Laplante OK	✓ Wilfrid Laplante 159 St Alphonse	151-90
✓ 7270	Edouard Lecomte OK	✓ Gérard Lecomte 118 St Albert	150-72
✓ 2176	Gwendolyne Farley OK	✓ Farley, Mme Persis A. 667 Bl. Mercure	2-176-2
✓ 4329	Réal Adam	✓ Adam Réal & Mme Monique Chabot-Adam 36, 17e Avenue	153-173
✓ 5514	Léopold Pelletier S	✓ Jacques Deschênes 505 Celanese	160A-20
1148	Armand Turcotte	✓ Lucien Forcier 432 Mélançon	P. 73 E.
1149	do S	do	P. 73 E.
2404	Frank Gougeon. S	✓ Adalbert Duplessis Waterville	P (185, 186) E.
4350	do OK	do	153-194 Gr.
✓ 6775	Gaston Lauzière OK	✓ André Grisé 4 St Eusèbe	149-219
✓ 3612	Dollard Fortier OK	✓ Albert Nault 172 11e Avenue	146-118
1082	^{h.2} Mme A.M. Bilodeau S	✓ Lupien Jacques 104 St Georges	52 (1,2) E.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 13 AVRIL 1959

<u>No. fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
✓ 5981	Mme Jeanne Grisé o	✓ Victor Héroux 483 St Omer	162b-74
✓ 3113A	Mme T. Yancovitch o	✓ Gérard Genest 300 St Marcel	P.145-237
✓ 2089	Roméo Patenaude o	✓ Georges Gauvin 205 Chapleau	2-45 E.
✓ 137	Goulet Emile & St Pierre Armand o	✓ P. H. Moisan 209 Hériot	P. 1 N.
✓ 4556	Arthur Jutras	/ Donalda Demers- Guillotte 412 Bruno	P.156-4, 156-5 Gr.
✓ 89	Succ. A. Boisclair L.	/ Bruno Smith 152 Brock	P. 61 O.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, Marcel Marier, avocat, de la
Cité de Drummondville, ayant été réélu maire de la Cité de
Drummondville par acclamation à l'occasion de l'élection
municipale tenue à Drummondville le 1er mai 1959, jure que
je remplirai les devoirs de cette charge avec honnêteté et
fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi à
Drummondville, ce 24 avril
1959.

.....*Marcel Marier*.....

J. Dubois
.....
Greffier de la Cité de Drummondville.



PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, PIERRE MATHIEU, rentier, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du Quartier No. 1, siège No. 1, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du premier mai 1959, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Pierre Mathieu

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 4 mai 1959.

Dubuc
Greffier de la Cité
de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, Antonio Baril, industriel, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du Quartier No. 1, siège No. 2, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du premier mai 1959, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Antonio Baril

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 4 mai 1959.

Dubuc
Greffier de la Cité
de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, ARMAND GAUTHIER, marchand de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier No. 2, siège No. 1 de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du premier mai 1959 jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi,..
à Drummondville,
ce 4 mai 1959.

Armand Gauthier
.....

D. J. Dupont
Greffier de la Cité de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je soussigné, RAYMOND LUNEAU, garagiste de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du Quartier No. 2, siège No. 2 de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du premier mai 1959 jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 4 mai 1959.

Raymond Luneau
.....

D. J. Dupont
Greffier de la Cité de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE.

Je, soussigné, MAURICE SIGOUIN, gérant, de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier No. 3, siège No. 1 de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du premier mai 1959, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi, ...
à Drummondville,
ce 4 mai 1959.

M. Sigouin
Greffier de la Cité de Drummondville

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE.

Je, soussigné, ANDRE CLOUTIER, agent d'assurance de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier No. 3, siège No. 2, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du premier mai 1959, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi, ...
à Drummondville,
ce 4 mai 1959.

André Cloutier

M. Sigouin
Greffier de la Cité de Drummondville.



BUREAU DU GREFFIER

CITÉ DE DRUMMONDVILLE

DRUMMONDVILLE, P. Q.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE COMITE EU 2 AVRIL 1959

73/59

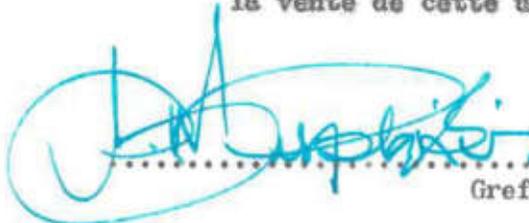
ATTENDU qu'en décembre 1957, un groupe imposant de citoyens de Drummondville décidèrent de s'unir afin de contribuer financièrement à la promotion industrielle de la Cité;

ATTENDU qu'à cette fin, ils s'incorporèrent sous le nom de "COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE DRUMMONDVILLE" et souscrivirent un montant de plus de \$100,000.00;

ATTENDU que ce capital fut immédiatement investi dans la construction d'une usine des plus modernes, érigée sur un terrain appartenant à la Cité, rue St Henri;

ATTENDU que ce magnifique geste de civisme permit aux autorités municipales d'économiser des sommes importantes en lui évitant l'obligation de contracter des emprunts et d'émettre des obligations, ce qui aurait entraîné des pertes inévitables inhérentes à tout emprunt municipal.

POUR CES RAISONS, nous, Maire et Echevins, tous membres du Conseil de la Cité de Drummondville, avons jugé équitable de défrayer le paiement des intérêts sur les sommes souscrites par les actionnaires de cette compagnie, tels intérêts ayant jusqu'ici été payés à même le budget régulier de la Cité. Il est à noter que les montants ainsi déboursés par la Cité ont tous été ajoutés au coût de construction de la bâtisse et seront entièrement récupérés lors de la location ou de la vente de cette usine.


.....
Greffier


.....
Maire

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE.

Je, soussigné, ARTHUR FORTIN, entrepreneur de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du quartier No. 4, siège No. 1, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du premier mai 1959 jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 4 mai 1959.

Arthur Fortin
.....

Hubert Dupuis
Greffier de la Cité de Drummondville.

PROVINCE DE QUEBEC
CITE DE DRUMMONDVILLE

SERMENT D'OFFICE

Je, soussigné, JOSEPH BIBEAU, employé d'usine de la Cité de Drummondville, ayant été élu échevin du Quartier No. 4, siège No. 2, de la Cité de Drummondville, lors de l'élection du premier mai 1959, jure que je remplirai les devoirs de cette charge, avec honnêteté et fidélité, au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE!

Assermenté devant moi,
à Drummondville,
ce 4 mai 1959.

Joseph Bibeau
.....

Hubert Dupuis
Greffier de la Cité de Drummondville.

13 avril 1959.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 13 avril 1959, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Rodolphe Mochon, Pierre Mathieu, Eddy Perreault et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur Le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

74/59

Lecture est donnée du procès-verbal du 23 mars 1959. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Eddy Perreault, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTÉ

Passant ensuite à la correspondance, le Greffier donne lecture des lettres suivantes:

- Une lettre du député provincial du Comté, M. Robert Bernard, qui remercie le Maire et les Membres du Conseil pour les félicitations qu'ils lui ont transmises à l'occasion de sa nomination au poste d'adjoint parlementaire du Ministre des Finances de la Province.
- Une lettre du journal L'Homme Libre qui offre l'hospitalité de ses colonnes pour toute publication d'avis ou de demandes de soumission. Un tarif spécial de \$0.10 la ligne agatis est offert pour ce service.

75/59

L'échevin Armand Gauthier propose, et il est secondé par l'échevin Eddy Perreault, que des représentations appropriées soient présentées au Ministère Provincial de la Voirie concernant le mauvais état de la route Trans-Canada dans son parcours à travers le Comté de Drummond; que copie de la présente résolution soit transmise au député du comté pour étude et appui.

ADOPTÉ

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité. Ces comptes se totalisent à la somme de \$71,425.81, dont \$61,576.09 au compte budget et \$9,849.72 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

*Resol.
annulée
voir procès
verbal du
11 mai 1959
M.W.*

77/59

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 13 avril 1959. Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTÉ

78/59

L'Oeuvre des Terrains de Jeux présente au Conseil un rapport de ses activités pour l'année écoulée et de ses projets pour la saison qui s'amorce. Elle en profite pour demander que l'octroi statutaire soit versé en tranches périodiques afin de les aider à rencontrer leurs obligations. Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Eddy Perreault, que la Cité souscrive à l'Oeuvre des Terrains de Jeux un montant de \$5,000.00 qui sera versé de la façon suivante: \$1,000.00 au 15 mai 1959, \$2,000.00 en juin, et \$2,000.00 en juillet de la même année.

ADOPTÉ

L'Association des Fanfares Amateurs de la Province de Québec tiendra son festival annuel à Granby les 4 et 5 juillet 1959, et à cette occasion elle publiera un programme-souvenir qui sera tiré à 3,000 exemplaires et qui sera distribué au cours de ce festival. L'Association sollicite de la Cité son encouragement ordinaire en lui demandant de souscrire un montant de \$50.00 qui s'appliquera à la publication d'une page sur Drummondville.

79/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité souscrive un montant de \$50.00 à l'Association des Fanfares Amateurs de la Province en paiement d'une page dans le programme-souvenir qui sera publié à l'occasion du festival annuel de cette association. Le Conseil de la Cité se permet d'ajouter ses félicitations et de faire des vœux pour le succès complet de leur festival.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance de trois réclamations en dommage qui lui sont soumises.

Dans la première, M. Roch Benoit, 522 rue Lindsay, tient la Cité responsable d'un accident survenu le 26 mars 1959 et dans lequel sa voiture a subi des dommages par suite de l'état glissant de la chaussée. Devant les faits soumis à l'étude du Conseil, ce dernier ne peut que nier toute responsabilité en rapport avec ce malheureux accident.

Mademoiselle Marie Paule Rostan, 135 Lindsay, a subi une fracture de la cuisse gauche au cours d'une chute sur la chaussée survenue le 24 février 1959. Elle demande à la Cité d'assumer le paiement des honoraires des médecins, de l'Hôpital, ainsi que le coût du transport par ambulance. Le Conseil recommande à cette réclamante de s'inscrire au département de l'Assistance Publique de la municipalité où elle résidait avant d'habiter Drummondville. Le Conseil espère qu'il sera possible à cette demoiselle d'obtenir l'aide dont elle semble avoir besoin. Quant à la responsabilité de cet accident, la Cité ne peut l'assumer en aucune façon étant donné les circonstances qui ont été notées par l'enquêteur.

Mademoiselle Micheline Verrier, 560 Brock, tient la Cité responsable d'une chute qu'elle a faite sur le trottoir le 22 mars dernier, s'infligeant une blessure assez grave qui a nécessité un stage à l'Hôpital Ste Croix. Le Conseil demande que cette réclamation soit laissée en suspens jusqu'à ce que des détails supplémentaires soient obtenus du Département de la Voirie quant à l'état de la chaussée au moment de cet accident.

M. Gérard Houle, 411 rue Cockburn, présente au Conseil une demande de permis afin de pouvoir agrandir un garage qui existe déjà à l'arrière de sa propriété sur la rue Cockburn. Étant donné que les stipulations des règlements de zonage et de construction décrètent qu'aucun permis de cette nature ne pourra être émis sur cette rue, le Conseil regrette de ne pouvoir accepter la demande de M. Houle.

La compagnie Francis Hankin, de qui la Cité a acheté au prix de \$9,500.00 une machine pour nettoyer les égouts, réclame de la Cité un montant additionnel de \$215.00 ce qui, d'après la compagnie, représenterait le montant de la taxe provinciale sur cette machine. L'échevin Maurice Sigouin explique que lors des pourparlers d'achat entre quelques échevins et les représentants de la compagnie, il avait été convenu qu'un montant de \$9,500.00 net serait payé par la Cité dans un délai de 30 jours. Cette entente a été confirmée de nouveau lorsque l'ingénieur de la Cité a commandé cet équipement par téléphone. La commande officielle de la Cité est venue en surplus appuyer cette prétention car elle spécifiait bien et le montant de \$9,500.00 et les termes. L'acceptation de la compagnie est implicite car la machine a été livrée peu après et son prix d'achat acquitté dans le délai prescrit et encaissé par la compagnie.

Pour toutes ces raisons, l'échevin Sigouin s'objecte à ce que la Cité paie tout autre montant, et il insiste pour qu'on s'en tienne au montant de \$9,500.00. C'est d'ailleurs l'avis du Conseil qui décide de rester sur ses positions actuelles en rapport avec cette affaire.

L'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville et du Centre, L'Association des Pharmaciens, L'Association des Bijoutiers et l'Association des Maîtres Electriciens présentent au Conseil un projet d'amendement au règlement No. 287 (licences et permis commerciaux) en ce qui concerne les colporteurs. Devant l'ampleur de cette étude, le Conseil décide de remettre à une date prochaine la présentation régulière d'un règlement à cet effet. En entendant, l'échevin Sigouin donne avis de motion d'un règlement destiné à amender le règlement No. 287 quant aux colporteurs.

et Villes, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le trésorier soit autorisé à préparer immédiatement un rôle général de perception comprenant les licences commerciales, taxes foncières générales et spéciales, en les mentionnant séparément.

ADOPTE

81/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$70,000.00; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la dite banque, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de ladite somme de \$70,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé durant l'exercice financier 1959.

La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$70,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

La compagnie Templon Spinning Mills demande à la Cité d'être autorisée à construire une résidence sur l'angle extrême du terrain qu'elle a acheté de la Cité. Cette résidence appartiendrait à un de leurs surintendants et la compagnie est prête à fournir toutes les garanties qu'elle sera de construction moderne et qu'elle ne déparera pas l'aspect général des lieux. Le Conseil semble favorable à ce projet, mais avant de prendre une décision, il aimerait obtenir un plan indiquant l'emplacement de la bâtisse projetée ainsi que la quantité de terrain qui sera nécessaire.

82/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer une quittance finale de prix de vente à Mme Brouillard Neiderer qui avait acheté une maison de la Cité située sur la rue Des Ecoles.

ADOPTE

83/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Eddy Perreault, que les honoraires des différents officiers d'élection nommés à l'occasion de l'élection municipale du 1er mai 1959 soient les suivants:

Président d'élection	\$400.00
Secrétaire d'élection	\$100.00
Sous-officier-rapporteur	12.00
Greffier	10.00
Gardien	8.00

ADOPTE

84/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Corporation de la Cité de Drummondville accepte l'option consentie par M. J.A. Michaud le 22 janvier 1959, pour la vente du terrain ci-après décrit au prix de Onze mille dollars (\$11,000.00) payable comptant, avec possession immédiate; que le Greffier en avise M. J.A. Michaud par lettre recommandée; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat de vente donnant suite à la susdite option et aux conditions y mentionnées;

DESIGNATION

Un terrain vague sis à Drummondville, mesurant cent pieds (100') de largeur sur une profondeur de cent pieds (100'), formant une superficie de dix mille pieds carrés (10,000 p.c.), mesure anglaise, plus ou moins, faisant partie du lot numéro CENT CINQUANTE DEUX (Ptie 152) du Cadastre Officiel du Quartier SUD de la Cité de Drummondville, comté de Drummond, et compris dans les limites suivantes: - au Sud-Ouest le Boulevard St Joseph tel qu'homologué, (autrefois le chemin du troisième Rang); au Nord-Est et au Nord-Ouest, une autre partie du lot 152 appartenant à la Corporation de la Cité de Drummondville; et au Sud-Est, autres parties du lot 152 appartenant à Mlles Martel, M. J.A. Michaud et M. H. Surprenant tous du même cadastre.

QUE cette résolution remplace à toute fin que de droit toutes résolutions adoptées avant ce jour en rapport avec le même sujet et en particulier la résolution adoptée en date du 26 janvier 1959.

ADOPTE

85/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Eddy Perreault,

QUE la Corporation vende avec la garantie de franc et quitte à Sa Majesté la Reine Elizabeth II, représentée par le Ministre des Travaux Publics de la Province de Québec, l'immeuble ci-après désigné pour le prix de TRENTE CENTS le pied carré (\$0.30), soit Quinze mille huit cent quatre vingt douze dollars et trente cinq (\$15,892.35) payable comptant avec possession immédiate de l'immeuble.

QUE la Corporation consente la vente dudit immeuble aux conditions ordinaires et à la charge de fournir les titres et certificats de recherches que pourrait exiger le Ministère des Travaux Publics;

QUE le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'Acte de Vente ainsi que tous documents accessoires, à stipuler toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos; procéder à tous règlements de comptes, de toutes sommes reçues, donner quittance, et généralement faire le nécessaire;

DESIGNATION

Un lot de terre sis à Drummondville, Boulevard St Joseph, mesurant au Nord-Est et au Sud-Ouest deux cent cinquante pieds (250') de largeur sur une profondeur de deux cent douze pieds (212') à sa limite sud-est, et de deux cent onze pieds et huit dixièmes (211.8) à sa limite Nord-Ouest, formant une superficie de (52,974.5) cinquante deux mille neuf cent soixante et quatorze pieds carrés et cinq dixièmes, mesure anglaise, plus ou moins, faisant partie du lot numéro CENT CINQUANTE DEUX (P.152) du Cadastre Officiel du Quartier Sud de la ~~Cité~~^{* ville} de Drummondville, maintenant Cité de Drummondville, comté de Drummond, et borné au Nord-Est par une autre partie du lot 152 appartenant à la Légion Canadienne et à la Cité de Drummondville; au Sud-Est, par d'autres parties du même lot 152 appartenant à MM. J.A. Michaud, P.H. Surprenant, Dame Gisèle Surprenant et M. Maurice Roberge; au Sud-Ouest, une autre partie du lot 152 étant l'élargissement du Boulevard St Joseph à sa largeur de 90 pieds; et au Nord-Ouest, une autre partie du lot 152 appartenant à la Cité, tous du même Cadastre.

QUE cette résolution remplace à toutes fins que de droit toutes autres résolutions adoptées avant ce jour en rapport avec le même sujet et en particulier la résolution adoptée en date du 26 janvier 1959.

ADOPTE

* 86/59

En rapport avec la résolution adoptée par le Conseil le 9 février 1959, autorisant la signature d'un acte d'Echange de terrains entre la Cité et la compagnie Southern Canada Power pour des terrains situés sur la Rive Nord, les terrains dont il s'agit sont les suivants, savoir,

1. La Compagnie cède à la Cité une partie des lots 152, 151, 168, 167 (rue), 153, 154, 138, 139, 132, 130, 129, 118 (rue), 119, 128, 127, 120, 121, 122, 123, 113 (rue), 101, 46 et 20 du Cadastre Officiel du Quartier NORD de la Cité de Drummondville, les dites parties de terrain formant une superficie totale de 82,735 pieds carrés.

2. La Cité cède à la Compagnie: (a) une partie de terrain contenant une superficie de 3,116 pieds carrés composée d'une lisière de terrain faisant partie des lots 186-20, 186-15 (rue), et 186-14; (b) une autre partie de terrain ayant une superficie de 143,998 pieds carrés étant les lots 197, 188 et 196 (autrefois faisant partie de la rue Carleton et du chemin Cooke); (c) en outre la Corporation renonce à tous ses droits, titres et intérêts qu'elle peut avoir sur une partie de chemin composée d'une partie des lots 168, 169, 170, 171, 167 (rue), 155, 156, 157, 158, rue Carleton, 135, 134, 133, 139, 132, 131 et 130, formant une superficie de 33,353 pieds carrés.

Le tout mesure anglaise et plus ou moins, et tous du cadastre officiel du Quartier NORD de la Cité de Drummondville, Comté de Drummond

ADOPTE

87/59

En rapport avec la résolution adoptée par le Conseil le 9 février 1959 autorisant la signature d'un Acte d'Echange de terrains entre la Cité et la succession St Onge et autres pour des terrains situés sur la Rive Nord, les terrains dont il s'agit dans cet acte sont les suivants, savoir:

1. La succession St Onge et autres cède à la Cité les lots 44-22, 7-1, 190 et 192 et un emplacement faisant partie des lots 44 et 45 non-subdivisés.

2. En échange la Cité cède à la succession St Onge et autres le lot 195 et renonce à tous les droits, titres, préentions et intérêts qu'elle a, peut avoir sur cette partie de chemin d'une superficie d'environ 20,185 pieds carrés, mesure anglaise, occupant une emprise de 40 pieds linéaires, et faisant partie des lots 7 et 44 non subdivisés.

Tous du cadastre officiel du Quartier Nord de la Cité de Drummondville.

ADOPTE

Le Conseil apprend avec plaisir que la Cité de Drummondville sera l'hôte de deux associations importantes qui tiendront en mai prochain chacune un congrès en nos murs. Il s'agit de l'Association des Photographes Professionnels de la Province qui nous honorerà de sa présence les 16 et 17 mai et de la Chambre de Commerce Junior Régionale qui tiendra ses assises à Drummondville le 31 mai.

88/59

La Société Canadienne du Cancer, Section locale, tiendra sa campagne annuelle du 6 au 30 avril prochain, et à cette occasion, elle demande à la Cité de bien vouloir exprimer d'une façon tangible son appréciation en lui souscrivant une aide matérielle. Devant l'importance de cette oeuvre, le Conseil ne peut qu'accorder son approbation, et il est en conséquence proposé par l'échevin Maurice Sigouin, secondé par l'échevin Armand Gauthier, et résolu à l'unanimité que la Cité de Drummondville souscrive un montant de \$40,00 à la Société Canadienne du Cancer afin de l'aider dans l'oeuvre hautement humanitaire qu'elle accomplit pour le bénéfice des citoyens de Drummondville.

ADOPTE

Le Drummondville High School publiera à la fin de la présente année scolaire un annuaire qui sera vendu aux gens de Drummondville. L'Association des Etudiants de cette institution demande à la ville de souscrire un certain montant comme publicité. Le Conseil croit que les circonstances se prêtent très difficilement à tout appui matériel en rapport avec cette publication car il n'est pas dans ses habitudes de souscrire à

aucune publication scolaire, qu'elle soit catholique ou protestante. Le Conseil espère toutefois que la vente de ces annonces sera encouragée par les marchands locaux et que cette publication aidera au progrès de l'éducation anglaise en notre ville.

Le Chef de Police présente à l'attention du Conseil un rapport qui fait suite à une demande présentée récemment par l'Association des Hommes d'Affaires. Ces derniers avaient suggéré que la limite de temps réglée par les parcomètres installés sur la rue Hériot soit portée de une à deux heures. Le Chef de Police abonde dans ce sens et il suggère que cette pratique soit mise à l'essai sur une partie de la rue Hériot. De plus, le Chef recommande que des parcomètres avec stationnement limité à deux heures soient installés sur la rue Lindsay, de St Georges à Lowring. Il recommande aussi que des affiches soient placées sur la rue Lindsay, entre Lowring et Cockburn, afin de limiter le stationnement à 60 minutes. Enfin, il recommande que le stationnement soit limité à 30 minutes sur la rue Lowring, entre les rues Lindsay et Hébert, et que tout stationnement soit prohibé du côté ouest de la rue St Georges, entre les rues Hériot et Hébert.

89/59

*aux endroits
choisis par
le chef de
Police
MM*

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité achète de la compagnie Duncan Parking Meters vingt (20) nouvelles têtes de parcomètres avec limite de deux heures pour l'installation ~~sur la rue Hériot, entre les rues Lowring et Cockburn, ainsi que sur la rue Lindsay, entre les rues St Georges et Lowring.~~ La transformation des autres parcomètres de la section commerciale de la rue Hériot en vue de les adapter à la limite suggérée de deux heures est laissée en plan pour le moment jusqu'à ce qu'une analyse ait pu être faite quant à l'opportunité de cette transformation; que la période de stationnement permise sur la rue Lindsay, entre les rues Lowring et Cockburn soit limitée à 60 minutes et qu'elle soit de 30 minutes sur la rue Lowring, entre les rues Lindsay et Hébert; que le stationnement soit prohibé complètement sur le côté ouest de la rue St Georges, entre les rues Hériot et Hébert.

ADOPTE

Le Chef de Police recommande que des lignes de bois ou autre, soient posées sur le terrain de stationnement du Canadien Pacifique, rue Lindsay, afin d'indiquer les espaces réservés au stationnement.

90/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier, que cette recommandation du Chef de Police soit mise à effet avec le concours de l'Ingénieur de la Cité.

ADOPTE

91/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Eddy Perreault, que des soumissions publiques soient demandées pour la confection d'habits et pour la fourniture de chaussures

à l'intention des policiers. Les uniformes devront être confectionnés d'un matériel d'une pesantueur de 18/19 ozs, et les chaussures devront être de marque Doctor's Antiseptic.

ADOPTE

92/59

Il est proposé par l'échevin Eddy Perreault, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que des soumissions publiques soient demandées pour le ramonage des cheminées.

ADOPTE

93/59

En conformité avec les prescriptions des articles 499 et 500 amendés de la Loi des Cités et Villes, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier que les évaluations suivantes soient déclarées homologuées:

Desmarais & Cardin, Hôtel Motel 400, 140 Lindsay	32, 33 et 34 Gr.	\$86,300.00
Mme Claire Nadeau 287 Notre Dame	153-154 Gr.	11,300.00
Jacques Brault, 800 St Omer	162b-231 Gr.	6,100.00
Cyrille Simoneau 422 Surprenant	158-11 Gr.	10,850.00

ADOPTE

94/59

Le Conseil prend connaissance d'une soumission produite par Thibeault Radio & Télévision Service, 190 rue Lindsay, pour la location d'un service de radio-téléphone à l'usage du département de police. Comme les conditions proposées sont plus avantageuses que celles qui sont faites actuellement à la Cité, il est proposé par l'échevin Antonio Beril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la maison Thibeault Radio & Télévision Service se voit confier l'installation et l'opération d'un service de radio-téléphone à l'usage du département de police de la Cité au taux mensuel de \$135.00. Ce prix de location comprendra l'installation et l'entretien d'un poste central marconi, modèle DJ - 25 watts, avec microphone, émetteur récepteur, un haut-parleur et des cristaux. Seront aussi inclus 3 postes mobiles DT 450 - 50 watts, à être installés dans les automobiles de patrouille, un système d'antenne pour la centrale, un poste de télécontrôle SG 234 et un circuit de télécommande. Ce contrat de location sera pour une période de trois ans et il pourra cependant être annulé en aucun temps pour raison de mauvais fonctionnement ou de mauvais entretien. Il est entendu que la Maison Thibeault Radio & Télévision Service fournira un service de vingt-quatre heures sur toutes et chacune des parties de cet équipement. Ce service sera gratuit.

La durée de ce contrat de location sera du 1er juin 1959 au 31 mai 1962. Des remerciements sont adressés à la compagnie de Téléphone Bell dont l'équipement de radio-police est utilisé avec beaucoup de satisfaction par la Cité depuis deux ans. Un avis devra être donné immédiatement à la compagnie Bell Telephone concernant la discontinuation de son service.

ADOPTE

95/59

Seconde lecture est donnée du règlement No. 495, lequel amende le règlement de zonage No. 484. Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Pierre Mathieu que ce règlement No. 495 soit adopté.

ADOPTE

Le Conseil en vient ensuite à l'étude d'une opinion légale présentée par Me. Marcel Nichols au sujet du cas Nicholas Romanesky, 227 St Damase. M. Romanesky a transformé en 1956 un immeuble lui appartenant sur la rue St Marcel, et, s'appuyant sur une résolution adoptée par le Conseil le 14 janvier 1957, laquelle maintient l'évaluation dans le cas d'un propriétaire qui améliore sa maison sans augmenter le nombre de ses logements, Monsieur Romanesky avait contesté une augmentation de son évaluation qui avait été portée de \$8,550.00 à \$17,550.00. Me. Nichols analyse le cas à la lumière de la jurisprudence et recommande en conclusion que l'évaluation soit réduite à \$13,150.00.

Monsieur Romanesky, qui est présent à l'assemblée est entendu par le Conseil et il accepte finalement que son évaluation soit fixée à \$13,150.00 jusqu'à la prochaine visite des estimateurs, soit au cours de la présente année.

96/59

Il est donc proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin Pierre Mathieu que l'évaluation de l'immeuble et du terrain P.147-114, 115 soit réduite de \$17,750.00 à \$13,150.00 et qu'avis de ce changement soit donné à la Commission Scolaire.

ADOPTE

97/59

Il est proposé par l'échevin Rodolphe Mochon, secondé par l'échevin André Cloutier, qu'une demande de permis de construction présentée par la compagnie Dairy Queen Co. pour l'érection d'un restaurant à l'angle des rues Lowring et Lindsay soit acceptée.

ADOPTE

98/59

L'échevin Joseph Bibeau met le Conseil au courant d'une demande qui lui a été transmise par un groupe de citoyens de son quartier qui désireraient organiser un club de fers qui tiendrait ses activités sur un terrain appartenant à la Cité et situé au coin des rues St Damase et 10e Avenue. Le Conseil reçoit cette requête avec beaucoup de sympathie, et en conséquence, il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Rodolphe Mochon, que la Cité consente à l'Association de Jeu de Fers de St Jean Baptiste l'usage gratuit d'un terrain appartenant à la Cité et situé au coin des rues St Damase et 10e Avenue. Afin

d'encourager ces sportifs la Cité leur prêtera trois poteaux pour l'installation de lumières, leur fournira un voyage de terre glaise et mettra à leur disposition un certain nombre de madriers afin qu'ils puissent servir à la construction de boîtes pour ces jeux.

Les membres de cette association se chargeront de l'installation des lumières et du paiement de l'électricité ainsi que de l'entretien du terrain. Il est bien entendu que ce privilège pourra être retiré en aucun temps suivant le bon vouloir de la Cité et qu'il n'engage en aucune façon sa responsabilité.

ADOPTE

L'échevin Rodolphe Mochon suggère à la Cité d'ouvrir la rue St Denis jusqu'au 4ème Rang, ce qui permettrait de mettre en valeur les terrains industriels que la Cité vient d'acquérir de la Succession Lamothe. Le Conseil suggère la préparation d'estimés et de plans avant de prendre une décision définitive sur ce projet.

M. Gérard Bergeron, journaliste de la Tribune, demande au Conseil l'autorisation de tenir une souscription publique sous le patronage conjoint de l'Harmonie de Drummondville et du Club Aramis afin d'amasser les sommes nécessaires à l'achat d'uniformes pour la Fanfare des Jeunes. Le Conseil est très sympathique à ce projet mais suggère à M. Bergeron de choisir une date appropriée pour la tenue de cette souscription.

Son Honneur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Cité sera l'hôte des familles Bernier de la région, mercredi soir, le 15 avril. Tous sont invités à assister à cette réunion.

Monsieur le Maire incite les citoyens à faire, autant que la chose est possible, leurs achats à Drummondville, car cette pratique permet à la Cité et à la Commission Scolaire de bénéficier d'une partie de la taxe de vente, ce qui est tout à l'avantage des budgets de ces deux corporations et soulage d'autant le contribuable.

Continuant ses remarques, Son Honneur le Maire note que le Conseil en est arrivé au terme de son mandat. Il remercie tous les échevins de la précieuse collaboration qu'ils lui ont si généreusement accordée au cours des trois années écoulées et il les félicite du dévouement qu'ils ont manifesté dans l'exercice de leurs fonctions. Il souhaite à chacun une réélection qui leur permettra de continuer à se dévouer pour le bien-être de leurs concitoyens.

Suivent les diverses allocutions prononcées par chacun des échevins:

M. l'échevin Antonio Baril

Il offre ses félicitations à Son Honneur le Maire qui a su conduire avec un tact et un doigté remarquables les destinées de la Cité tout au long des trois dernières années. Il a su confier à chaque échevin ses responsabilités et lui a laissé toute l'initiative nécessaire au bon accomplissement de son travail. M. Baril félicite aussi ses collègues et leur dit tout le plaisir qu'il a eu de travailler avec eux dans une atmosphère d'harmonie et de concorde. Il a un mot tout spécial à l'attention de l'échevin Pierre Mathieu, doyen du Conseil et représentant du même quartier. M. l'échevin Baril remarque avec humour que M. Mathieu et lui-même possèdent tous deux un caractère assez prompt, mais ce caractère est tempéré par une compréhension et une sagesse qui caractérisent pleinement son collègue.

M. l'échevin Maurice Sigouin:

Monsieur Sigouin reconnaît avec une satisfaction non voilée que les succès financiers qui lui ont été crédités au cours des trois dernières années sont dus en grande partie à la collaboration étroite qu'il a reçue de chaque échevin. Il croit que le Conseil de la Cité a accompli des merveilles dans le domaine financier, surtout si l'on considère que des villes d'égale importance comme St Hyacinthe et Granby ont des budgets qui dépassent les deux millions, alors que Drummondville s'en tient modestement à \$1,300,000. M. Sigouin remercie Monsieur le Maire ainsi que tous ses collègues du Conseil pour la belle collaboration qu'il lui ont accordée.

M. l'échevin Eddy Perreault:

Monsieur Perreault offre ses remerciements à Monsieur le Maire ainsi qu'aux membres du Conseil pour l'aide qu'ils lui ont accordée spontanément tout au long du présent terme. Il remercie MM. Montplaisir et Tessier de leur coopération de tous les instants ainsi que tous les employés de l'Hôtel de Ville. Il a de même un mot aimable à l'endroit des journalistes.

M. l'échevin Pierre Mathieu.

Monsieur l'échevin Mathieu offre ses remerciements à Son Honneur le Maire et il note ses qualités de bonté et de dévouement qui ont été appréciées non seulement par les membres du Conseil, mais par toute la population. M. Mathieu se dit parfaitement heureux d'être à la direction du département de la voirie et il insiste sur le fait que tous les échevins ont fait leur possible pour que son travail soit agréable. Il compare le Conseil à une famille heureuse. M. Mathieu a des paroles aimables à l'endroit du Greffier et du Trésorier et il les remercie de leur appui infatigable.

M. l'échevin Armang Gauthier.

M. Gauthier félicite le Maire et ses collègues pour les réalisations magnifiques qu'ils ont accomplies au cours de leur terme ainsi que pour la compréhension qu'ils ont eue à son égard. Il souligne avec plaisir que de vieux projets comme l'élargissement du Boulevard St Joseph et la construction du viaduc ont vu leur réalisation sous le présent terme. Il en donne tout le crédit à Son Honneur le Maire qui a su manoeuvrer de façon à provoquer la réalisation de ces projets. M. Gauthier note aussi l'aide précieuse du député provincial, M. Robert Bernard. Il remercie les échevins qui l'ont assisté dans le travail particulier qui lui avait été confié. Ses remerciements s'adressent aussi à MM. Montplaisir et Tessier qui ont toujours magnifiquement collaboré avec lui et l'ont aidé dans la mesure où il était possible. Il offre ses remerciements aux journalistes ainsi qu'à toutes les associations qui ont collaboré avec le Conseil.

M. l'échevin Joseph Bibeau.

M. Bibeau fait remarquer qu'il représente un quartier essentiellement ouvrier et que pour cette raison, il a dû batailler ferme afin de voir se continuer le progrès de ce secteur. Ceci a été rendu possible grâce à la coopération des autres membres du Conseil et il les remercie bien sincèrement. Ses remerciements s'adressent aussi aux officiers de la Cité, à tous les employés ainsi qu'aux journalistes qui rapportent si fidèlement les activités du Conseil municipal. En terminant il souhaite à tous d'être réélus à leurs sièges respectifs.

M. l'échevin Rodolphe Mochon.

M. Mochon prie Son Honneur le Maire ainsi que les autres échevins de bien vouloir accepter ses remerciements pour la collaboration précieuse qu'ils ont bien voulu ^{lui} accorder tout au long du terme qui s'achève.

M. l'échevin André Cloutier.

M. l'échevin Cloutier félicite lui aussi Monsieur le Maire et ses collègues et remarque que Monsieur le Maire a le don de régler une foule de problèmes en bon père de famille et que cette rare qualité lui a permis de récolter la gratitude et l'admiration de toute la population. Il félicite son "partner" M. l'échevin Sigouin qui a été pour lui d'un précieux concours en maintes occasions. M. Cloutier dit qu'il s'est attaché fortement au département d'Assistance Publique qu'il a eu l'honneur de diriger durant trois ans et qu'il a été heureux de pouvoir soulager tant de misère. Il termine en exprimant le vœux que chaque échevin soit invité par la population à reprendre son poste et son travail lors de l'élection prochaine.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

M. Mochon

A. Cloutier

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à sa séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
 Mme Jean Paul Gagné, hôpital; M. Gérard Bilodeau, 3 mois; Mlle Rose Anna Desrochers, 2 mois; Mme André Szirti, 2 mois; Mme Léopold Laflamme, 1 mois; M. Gilles Sicotte, 1 mois; Mme Onésime St Amand, 3 mois; Mme Roland Lemire, 2 pensions, 2 mois; M. Donat Auger, 2 mois.

Le cas d'Assistance Publique suivant est laissé en suspens:
 M. Eugène Malenfant.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Edmond Faucher, Mme Racul Ross, Mme Vve Jean L. Desruisseaux, M. Camille Bahl, M. Armand Lampron, Mlle Angéla Laprade, M. Alfred Faille, Mlle Annette Dufour, M. Réal Hamel, M. Onil Manseau.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


 Greffier


 Maire.

23 avril 1959

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville tenue Jeudi, le 23 avril 1959, au lieu ordinaire à 7:30 heures p.m. cette séance étant convoquée dans le but suivant:

- 1.- Etude et approbation d'un bail pour la location de l'immeuble de la Cie de Développement Industriel de Drummondville (rue St Henri)
- 2.- Etude et approbation d'une option à être consentie sur ledit immeuble à la Cie Marlboro Manufacturing Co.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Pierre Mathieu, Rodolphe Mochon, Eddy Perreault et Maurice Sigouin, sous la présidence du maire-suppléant, Monsieur l'échevin Antonio Baril.

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'option d'achat entre la Corporation de la Cité de Drummondville et la Cie Eastcoast Machinery and Management Ltd., préparé par le notaire de la Cité aux termes duquel la Corporation accorde à la Compagnie pour une période commençant 5 ans et un jour à compter de la date du commencement du bail à intervenir entre la Corporation et la Compagnie et expirant à la date fixée pour la fin du terme dudit bail, avec option de renouvellement pour une période de 10 années, et pour bonnes et valables considérations, l'Option d'acheter l'immeuble loué en vertu du Bail ci-dessus relaté, ainsi qu'une autre partie du lot 166B non subdivisé, situé à l'arrière du terrain loué, d'une superficie totale d'environ 6.2 acres, mesure anglaise; aux termes et conditions plus amplement détaillées dans le susdit projet d'Option dont le Conseil a pris communication et notamment pour le prix de \$151,760.00 avec en outre un prix de \$0.08¢ du pied carré pour l'immeuble décrit aux paragraphes 3^{et 4} du susdit projet d'Option.

99/59

Sur proposition de l'échevin Maurice Sigouin, appuyée par l'échevin Pierre Mathieu, il est résolu à l'unanimité que la Corporation consente à accorder une Option d'Achat à Eastcoast Machinery and Management Ltd., aux conditions mentionnées au susdit projet d'acte, que le Maire et le Greffier soient autorisés à y faire les corrections et changements d'importance secondaire jugés nécessaires, à signer l'acte, ainsi que tous documents accessoires, et à stipuler toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos.

Cette résolution fait suite au rapport d'une réunion tenue le 23 décembre 1958 entre M. Alexander Kasser, directeur de Eastcoast Machinery and Management Ltd., Son Honneur le Maire et le Conseil de la Cité, l'adoption de ce rapport étant consigné au procès-verbal des assemblées du Conseil les 24 et 30 décembre 1958 et elle remplace la résolution adoptée par le Conseil le 9 février 1959 en marge de ladite Option d'Achat.

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance d'un projet de Bail de propriété industrielle préparé par le notaire de la Cité aux termes duquel la Corporation de la Cité de Drummondville donne à loyer à Eastcoast Machinery and Management Ltd., l'édifice construit pour fins industrielles sur le terrain appartenant

à la Corporation; édifice d'une superficie approximative de 22,000 pieds carrés, plus ou moins, situé sur la rue St Henri; ledit terrain plus amplement décrit dans le projet de bail, au loyer de \$145,500.00 pour un terme de dix (10) ans, avec option de renouvellement pour une période additionnelle de 10 autres années, le tout tel que plus amplement détaillé dans le susdit projet de Bail dont le Conseil prend communication.

100/59

Sur proposition de l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, il est résolu à l'unanimité que la Corporation consente à donner à louer à Eastcoast Machinery and Management Ltd., aux conditions mentionnées au susdit projet d'acte, que le Maire et le Greffier soient autorisés à y faire les corrections et changements d'importance secondaire jugés nécessaires, à signer l'acte, ainsi que tous documents accessoires, et à stipuler toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos.

Cette résolution fait suite au rapport d'une réunion tenue le 23 décembre 1958 entre M. Alexander Kasser, directeur de Eastcoast Machinery and Management Ltd., Son Honneur le Maire et le Conseil de la Cité, l'adoption de ce rapport étant consignée au procès-verbal des assemblées du Conseil les 24 et 30 décembre 1958 et elle remplace la résolution adoptée par le Conseil le 9 février 1959 en marge dudit bail.

ADOPTÉ

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier


Maire.

11 mai 1959.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 11 mai 1959, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

101/59

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 13

et 23 avril 1959. Quelques corrections sont apportées au procès-verbal du 13 avril, notamment en ce qui concerne une résolution qui décrivait erronément les conditions actuelles de la route No. 9. Cette résolution est complètement enlevée et remplacée par la suivante:

" Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Antonio Baril, que M. Robert Bernard, député provincial du comté, soit prié de faire les représentations nécessaires auprès du Ministère Provincial de la Voirie afin que la route qui traverse la Cité et qui est considérée par cette dernière comme une artère provinciale soit recouverte d'asphalte. Pour plus de précision, disons que ces travaux seraient désirables sur la rue Hériot, à partir de la rue Du Pont à la rue St Georges; sur la rue St Georges, de Hériot à Hébert; sur la rue Lowring, de la rue Hériot à Hébert; et sur la rue Hébert et le Boulevard Bernard, de Lowring au pont de la Rivière Noire. "

Ces corrections étant faites, il est proposé par l'échevin André Cloutier, secondé par l'échevin Joseph Bibeau, que les procès-verbaux de ces deux assemblées soient adoptés.

ADOPTE

Son Honneur le Maire prend la parole et offre aux membres du nouveau Conseil la plus cordiale bienvenue. Il assure les deux nouveaux échevins de la collaboration entière de leurs collègues. Il reconnaît qu'ils ont droit à différer d'opinion sur certaines questions, mais que ces divergences sont quelquefois utiles pour la bonne conduite des affaires de la Cité.

102/59

Afin de se conformer à la loi et plus particulièrement à l'article 268 de la Loi des Cités et Villes qui oblige le président d'élection à donner l'historique de toute élection municipale, le Greffier offre de faire la lecture de ce document, mais il en est dispensé par le Conseil, et l'échevin Maurice Sigouin propose, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ce document soit accepté et versé aux archives de la municipalité. En même temps, il est proposé que les honoraires des officiers et autres dépenses pertinentes à l'élection du 1er mai 1959 soient approuvés pour paiement.

ADOPTE

On passe ensuite à l'ouverture des soumissions reçues en rapport avec le ramonage des cheminées. Ces soumissions se lisent comme suit:

ROGER CHAMPAGNE 1310 Lalemand, D'Ville-Sud	\$ 2,800.00
JEAN CLAUDE LEFEBVRE 221 Brock, Drummondville.	\$ 2,750.00
RAOUL HOUDE 443 Cockburn	\$ 2,400.00
JEAN DION 193 St Alphonse	\$ 2,250.00

103/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le contrat pour le ramonage des cheminées soit confié à M. Jean Dion au prix de \$2,250.00 pour le ramonage des cheminées de toutes bâtisses, résidences, maisons ou autres, situées dans les limites de la Cité. Monsieur Dion devra s'en tenir aux conditions générales d'engagement qui ont prévalu les années dernières. Une seule clause nouvelle devra cependant être ajoutée et celle-ci permettra à la Cité de Drummondville de retenir 10% sur chacun des versements bi-mensuels afin de garantir la parfaite exécution des travaux. Cette retenue sera remise à M. Dion 30 jours après la fin des travaux et sur approbation du Conseil.

ADOPTE

On procède ensuite à l'ouverture de soumissions reçues pour la fourniture de chaussures pour les policiers. Ces soumissions se lisent comme suit:

GEORGES GRENIER 183 Hériot	\$ 14.35 la paire
BENOIT MESSIER Rue St Jean	\$ 12.89 la paire

104/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin André Cloutier, que M. Benoit Messier soit chargé de fournir au département de police 30 paires de chaussures "Doctor's Anti-septic" au prix de \$12.89 la paire.

ADOPTE

Enfin, le Conseil prend connaissance de soumissions présentées par divers marchands pour la confection d'uniformes à l'intention de nos constables. Ces soumissions se détaillent comme suit:

LION UNIFORMS LTD Montréal	\$ 70.00
MICHEL YANCOVITCH 479 Linisay	\$ 62.00 et \$ 63.50

JOS. A. PRINCE 223 St Marcel	\$ 57.25
S. RUBIN CLOTHING CORP. Montréal	\$ 52.25 et \$ 54.40
JEAN COTE ENRG. Drummondville	\$ 68.50

Tous ces prix sont pour une tunique et deux pantalons.

105/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que le contrat pour la confection d'uniformes à l'intention des policiers soit confié à M. Jos. A. Prince, 223 rue St Marcel, Drummondville, au prix de \$57.25 l'unité.

ADOPTE

Le Greffier donne ensuite la composition de chacun des nouveaux comités municipaux. Pour les prochaines trois années, les divers comités seront composés comme suit:

COMITE DES FINANCES, LICENCES, ACHATS, PERSONNEL DE L'HOTEL DE VILLE

Maurice Sigouin, Président

Arthur Fortin
Antonio Baril

COMITE DES PARCS, AMUSEMENTS, HYGIENE, EMBELLISSEMENT, BIBLIOTHEQUE.

Joseph Bibeau, Président,

Maurice Sigouin,
André Cloutier.

COMITE DE POLICE & INCENDIE

Antonio Baril, président.

André Cloutier,
Armand Gauthier.

COMITE AQUEDUC, MARCHÉ, BALANCE.

Raymond Luneau, président.

Arthur Fortin,
Joseph Bibeau.

COMITE CONSTRUCTION, BATIMENT, URBANISME, PUBLICITE.

Arthur Fortin, président.

Raymond Luneau,
Armand Gauthier.

COMITE DES SERVICES PUBLICS.

Pierre Mathieu, président.

Arthur Fortin,
Joseph Bibeau.

COMITE ASSISTANCE PUBLIQUE.

André Cloutier, président.

Pierre Mathieu,
Raymond Luneau.

COMITE ELECTRICITE, ASSURANCE.

Armand Gauthier, président

Maurice Sigouin,
Antonio Baril.

Passant ensuite à la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une invitation de M. Neil Graham, chef d'escadrille des Cadets de l'Air de Drummondville qui sollicite la présence du Maire et des Echevins à l'occasion de l'inspection annuelle des cadets le 14 mai prochain à 7:00 heures p.m.
- Des félicitations au Maire et aux Echevins à l'occasion de leur élection de la part de:

Le Syndicat des Employés Municipaux de D'Ville,
Les révérendes Soeurs de l'Hôpital Ste Croix,
M. Ovila Hébert, Courtier en Assurance.
- Une lettre de l'abbé Pierre Bernier, secrétaire des familles Bernier, qui remercie la Cité de la réception qui leur a été offerte le 15 avril passé.
- Une lettre de remerciement de l'Institut Canadien pour les aveugles à qui le Conseil a consenti récemment un octroi de \$40.00.
- Une lettre de remerciements de l'Amicale des Frères de la Charité pour la souscription de \$500.00 qui lui a été votée récemment par le Conseil.
- Une lettre de la Holtite Rubber Co. qui félicite et

remercie l'équipe de pompiers pour le magnifique travail qu'elle a accompli à l'occasion d'un incendie à cette usine le 18 mars dernier.

106/59

On passe ensuite à la lecture des comptes pour la période se terminant le 11 mai 1959. Ces comptes se totalisent à la somme de \$57,020.44 dont \$56,936.86 au compte budget et \$83.58 au compte capital.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

107/59

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 11 mai 1959. Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTÉ

108/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Methieu, que des soumissions publiques soient demandées pour le nettoyage de la fosse de décantation ainsi que pour la démolition d'une partie de l'immeuble que la Cité a acheté de M. Octave Brochu, sur le Boulevard St Joseph.

ADOPTÉ

109/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Conseil autorise le transfert de permis de Yergeau Drive Yourself, 555 Bl. St Joseph à Jackie Desmarais, Rive Nord.

ADOPTÉ

110/59

La direction du Camp de Santé du Comté de Drummond sollicite de la part de la Cité un octroi qui leur permettra de continuer l'oeuvre qui existe déjà depuis nombre d'années et qui permet à un certain nombre d'enfants débiles de refaire leurs forces au cours des mois d'été. Le Conseil est très favorable à cette organisation et conséquemment, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Conseil de la Cité de Drummondville consente à la direction du Camp de Santé un octroi de \$250.00

ADOPTÉ

La société d'Agriculture du Comté de Drummond est à mettre sur pied son organisation de l'exposition annuelle. A cette occasion, elle demande à la Cité de lui

111/59

consentir encore cette année un certain montant qui l'aidera dans son organisation et servira en même temps de publicité pour la Cité car le montant souscrit paiera une annonce dans le programme de l'exposition. Il est donc proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité souscrive un montant de \$30.00 pour la publication d'une page d'annonce dans le programme de l'exposition locale.

ADOPTE

A la suite d'une demande formulée personnellement par Mgr. Adolphe Demers, curé de St Joseph, le Conseil consent à prêter une des salles de l'ancien Hôtel de Ville St Joseph pour les loisirs des personnes âgées de St Joseph. Ce prêt est fait à titre provisoire cependant, car il restera à déterminer si cette occupation durant les heures de la journée sera au détriment du bon fonctionnement de la bibliothèque, du bureau des évaluateurs et du secrétariat de la Chambre de Commerce qui occupent déjà cette bâtisse.

112/59

L'échevin Joseph Bibeau, président du Comité des Parcs, suggère l'aménagement partiel du parc St Jean Baptiste sur la partie de terrain dont la Cité s'est portée acquéreur en 1958 et qui est située entre les 17^e et 19^e Avenue à St Jean Baptiste. Ce début d'aménagement pourrait se faire par l'installation d'une clôture au coût approximatif de \$265.00 selon les chiffres fournis par l'ingénieur. Par la suite, on y ajouterait des arbres et divers jeux à l'intention des enfants.

Il est donc proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Arthur Fortin qu'un commencement d'aménagement du parc St Jean Baptiste soit fait selon les détails donnés ci-haut et que les services de M. Emile Charland, jardinier, soient retenus cette année pour la plantation de fleurs, arbustes et arbres dans les différents parcs de la Cité.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance de certaines suggestions présentées par la révérende Soeur Gertrude Maria, directrice de l'École St Joseph. Cette religieuse suggère que des poubelles soient placées à différents endroits sur le terrain du marché afin d'apporter une plus grande propreté aux alentours de cette place d'affaire; elle suggère aussi que des mesures soient prises par les occupants des maisons qui sont contigues à la cour de l'école afin qu'il y ait plus d'ordre; de même pour les abords de la voie ferrée qui passe à proximité de la cour de cette école, et qui sont souvent, selon la révérende Soeur, dans un état quelque peu relâché. Le Conseil remercie la révérende Soeur de ses suggestions et il verra à y donner suite dans la mesure du possible.

113/59

L'Association des Officiers de finance municipaux tiendra son congrès annuel à Montréal du 7 au 11 juin prochains. A cette occasion, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que M. Roland Tessier, trésorier de la Cité, soit délégué à ce congrès afin d'y représenter la Cité.

ADOPTE

114/59

CONSIDÉRANT que la loi concernant les chemins et rues dans les cités, villes et villages (Chap. 242 S.R.Q. 1941 Section 2) oblige les corporations municipales à ouvrir les chemins et les rues à une largeur d'au moins 66 pieds anglais;

CONSIDÉRANT que certaines rues faisant présentement partie de la Cité de Drummondville appartenaient autrefois à la municipalité de St Jean Baptiste;

CONSIDÉRANT que cette municipalité aurait autorisé l'ouverture de certaines rues à une largeur de 50 pieds seulement;

CONSIDÉRANT que ces rues, et plus spécialement la 19^{ème} avenue a été tracée et ouverte à 50 pieds seulement;

POUR CES RAISONS, le Conseil de la Cité de Drummondville ratifie ce qui a été ordonné par la municipalité de St Jean Baptiste avant son annexion à la Cité de Drummondville et approuve l'ouverture de la 19^{ème} Avenue à une largeur moindre que celle prévue par la loi.

ADOPTE

115/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin André Cloutier, que l'échevin Pierre Mathieu soit désigné comme maire-suppléant pour les prochains trois mois.

ADOPTE

116/59

Le Conseil est saisi d'une demande présentée par M. Gérard Houle, garagiste de la rue Cockburn, qui désirerait voir renouveler son permis d'opération commerciale sur la rue Cockburn. M. Houle est présent à l'assemblée et énonce les raisons pour lesquelles il croit que ce permis devrait lui être continué. Cependant, le Conseil ne peut passer outre aux règlements déjà existants, lesquels défendent catégoriquement tout commerce sur cette rue. Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le permis d'opération commerciale demandé par M. Gérard Houle, garagiste, à 411 Cockburn, soit refusé et que des procédures légales soient prises contre le requérant au besoin afin de l'obliger à cesser tout commerce à cet endroit.

ADOPTE

117/59

Mademoiselle Micheline Verrier, 560 Brock, avait tenu la Cité responsable d'un accident à elle survenu le 22 mars 1959. Le Conseil avait retardé toute décision en cette affaire en attendant d'obtenir des détails supplémentaires de la part du département de la voirie. Ces détails sont maintenant disponibles, et à la suite d'un examen plus approfondi, il est proposé

par l'échevin Antonio Baril, secondé par l'échevin Maurice Sigouin, que la Cité regrette de ne pouvoir accepter la réclamation de Mlle Verrier étant donné qu'elle n'a encouru aucune responsabilité en rapport avec ce malheureux accident. En conséquence, toute responsabilité est niée de la part de la Cité.

ADOPTE

118/59

Mme Raynaldo Letendre, 291 Brock, réclame à la Cité des dommages pour de prétendus refoulements d'égoûts dans sa propriété. Une enquête très minutieuse a été établie par l'Ingénieur de la Cité, et il a été prouvé que ce refoulement d'égoûts était provoqué par une absence de prise d'air (air vents) dans le système de tuyauterie de la maison appartenant à Mme Letendre. Pour ces raisons, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la réclamation de Mme Raynaldo Letendre soit refusée étant donné que la Cité nie toute responsabilité en rapport avec cette affaire.

ADOPTE

119/59

La compagnie Templon Spinning Mills demande à la Cité de lui permettre de disposer d'une partie de son terrain industriel en vue de la construction d'une résidence destinée à loger son surintendant, M. G.F. Dable. Cette partie de terrain qui est comprise dans la pointe extrême de la propriété de la compagnie mesurerait 108 pieds de front par 69 pieds de côté. Le Conseil ne voit pas d'objections sérieuses à ce projet, et il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Conseil de la Cité permette à la compagnie Templon Spinning Mills de céder une partie de son terrain industriel en vue de la construction d'une résidence à la condition toutefois que cette résidence demeure indéfiniment sous le contrôle de la compagnie et que l'évaluation du terrain et de la résidence soit faite sur les mêmes bases qu'une propriété ordinaire.

ADOPTE

M. Maurice Duhamel, propriétaire de l'Association de Taxi Drummond demande au Conseil le privilège d'aménager des postes d'attente de taxi le long du trottoir, au coin de certaines rues. Le Conseil remet l'étude de cette suggestion à une date ultérieure alors qu'il aura eu l'opportunité de prendre connaissance d'un rapport du Chef de Police à ce sujet.

Le Conseil prend en même temps connaissance d'un rapport du Chef de Police qui recommande qu'un amendement soit apporté à l'article 14A du règlement de taxis, amendement qui obligerait tous les propriétaires de voitures-taxis à s'assurer non seulement pour les dommages causés à autrui, mais aussi pour leurs propres passagers.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement destiné à amender le règlement No. 478 (taxis) quant aux postes

d'attente des voitures-taxi et à l'assurance sur ces mêmes voitures.

La population de la Cité de Drummondville aura encore cette année le privilège d'applaudir aux prouesses de son équipe de baseball, car certains promoteurs dévoués ont pris les mesures nécessaires afin qu'une équipe représentant notre cité soit inscrite au sein de l'Association Provinciale. Afin d'encourager d'une façon tangible ces sportifs, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin et résolu à l'unanimité que le Conseil de la Cité souscrive un montant de \$500.00 au club "Les Royaux" afin de les aider dans leurs activités au cours de la saison 1959.

L'échevin Joseph Bibeau annonce à ses collègues que la semaine du nettoyage et de l'embellissement a été fixée cette année du 17 au 24 mai. Il invite tous les citoyens à embellir leur cité à cette occasion et il prie les journaux de bien vouloir publier un avis qui soulignera particulièrement cette semaine du nettoyage.

120/59

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, qu'un montant de \$50.00 soit consenti au Club Richelieu à l'occasion de son radiothon annuel qui aura lieu le vendredi 22 mai 1959. Le Conseil souhaite aux organisateurs de ce radiothon tout le succès possible, et il incite tous les citoyens à souscrire généreusement à cette oeuvre.

ADOPTE

121/59

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier et résolu à l'unanimité qu'un message de sympathie soit envoyé à la famille G.A. Michaud, à l'occasion du décès de Dame Georges Alfred Michaud survenu récemment. La défunte était la mère du Dr. J.B. Michaud, ancien maire de la Cité.

Adopte

Son Honneur le Maire faisant écho aux remarques de l'échevin Bibeau invite tous les échevins à marquer dans leurs quartiers respectifs la semaine du nettoyage en invitant les citoyens à nettoyer, peindre, et d'une façon générale, embellir les abords de leurs propriétés. M. l'échevin Mathieu fait remarquer que des paniers sont installés en grand nombre dans les principaux endroits de la ville et il suggère que la police exerce une surveillance assez sévère afin d'empêcher que des citoyens peu soigneux jettent des papiers et autres déchets dans les rues.

M. l'échevin Sigouin suggère que le Greffier

demande aux autorités de chaque école de la ville de faire l'éducation des écoliers en ce qui concerne la propreté et l'embellissement.

L'échevin André Cloutier remarque que les véhicules automobiles se permettent d'envahir le parc Ste Thérèse au détriment du gazon qui vient d'être semé en ce lieu. Il recommande que l'accès de ce parc soit refusé aux automobilistes. Le Conseil abonde dans ce sens et recommande que des ordres soient donnés afin de placer des barrières à l'entrée de ce parc.

Continuant certaines remarques de l'échevin Luneau, Son Honneur le Maire commente une récente décision de la compagnie Celanese de transporter à son usine de Sorel un de ses départements locaux qui fabrique du tapis. Monsieur le Maire déplore ce déplacement et il croit que les autorités civiques devraient insister auprès de la compagnie afin de faire reviser cette décision. Il rappelle que dans le passé, Drummondville a usé de certaines délicatesses envers la compagnie, délicatesses qui se sont traduites par des exemptions de taxes et par des privilèges bien spéciaux. Son Honneur le Maire admet que cette décision n'est pas du domaine municipal, mais que de toute façon le Conseil aimerait rencontrer les autorités de la compagnie afin de discuter de cette décision qui affecte un grand nombre d'ouvriers de notre ville.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par ~~l'échevin Maurice Sigouin~~, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le Conseil ordonne aux estimateurs de ne pas porter au rôle d'évaluation toute machinerie et tout accessoire qui, par leur nature, servent immédiatement à la production quoiqu'elles puissent par ailleurs être considérées immeubles par destination. Telle pratique sera appliquée au rôle d'évaluation de l'année 1959. (Art. 488 - 10 Geo. VI., 1946, Chap.67)

Mme Noella Chapdelaine Martel est propriétaire d'une bâtisse située à 237A Blvd. St Joseph laquelle a été incendiée le 3 janvier 1959. Elle demande donc un rajustement de l'évaluation sur cette maison. Il est en conséquence proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que, conformément à l'article 500, amendé, de la Loi des Cités et Villes, le Conseil réduise de \$900.00 l'évaluation d'une bâtisse aujourd'hui démolie qui antérieurement était érigée sur le lot No. 156-177, P.157; que les évaluateurs de la Cité, la Commission Scolaire et le Trésorier de la Cité soient informés de cette modification au rôle d'évaluation.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: M. Georges Gingras, 2 mois; Mme Vve Hervé Lamothe, 2 mois; Conrad Leroux, 2 mois; Mme Roméo Dupont, 2 mois; Mme Vve Geo. Hethrington, supplément de pension, 2 mois; Roméo Bergeron, 2 mois; William Courchesne, 2 mois; Arthur Houle, 3 mois; Majoric Blais, 3 mois; Antonio Brousseau, 3 mois;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: M. Gaston Tourigny, Charles Brunella, Mme Joseph Martin, Clément Nadeau, Omer Lapointe, Roger Desrochers, Pierre Lizotte, Fortunat Mathieu, Théotime Bellemare, Lionel Desrosiers, Marcel Gardner, Georges Courchesne, Emile Chandonnet, Paul Auguste Marcoux, Réal Hamel, Mme Vve Denis Neveu, Roméo Turenne, Ludger Rivard, Gérard Robidoux, René Champagne, Gilles Proulx, Paul Emile Létourneau, Raoul Ross, Antonio Bussières, Mme Jean Paul Desroches, Paul Emile Turcotte, M. Narcisse Daignault, Armand Boucher, Conrad Grève, Mme François Kochon, Mme Vve Armand Prince, Mme Vve Jean Paul Bourbeau, John Lecouvie, Edouard Bilodeau, Paul E. Létourneau.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier


Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 11 MAI 1959.

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain.</u>
5255	Albert Dumais	Daniel Langlois 265 Blvd. Garon	159-29
6740	André Massé	Jean Paul Aubé 141-11e Avenue	149-167
4635	Léonide Lamontagne	Joseph Asselin 145 Bl. St Joseph	P. 156-120 Gr.
22	Lucille Comtois	Charles Adam 190 Hériot	13-20 Ouest
7268	Lionel Desjardins	Rémi Desjardins 1241 Chabanel Drummondville-Sud	150-70
1346	Gérard Connely	Edouard Richard 477B Brouillard	P.512-513 E.
5671	Jos. Brousseau	Réal Simard 451B Lindsay	160a-142 Gr.
2203	Napoléon Leclair	Guy Renaud 5838 4e Avenue Rosemont	2-202 E.
6710	Mme Ben Desfossés	Georges & Roland Desfossés 106 9e Avenue	P-149 (136-153)
6711	do	do	P-149-136
4151	Marie Anné Boisclair	Fabrique St Frédéric	P.64 S (non imposable)
1297	John Morey	Dame John Morey 462A Des Ecoles	P.278 E.
4344	Ovila Baron	Eugène Rouleau 179 Manseau	153-188
4195A	Audet Autom. Ltée	101 S. - Cette fiche disparaft complètement	\$250.00
1137A	nouvelle fiche -	Drummond Autorama 169 Marchand	P. 63 E.

25 mai 1959

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 25 mai 1959, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Arthur Fortin, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

122/59

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 11 mai 1959. Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOpte

Passant ensuite à la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre signée par quelques citoyens résidant sur les 114e et 16e Avenues de Drummondville qui félicitent le Conseil pour sa sollicitude envers la jeunesse et plus spécialement envers les enfants du Quartier St Jean Baptiste qui pourront bientôt s'ébattre dans le nouveau parc aménagé dans ce quartier.
- Une lettre de M. Robert Bernard, député provincial, qui exprime l'espoir que les travaux de réfection au pavage des rues Hériot, Lowring, St Georges, Hébert et Boulevard Bernard pourront être entrepris bientôt par le Ministère Provincial de la Voirie.
- Une autre lettre de M. Bernard dans laquelle il offre son concours afin d'aider au règlement de certaines transactions avec les ministères de la santé et du bien-être social.
- Une lettre de M. E. Touzeau, directeur des ventes au journal "Le Monde", Paris, France, qui remercie Monsieur le Maire de son aimable accueil à l'occasion du passage à Drummondville d'une délégation de journalistes étrangers.
- Une lettre du Club Aramis de Drummondville qui informe le Conseil de la tenue prochaine de la course cycliste annuelle du Tour des Cantons de l'Est. On nous rappelle que Drummondville sera un des points d'une étape et on demande que la ville fournisse certaines commodités aux coureurs et les reçoive convenablement. Le Conseil désire répéter ce qu'il a déjà fait dans le passé à l'égard

de ces coureurs et il se fera un plaisir de les recevoir officiellement le 7 juin prochain.

123/59

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que les félicitations du Maire, des membres du Conseil et de la population soient offertes à M. Jules Marceau, à l'occasion de son élection comme président de la Chambre de Commerce Sénior.

ADOPTÉ

124/59

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que les félicitations du Maire, des membres du Conseil et de la population soient offertes à M. Paul Chabot à l'occasion de son élection comme président de la Chambre de Commerce Junior.

ADOPTÉ

125/59

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin ~~Armand~~ Luneau que les remerciements du Conseil soient adressés à M. Philippe Bernier qui a eu l'amabilité d'inviter à une magnifique réception dimanche le 10 mai, tous les membres du Conseil, les officiers de la Cité, ainsi que leurs épouses.

ADOPTÉ

126/59

L'Association des Chefs de Police et de Pompiers de la Province tiendra son congrès annuel à Val d'Or les 6, 7 et 8 juillet prochains. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le président du Comité de Police, ainsi que le Chef, soient délégués à ce congrès à titre de représentants de la Cité.

ADOPTÉ

127/59

ATTENDU que Drummondville est la ville la plus peuleuse et la plus importante au point de vue industriel et commercial du Comté de Drummond et du diocèse de Nicolet;

ATTENDU que le Grand Drummondville compte une population actuelle de 38,000 âmes;

ATTENDU que Drummondville est le centre nerveux d'une région qui groupe au moins 150,000 habitants;

ATTENDU que les personnes âgées de Drummondville et de la région n'ont à leur disposition qu'un seul foyer situé à Drummondville, et dont les facilités sont nettement insuffisantes et ne répondent que difficilement aux besoins du moment;

ATTENDU qu'il est donc urgent de prévoir la construction immédiate d'un nouveau foyer moderne pouvant accommoder au moins 300 personnes;

ATTENDU que la communauté des Soeurs Grises de Nicolet partage l'anxiété des autorités municipales de Drummondville sur ce point et admet pleinement l'urgence de la situation;

ATTENDU que le Conseil de la Cité de Drummondville a déjà offert sa collaboration en désignant à la Communauté des Soeurs Grises certains terrains situés dans les limites de la Cité et convenant parfaitement à l'érection d'une bâtisse de ce genre;

ATTENDU que la vieille bâtisse actuellement utilisée comme foyer sur la rue Brock, à Drummondville pourra facilement être utilisée à d'autres fins;

POUR CES RAISONS, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que demande soit faite à la Communauté des Soeurs Grises de Nicolet de prévoir la construction prochaine d'un foyer spécialement adapté aux besoins des personnes âgées de Drummondville et de la région.

ADOPTE

128/59

Les besoins de stationnement du bas de la rue Hériot se font de jour en jour plus aigus, et afin de remédier à ce malaise sérieux, les autorités municipales se doivent de prévoir l'acquisition de nouveaux emplacements destinés à apporter un soulagement aussi prochain et aussi complet que possible. A cette fin, le Conseil a jeté les yeux sur certains emplacements situés sur la rue St Georges, à l'extrémité ouest de la rue Hériot. Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que des pourparlers soient immédiatement entamés avec la succession l'Etoile et M. Charles Lupien, en vue de l'acquisition de leurs immeubles respectifs. Comme dans d'autres cas semblables, il est suggéré d'offrir un prix d'achat correspondant à l'évaluation municipale plus 20%.

Un comité composé de Son Honneur le Maire, de MM. les échevins Baril, Mathieu et Sigouin ainsi que de M. André Brière, Ingénieur, est chargé de rencontrer M. Charles Lupien afin de discuter ce point.

ADOPTE

Il est de nouveau question de l'élargissement de la rue Marchand, entre les rues Hériot et Brock. Il est évident que cet élargissement se ferait aux dépens du parc St Frédéric qui appartient comme on le sait à la fabrique St Frédéric. Les membres du Conseil sont donc d'opinion que des démarches soient faites auprès de M. l'abbé Brasard, curé de St Frédéric, afin d'obtenir la cession des quelques pieds de terrain nécessaires. La Cité se chargerait alors de faire les

travaux nécessaires sans délai. Ces travaux amélioreraient considérablement l'apparence actuelle de cette partie du parc en plus de permettre une plus grande aisance pour les automobilistes qui empruntent la rue Marchand. En retour de cette concession de la fabrique, le Conseil ne pourrait manquer lui aussi d'être généreux lorsque la Fabrique décidera de construire, sur un terrain voisin, un édifice public.

129/59

Au cours d'un souper offert aux membres du Conseil par l'Association des Hommes d'Affaires, il a été question de la construction d'une nouvelle rue parallèle à la rue Hériot, et au nord de cette dernière. Le président de cette association avait alors manifesté le désir de voir revivre ce projet. Le Conseil est favorable à la reprise de l'étude de ce projet, et en conséquence, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que demande soit faite à la compagnie Southern Canada Power de céder à même le parc Woodyatt la partie de terrain nécessaire à la réalisation de ce projet; que la compagnie soit informée du fait que les propriétaires de terrains aboutant à cette future rue ont consenti à la donation pure et simple du terrain nécessaire à l'aménagement de cette rue.

ADOPTÉ

La Société St Jean Baptiste de Drummondville célébrera encore cette année la fête nationale des Canadiens Français avec tout l'éclat auquel cette société nous a habitués. Comme par le passé elle demande à la ville de contribuer dans une certaine mesure à l'élaboration de son programme.

130/59

Il est donc proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que la Cité consente à la société St Jean Baptiste de Drummondville un octroi de \$300.00 afin de l'aider dans la préparation des fêtes de la St Jean Baptiste.

ADOPTÉ

Lecture est ensuite donnée des différentes soumissions reçues d'entrepreneurs pour la démolition d'une partie de la maison que la Cité a acquise l'an dernier de M. Octave Brochu. La partie à être démolie contient deux logements et porte les numéros civiques 293 et 295 du Boulevard St Joseph. Ces soumissions se lisent comme suit:

LA MENUISERIE MODERNE (Lepage & Bessette)	\$4,450.00
BENJAMIN ROBIDAS LTEE	\$2,000.00
J.A. BANVILLE & FILS	\$2,975.00
JULES RIOUX	\$1,295.00

131/59

Après l'analyse des spécifications décrites au plan préparé par l'ingénieur ainsi qu'aux devis qui l'accompagnent, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le contrat pour la démolition d'une partie de la maison Brochu soit confié à M. Jules Rioux, entrepreneur, au prix de \$1,295.00, le tout selon les exigences des plans et devis dont l'entrepreneur a déjà pris connaissance.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'acte de vente par lequel la Cité vend à Mme J. Albéric Neiderer l'immeuble décrit comme étant le lot numéro TROIS CENT DEUX (302) du Quartier Est avec les bâtisses y érigées pour le prix de QUATRE MILLE CINQ CENT DOLLARS (\$4,500.) payé avant ce jour; ladite vente étant en exécution d'un Bail conditionnel consenti par la Cité à Mme Neiderer en date du 10 mai 1939 et faisant suite à la résolution du Conseil en date du 14 mai 1959.

132/59

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Arthur Fortin et résolu à l'unanimité que la Corporation consente la vente dudit immeuble aux conditions mentionnées au projet d'Acte susdit, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'Acte ainsi que tous documents accessoires, à stipuler toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos, à reconnaître avoir reçu le paiement du prix et à en donner quittance.

ADOPTE

Il est donné lecture d'un rapport du Ministère de la Santé provinciale sur la qualité de l'eau traitée par le filtre municipal. Selon ce rapport, le traitement accordé à cette eau est très satisfaisant, et il est suggéré de continuer ce même traitement.

M. Maurice Duhamel, propriétaire de l'Association de Taxi Drummond, avait suggéré l'aménagement au coin des rues, près de la chaîne du trottoir, de postes d'attente de taxi. Le Conseil prend connaissance d'une requête signée par un certain nombre de citoyens et de propriétaires de taxi ainsi que d'un rapport du Chef de Police. Les signataires de ces deux documents s'opposent énergiquement à l'adoption d'une telle pratique, et, malgré les représentations verbales de M. Duhamel, le Conseil se voit dans l'obligation de lui refuser ce privilège.

Première lecture est donnée du règlement No. 496 qui amende le règlement 478 (taxis), en ce qui a trait à l'assurance obligatoire.

133/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que les services professionnels de Me. Gaston Ringuet, C.R. soient retenus afin d'instituer toutes procédures légales nécessaires dans le cas de M. Gérard Houle.

ADOPTE

M. Antonio Lemaire, vidangeur, demande une révision immédiate des taux qui lui sont payés pour ses services par la ville. Etant donné que l'étude de ce cas n'est pas encore complétée, le Conseil prie M. Lemaire de bien vouloir attendre encore quelques jours la décision finale du Conseil.

M. Edouard Mackenzie, propriétaire de la Rive Nord, se présente devant le Conseil afin d'obtenir l'aide de la Cité quant au transport des écoliers. Il demande plus spécifiquement un octroi qui aiderait les propriétaires de ce quartier à combler le déficit qui existe dans le domaine du transport de leurs enfants aux écoles. Le Conseil promet une étude toute spéciale de ce problème et une décision à la prochaine séance.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

COMITE

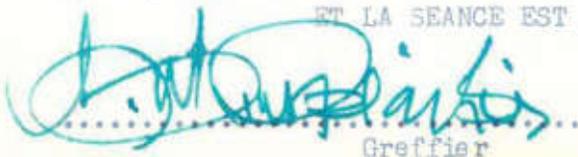
Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, M. Marcel Marier, C.R.

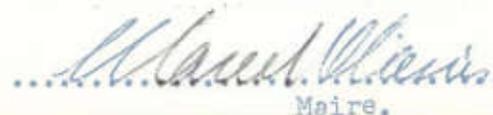
Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Mme Maurice Bergeron, 1 mois; M. Albert Doré, frais funéraires \$75.00; M. Emilien Hince, 2 mois; Mme Vve Louis Champagne, 2 mois; Mme Gaston Senneville, 2 pensions de 10 mois; Mme Alexandre Savoie, 2 mois; Mme Antonio Boilard, 2 mois;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Mlle Laurentia Letendre, Mme Vve Georges Belcourt, Mme Arthur Houle, Mme Laurent Bineau, Mme Vve Mastai Croteau, Mme Joseph Proulx, Mme Vve Bertrand Salois, Mme Donat Bibeau, Jean Paul Groulx, Mme Jean Claude Gauthier, Mme Jean Claude Gauthier, hôpital; M. Marcel Archambault, M. Oscar Darche, Louis Beaupré, Fernand Boisvert, Mme Josephat Bessette, Mme Charles Gagnon, Alfred Demers.

Le Comité recommande qu'un montant de \$40.50 soit remboursé à M. Jérôme Houle, 1070 rue Dionne, Drummondville-Sud, ce remboursement représentant le montant d'une licence de taxi payée par M. Houle et non utilisée.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 8 JUIN 1959.

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain.</u>
6074	Alanzo Malouin	Malouin Const. Ltée 79 Guilbault	P. 162B-154
5359	J.J. Leblanc	René Lavallée 600 Chassé	159-147
4687	J. Albert Corriveau	Jean L. McMahon 620 Notre Dame	156-174
4595	Dme Walter Martel	maison incendiée devient \$10,000. au lieu de \$10,900.	P.156-77
5363	J.J. Leblanc	Roger Leclair 630 Chassé	159-151
7598	Dme Arthur Benoit	Arthur Benoit 177 St Alphonse	151-377
6700	J. Aimé Pinard	E. Lerocque & Fils 265 Lindsay	149-122, 123
2022	Succ. Conrad Gagnon	Roger Gagnon 416 St Pierre	1-20 E.
7356	Adélard Delage	Dme Adélard Delage 74 St Marcel	150-148
3179	Réginald Laplante	Joseph Mondou	145-297
5533	Hansel R. & Gaston Coté	Georges Joyal 4e Rang, D'Ville	P. 160A.
2450	Arthur Rochon	Napoléon Leclerc 32 Plamondon	290 E.

2.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 8 JUIN 1959.

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain.</u>
6511	Dme Albert Desfossés	Paul Emile Jacques 585 St Jean	148-96
4044	Ametex Ltd.	Dame T.L.Surprenant	28, 20-2, 147-2 S.
5689	Geo. Bergeron	Camille Beauchemin 544 Chassé	160a-165
4124	J.A.Carignan	Jarco Products Ltd. 1010 Ste Catherine Ouest Montréal.	P. 35 S.
2103	Jacques Demers	Lorenzo Lemire 236 Mercier	2-59 E.
2104	do	do	2-60 E.
4562	Paul Leclair	Henri Sénécal St Joseph	156-25
4560	Dme Paul Leclair	Paul Leclair 403 Bruno	156 (21-22)
4561	do	do	156-24
4561A	do	do	P.156 P.156(22-24)
6806	Jean Paul Ally	Joseph Caron 85 13e Avenue	149-256
4197	Drummond Automotive S.	Bâtisse démolie. devient \$2,800. au lieu de \$9,200.	P. 103 S.
4244	J.A.Michaud	Cité de D'Ville	P. 152 S.
4246	do	do	do
7312	Stanislas Morin	Joseph Gilbert 14 11e Avenue	150-111

CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETES AU 8 JUIN 1959

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
7582	Joseph Gilbert	Stanislas Morin 1148 Dionne	151-155
1160	Dme Ernest Pinard	Radio Drummond Ltée	78 E.
4230	Dme Horn. Lampron	Armand Beaulieu 190 St Demien	140 P.141 S.
6811	Joseph Caron	Albert Lauzier 502 Du Moulin	149-260
4639	Philippe St Martin	Jérôme St Martin 421 Ferland	156-124
2477	Eusèbe Boucher	Calixte Boucher St Norbert, Co. Berthier	326 E.
5957	Alphonse Gamache	Lorenzo St Arnesu St Wenceslas	162b- P.40.

8 JUIN 1959

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 8 ~~juin~~ 1959, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

134/59

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 25 mai 1959. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Le Conseil accorde une entrevue au Dr. J.B. Michaud qui présente des plans de construction et des devis se rapportant à l'agrandissement de son hôpital sur la rue Bérard. En raison du creusage de sa cave, il demande au Conseil de relocaliser les égouts de cette rue à une profondeur légèrement plus grande afin qu'il puisse y relier commodément l'égout principal de ses propriétés. Le Conseil promet d'apporter à cette demande toute son attention.

Il est ensuite donné lecture de la correspondance suivante.

- Une lettre de la Southern Canada Power, sous la signature de M. Jules Marceau, touche la question de l'embellissement du parc Woodyatt et du projet mis de l'avant par l'Association des Hommes d'Affaires de l'ouverture d'une rue parallèle à la rue Hériot, sur un des cotés du parc Woodyatt. M. Marceau croit qu'avec l'ouverture du pont de la route Trans-Canada, cette rue devient inutile.
- Une lettre de la Ligue du Sacré-Coeur qui présente trois demandes:
 - a) Le maintien en vigueur de la loi interdisant l'entrée des moins de 16 ans dans les cinémas.
 - b) Le maintien de la loi des liqueurs alcooliques qui défend de servir des liqueurs aux jeunes gens de moins de 20 ans.
 - c) Le maintien du règlement municipal qui défend le port des shorts sur la rue.

Le Conseil est bien disposé à faire l'impossible pour que ces différentes lois et règlements soient observés dans son territoire. Son Honneur le Maire explique que quelques membres du Conseil ont rencontré récemment les hoteliers de la ville au sujet de l'admission des moins de vingt ans et qu'un moyen de contrôle

a été accepté par les hôteliers. Ce moyen consiste en l'émission par l'Hôtel de Ville d'une carte établissant l'âge du porteur. Cette carte devrait être en vigueur d'ici peu.

- Une lettre de la Révérende Soeur Fortin, supérieure provinciale de la Communauté des Soeurs Crises de Nicolet, qui accuse réception d'une résolution récemment adoptée par la Cité au sujet de la construction à Drummondville d'un foyer pour vieillards. La Révérende Soeur est entièrement favorable à ce projet et sa Communauté n'attend qu'une décision du Gouvernement avant d'entamer l'étude sérieuse des plans et devis.

Pour l'information du Conseil et de la population, le Greffier donne les chiffres suivants portant sur les permis de construction émis au cours du mois de mai: 9 nouvelles maisons, 9 nouvelles constructions et 42 permis émis pour une valeur totale de \$129,041.00

135/59

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 8 juin 1959. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTÉ

Une récente analyse de l'eau de la rivière par les laboratoires du Ministère de la Santé prouve que la qualité de l'eau du St François est mauvaise dans son parcours à travers la ville de Drummondville. En conséquence, il est très difficile aux autorités de Drummondville de permettre le bain.

136/59

M. Antonio Lemaire, vidangeur à l'emploi de la Cité, a demandé il y a quelque temps une augmentation assez substantielle des taux chargés pour la cueillette des vidanges. Les limitations budgétaires auxquelles le Conseil est astreint ne lui permettent pas de se rendre en totalité aux demandes exposées par M. Lemaire, mais il est tout de même proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, qu'une augmentation de \$0.15 per capita soit allouée à M. Lemaire jusqu'au premier janvier 1960 alors qu'il aura probablement bénéficié d'un relèvement du marché des métaux. Il est bien entendu que cette augmentation partielle est faite sans aucun préjudice et sans affecter les clauses du contrat qui existe entre la Cité et M. Lemaire.

ADOPTÉ

Les Chevaliers de Colomb de Drummondville prient le Conseil de leur accorder l'usage d'une partie du terrain appartenant à la Cité et située à proximité de leur salle de jeux sur la rue Brock. Le Conseil se fait un plaisir de leur accorder cette permission à certaines conditions qui sont exprimées dans une lettre envoyée par le Greffier à Me. André Biron, Grand Chevalier, le 2 juin 1959.

137/59

Le Conseil étudie un projet d'Acte de Vente par lequel la Cité vend au Gouvernement de Sa Majesté une partie de terrain située en bordure du Boulevard St Joseph et bornée d'un côté par le Garage Municipal, d'un autre côté par la maison du Souvenir et enfin sur un quatrième côté par des terrains qui font face à la rue Marchand. Le Conseil ne voit rien d'irrégulier dans ce projet de contrat et il l'accepte à l'unanimité.

ADOPTE

138/59

Le Ministère du Revenu Provincial soumet au Conseil un nouveau projet d'entente régissant la perception par la Province de la taxe de vente municipale. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que cette convention soit acceptée et que le Maire et le Greffier soient autorisés à la signer au nom de la Cité.

ADOPTE

M. Edouard Mackenzie, qui avait déjà présenté une demande à la séance précédente, demande qui consistait en l'allocation par la Cité d'un octroi afin d'aider au transport des écoliers de cette partie de la Cité, se présente de nouveau afin d'obtenir la décision du Conseil. M. le Maire lui fait part qu'à l'unanimité le Conseil s'est déclaré favorable à cette demande pour la bonne raison qu'elle est complètement du ressort des autorités de la Commission Scolaire et qu'il est illégal pour la Cité de s'ingérer dans ce domaine. Malgré les objections verbales assez fournies de M. Mackenzie, le Conseil s'en tient à sa décision mais promet toutefois d'appuyer une demande que M. Mackenzie présentera à la Commission Scolaire à ce sujet.

139/59

Deuxième lecture est donnée du règlement 496 lequel amende l'article 14A (Assurance Obligatoire) du règlement No. 478. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le règlement No. 496 soit adopté.

ADOPTE

L'échevin Arthur Fortin donne avis de motion d'un règlement destiné à amender le règlement No. 484 (zonage).

Monsieur l'échevin Arthur Fortin, président du Comité de la Publicité met ses collègues au courant des activités préliminaires

de son comité. Il s'agit d'aménager à brève échéance des enseignes sur la voie No. 9 de chaque côté du rond point et à proximité des entrées de Drummondville. Les premières démarches ont été faites auprès des autorités du Ministère Provincial de la Voirie et tout laisse prévoir que les autorisations nécessaires seront obtenues d'ici peu, ce qui permettra la mise en oeuvre du programme établi par le comité.

Un projet de centralisation d'assurance qui avait été étudié par le Conseil il y a quelques années revient de nouveau à la surface et son promoteur, Monsieur l'échevin Armand Gauthier, propose, sur l'appui de l'échevin Antonio Beril, que des soumissions soient demandées aux principaux bureaux d'assurance de la Cité afin de savoir le taux qui serait demandé pour la conduite de ce bureau central d'assurance.

Continuant sur un sujet connexe, l'échevin Armand Gauthier suggère que le bureau des Underwriters d'Assurance soit invité à rencontrer le Conseil afin de lui fournir l'explication des augmentations de primes-incendie qui grèvent depuis quelques temps les propriétaires d'immeubles de la ville malgré le fait que Drummondville soit une des villes qui a le taux de pertes-incendies le plus bas de toute la province.

140/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité souscrive une annonce dans les trois journaux locaux à l'occasion de la fête de la St Jean Baptiste.

ADOPTE

Lecture est donnée d'un rapport du Chef de Police qui informe le Conseil du départ prochain du constable Denis Lemaire. Le Chef recommande qu'un congé de six mois lui soit accordé et que dans cet intervalle, il soit remplacé par le cadet Réal Garneau lequel a subi avec succès tous les examens requis par notre règlement.

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Beril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, qu'un congé de six mois sans solde soit consenti au constable Denis Lemaire à compter du 11 juin 1959 et que les rangs soient comblés par l'engagement temporaire et conditionnel de M. Réal Garneau.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Le Comité étudie, de concert avec le notaire Paul H. Moisan, les modalités d'un bail et d'une option à être consentis à une compagnie avec qui la Cité transige déjà depuis quelques temps et qui occuperait, selon toute probabilité, la nouvelle usine de la compagnie de développement industriel, sur la rue St Henri.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
 Mme Vve Armand Prince, Mme Romulus Grondin, 2 mois; Mme Henri Paul Chendonnet, 2 mois; Mme Denis Boisvert, 2 mois; Mme Roger Desrochers, 4 mois; Mme Hector Boucher, 12 mois; Mme Josephat Bessette, 3 mois; Mme Vve Louis Champagne, 2 mois;

Le cas d'Assistance Publique suivant est laissé en suspens: M. Jean René, hôpital.

Les cas d'Assistance Publiques suivants sont refusés:
 M. Paul H. St Hilaire, Mme Maurice Vallières, Léo Paul Courchesne, Mme Paul Emile Labbé, Mlle Lucielle Marcoux, Mme Rosaire Hamelin, Mme Ovide Boucher, Mme Armand Boucher, Edmond Faucher, Deverennes Boisvert, Roméo Bergeron, François Chalifoux, Gaston Lainesse, Mlle Ross Courchesne, Mme Vve Geo. Garon, Roger Desrochers, Adrien Lauzière, Mme Léonidas Coté.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


 Greffier


 Maire.

15 juin 1959

Procès-verbal de l'assemblée spéciale tenue le 15 juin 1959 aux lieu et heure ordinaires des séances du Conseil, dans le but suivant:

"Donner première lecture du règlement No. 497 destiné à amender le règlement de zonage No. 484 en ce qui se rapporte à une partie du lot 152 (terrain à être vendu au Gouvernement Provincial sur le Boulevard St Joseph.)

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Après lecture de l'avis de convocation le greffier donne la première lecture du règlement No. 497.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

22 juin 1959

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 22 juin 1959, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu, Maurièle Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

141/59

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée régulière du 8 juin 1959 et de l'assemblée spéciale du 15 juin 1959. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que les procès-verbaux de ces deux assemblées soient acceptés.

ADOPTE

L'Association des Hommes d'Affaires du Centre, dans une lettre adressée en fin de mai à la Commission des Ecoles Catholiques de la Cité de Drummondville, a exprimé le désir d'obtenir l'usage de la cour de l'école St Joseph pour des fins de stationnement, du vendredi soir à 5:00 heures au samedi soir à 6:00 hrs. On espère de cette façon améliorer grandement le problème de stationnement qui se pose aux abords du marché public en fin de semaine. Les membres de la Commission Scolaire se sont rendus à cette demande à certaines conditions:

1° Que le problème du stationnement des véhicules est du ressort des autorités municipales;

2° Que la Commission Scolaire de la Cité de Drummondville n'a pas d'objections à ce que le terrain de jeu de cette école serve pour le stationnement du vendredi soir au samedi soir, à la condition que la Cité de Drummondville protège la Commission Scolaire contre tous risques ou dommages à la propriété ou à la personne.

3° Que la Cité de Drummondville s'occupe de l'entretien général de ce terrain.

4° La Commission Scolaire pourra révoquer ce privilège en aucun temps si le bien-être des écoliers le nécessite;

142/59

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité consente à toutes les conditions

posées par la Commission Scolaire pour l'utilisation de cette cour d'école à des fins de stationnement; que les Commissaires d'Ecole soient remerciés de leur bel esprit de collaboration et que l'Association des Hommes d'Affaires du Centre soit avisée de la mise en oeuvre prochaine de ce projet.

ADOPTE

Pour l'information du Conseil, l'échevin Pierre Mathieu dépose devant l'assemblée le montant des estimés préparés par l'ingénieur de la Cité pour la relocalisation des égouts desservant la propriété de l'Hôpital Michaud. Ces travaux s'élèveraient à la somme de \$1,600.00.

143/59

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que les compagnies Bell Telephone et Southern Canada Power soient autorisées selon le cas à déplacer deux poteaux sur la rue Brock, entre les rues St Georges et Robins.

ADOPTE

Pour faire suite à une demande produite par M. J.B. Yergeau, il est estimé que les travaux de construction d'égouts et d'aqueduc sur la rue Pelletier coûteraient une somme de \$8,500.00 ce qui est considéré trop onéreux par le Conseil étant donné le peu d'habitations desservies par ces canalisations.

Il est ensuite donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de la Commission Scolaire de Drummondville qui remet à 1961 la perception conjointe par la Cité des taxes municipales et scolaires.
- Une lettre de la Révérende Soeur Amanda Doucet, supérieure du Foyer St Paul, qui remercie la Cité pour avoir transporté gratuitement un voyage de poussière de pierre à l'arrière de cette institution.

Le Conseil reçoit ensuite Me. Paul H. Moisan, notaire, qui a été convoqué dans le but de discuter d'une option à être prise sur un espace de terrain portant le no. de cadastre 162B et 163 situé dans le quartier St Pierre entre la rue Birtz et la Rivière Noire. Les propriétaires de ces terrains, soit Me. Moisan et M. Napoléon Leclerc, imposent certaines conditions avant de consentir le renouvellement d'une option. Le Conseil, et notamment l'échevin Maurice Sigouin, aimerait connaître le prix demandé avant d'accepter les conditions soumises. M. le notaire désire consulter son associé

avant de donner une réponse et il consent à rencontrer le Conseil en comité à la suite de l'assemblée régulière.

- 144/59 Lecture est donnée des comptes dus par la Cité à la date du 22 juin 1959. Ces comptes se totalisent à la somme de \$66,990.83 Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOpte

- 145/59 Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 22 juin 1959. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ces mutations de propriétés soient acceptées.

ADOpte

- 146/59 Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que les félicitations et les remerciements de la Cité soient adressés aux responsables de la venue en nos murs d'une nouvelle industrie, la Eastcoast Machinery and Management Ltd. Les artisans de cette réussite sont la compagnie Southern Canada Power et le directeur de son département industriel, M. L.G.Groom; le Comité Industriel de la Chambre de Commerce de Drummondville dont le président est M. George Haggerty; le Président du Comité Industriel de la Cité, M. René Lapierre; M. Jules Marceau, gérant local de la Southern Canada Power Ltd et président de la Chambre de Commerce Sénior. En résumé, tous ceux qui d'une façon ou de l'autre ont été mêlés aux pourparlers entamés depuis de longs mois et qui ont abouti à la venue d'une compagnie qui sous peu emploiera entre 50 et 100 personnes.

ADOpte

- 147/59 L'échevin Raymond Luneau informe le Conseil que l'extérieur de la bâtisse du marché aurait grandement besoin d'une nouvelle couche de peinture. Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que des soumissions soient demandées pour le grattage et la peinture de l'extérieur du marché public.

ADOpte

- 148/59 Sur explications de l'échevin Joseph Bibeau, président du Comité de la Bibliothèque, il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que Mlles Dumaine et Gagnéux reçoivent une augmentation de salaire de \$0.05 l'heure, Mlle Claire Tremblay, \$0.10 l'heure à compter du 1er juillet 1959, jusqu'à l'expiration du présent contrat de travail avec les employés municipaux.

ADOpte

au 1^{er} janvier 1960 et un autre \$0.05 du 1^{er} Jan/60
 M M

Il est question de la location pour la saison estivale du restaurant situé sous le kiosque Ste Thérèse. Ce restaurant n'a pas été loué depuis 1954. Cependant, cette année le Conseil a devant lui deux demandes qui proviennent de la J.O.C. de Ste Thérèse et de M. Arthur Lacharité. Après étude du cas, il appert que cette location soulèverait certaines difficultés et le Conseil est en conséquence d'opinion qu'il ne serait pas avantageux de recommencer la location de ce restaurant.

L'échevin Raymond Luneau, président du comité du filtre, informe ses collègues qu'un rapport préparé par M. André Paré, chimiste, sera rédigé à l'intention du Conseil dès la fin de la présente semaine.

Le Greffier donne ensuite lecture d'un rapport très détaillé du Chef de Police concernant la diminution du nombre des permis de taxis de 60 à 40, ceci faisant suite à une demande des propriétaires de taxis qui sont d'opinion que cette diminution leur permettrait des revenus plus convenables. L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement amendant le présent règlement de taxi et plus spécialement quant au nombre maximum de permis.

Le même rapport du Chef de Police touche aussi la question du port des shorts par les dames et les jeunes filles. Il informe le Conseil que les dossiers de la police contiennent présentement une trentaine de noms de personne qui ont agité en contravention avec les stipulations du règlement municipal concernant ce vêtement immodeste.

149/59

Son Honneur le Maire précise une fois de plus que ce vêtement doit être réservé à la maison ou au terrain de jeux et qu'il est très disgracieux comme vêtement de rue. Cependant, il exprime un doute quant aux chances de succès de toute poursuite légale qui pourrait être prise contre une ou plusieurs personnes qui ont enfreint ce règlement. Il recommande la plus grande prudence. Toutefois, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le Chef de Police soit autorisé à procéder en justice contre les personnes qui ont enfreint l'article 5 du règlement No. 300. Il est recommandé de ne procéder que dans les cas les plus criants.

ADOPTE

On passe ensuite à l'étude d'un plan de centralisation des assurances de la Cité. Certaines réponses de quelques assureurs de la Cité sont lues. Un échange d'idées se fait entre certains échevins quant à la répartition des primes sur ces assurances entre les divers assureurs de la Cité. Toutefois, la décision finale sur ce projet est remise à une séance ultérieure.

Seconde et dernière lecture est donnée du règlement 497 qui amende le règlement 484 (zonage) et qui transporte de la zone résidentielle à la zone commerciale un terrain que la Cité vient d'acheter sur le Boulevard St Joseph de M. J.A. Michaud, dans le but de le revendre au gouvernement provincial pour la construction d'un édifice provincial.

150/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu que le règlement No. 497 soit adopté.

ADOPTE

151/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Bureau de Crédit de Drummondville soit chargé de la perception des comptes mis à perte par la Cité. Cette perception se fera moyennant une commission de 25%, et le Bureau de Crédit de Drummondville est autorisé à prendre toute action légale qui s'imposera à son jugement.

ADOPTE

152/59

A la suite de la lecture d'un rapport du Chef de Police, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que des soumissions publiques soient demandées pour l'achat de deux automobiles de police aux spécifications ordinaires moins la prise d'embrayage automatique; toujours selon le même rapport du chef de police, l'installation d'un appareil de signalisation au coin des rues Lindsay et Des Forges est autorisée, de même que l'achat d'équipement servant au rechargement des extincteurs chimiques à poudre sèche.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Le Comité reçoit une seconde fois la visite de Me. Paul H. Moisan, qui, accompagné de M. Napoléon Leclerc se présente afin de donner une réponse finale à la demande énoncée précédemment par le Conseil. MM. Moisan & Leclerc s'entendent pour consentir à la Cité une option sur une partie des lots 162b non sub. et 163 au prix de \$0.11 le pied carré pour une période de six mois, laquelle se renouvellera automatiquement de six mois en six mois jusqu'à avis de la Cité ou des propriétaires.

Il est aussi entendu que la clause 1 du règlement No. 490 sera appliquée à ces terrains dans les 60 jours qui suivront l'offre de vente. Le Comité recommande que ces conditions soient acceptées et que le notaire Moisan soit autorisé à préparer une option dans ce sens.

Le Comité recommande que les rajustements de taxes suivants soient faits:

PFAFF Sewing Machine Co. of Canada
Drummond Automotive Supplies Inc.

Remboursement de \$200.⁰⁰

Charger le 1er semestre de 1959 seulement.

Shoe Shine Cosy, 170 St Marcel

Abolition de la licence commerciale pour 1959.

Hercule Milot, rue Lindsay.

Crédit de \$38.52.

Le Comité recommande que les ententes suivantes avec la compagnie Eastcoast Machinery & Management Ltd. soient confirmées:

153/59 NONOBTANT la clause "loyer" apparaissant au bail en date du 15 juin 1959 entre la Cité de Drummondville et la compagnie Eastcoast Machinery & Management Ltd, laquelle clause prévoit que le bail commencera le 1er juillet 1959, la Cité de Drummondville consent à retarder la date réelle du commencement des paiements de loyer mensuel à une date située en dedans d'une période de six mois à compter du 1er juillet 1959 mais de devant pas dépasser la date du commencement de la production du papier, et pas avant que la Cité n'ait terminé son usine en accord avec cette entente. Et tous les argents payés à titre de loyer au moment de la signature du bail s'appliqueront comme loyer à être payé à la date du commencement tel qu'indiqué plus haut. La Cité ne présentera aucune réclamation pour les mois pour lesquels le loyer n'a pas été payé, le tout selon les termes de la présente lettre.

154/59 NONOBTANT la clause "TRANSFER" dans l'option datée du 15 juin 1959 et consentie par la Cité de Drummondville à la compagnie Eastcoast Machinery & Management Ltd., la Cité de Drummondville consent à ce que cette compagnie transporte ses intérêts quant à cette option en tout temps durant le terme de l'option, en tout ou en partie, à Marlboro Manufacturing Ltd., laquelle compagnie est par les présentes acceptée comme telle, à la condition qu'une copie certifiée du document effectuant tel transfert soit délivrée à la Cité dans les 30 jours de son exécution. La Cité de Drummondville transmettra à la compagnie Eastcoast Machinery & Management Ltd. une résolution du Conseil de la Cité confirmant telle entente dans les 30 jours de son adoption.

155/59 NONOBTANT la clause "OBLIGATIONS DU LOCATAIRE" paragraphe 3 dans le bail daté du 15 juin 1959, entre la Cité de Drummondville et la Compagnie Eastcoast Machinery & Management Ltd., la Cité de Drummondville consent à ce que cette compagnie transporte ses intérêts dans ce bail ou sous-loue tout ou partie des lieux présentement loués en tout temps durant le terme du bail à une, deux ou à toutes les compagnies suivantes:

MARLBORO MANUFACTURING LIMITED,
ASTOR PAPER COMPANY LIMITED,
SINGER PAPER COMPANY LIMITED.

à la condition que cette action soit communiquée à la Cité par écrit dans les 30 jours de son exécution. La Cité de Drummondville transmettra à la compagnie Eastcoast Machinery & Management Ltd une résolution du Conseil concernant cette convention dans les 30 jours de son adoption.

Le Comité recommande qu'une licence commerciale de \$50.00 seulement soit chargée à France-Nouveauté Enr., manufacturier d'articles de fantaisie, pour l'année 1959.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
Mme Vve Antonio Grondin, 2 mois; Léo Lemire, 3 mois; Edouard Bilodeau, 3 mois;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont laissés en suspens: M. Jean René, Eugène Pouliot.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:
Paul Auguste Marcoux, Roland Lemieux, Paul Bédard, Gérard Cyrenne, Roland Lemire, Aristide Roy, Roland Gauthier, Roger Dion, Léo Beaudoin, Eugène Malenfant, Jean Charles Rollin, Romulus Grondin, Mme Vve Michel Jutras.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 22 JUIN 1959.

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain.</u>
5548	Dame Léo Surprenant	Lucien Marier 463 Celanese	160-58
5045	René Ferland	Robert Bruneau	158-50
5046	do	do	158-51 $\frac{1}{2}$
4675	Atchez Morissette	Maurice Rochette Rue Cockburn	156-161
1150	Paul Leclair	Adelbert Duplessis Waterville Compton	P. 74 E.
7676	Florian Mathieu	Gaston Brouillette 264 Lindsay	151-262 $\frac{1}{2}$
4702	Clément Desfossés	Roger Nicol 573 Villeneuve	156-189
5046	René Ferland	Fernand Girard 102 Notre Dame	$\frac{1}{2}$ 158-51
5047	do	do	$\frac{3}{4}$ 158-52
5047	do	Benoit Bourret 495 St Georges	$\frac{1}{4}$ 158-52
5048	do	do	158-53
4688	do	Yvon Gauthier 204 Manseau	156-175
5043	do	Robert Girard 687 Villeneuve	158-48
6410	Succ Newton	Art. Fortin Const.	166b-10

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 22 JUIN/59

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
5930	Succ. Newton	Marie J. Dessert 481 St Omer	162b-15
2535	Armand Tessier	Marie Jeanne Tessier & Arthur Tessier 503 Dumoulin	141-56a Gr.
5767A	Dame Jos. Dion	Roméo Létourneau 70 Notre Dame	P. 160 A (\$900. enlevé de fiche 5767.)
5023	Emile Coté (1)	René Blais 181 St Frédéric	158-28
4246	La Cité de D'Ville	J.A. Michaud	P. 152 S.
69A	Paul Gauthier	Librairie Centre Catholique	46a, 46b, O.
4555	Albert Pinard (1)	Jean Paul Rajotte 128 St Georges	P. 156-4
3852	Gustave Cardin	Maurille Grégoire 867 12e Ave. Thetford -Mines.	P. 147-86
148	Marcel Coutu	Roger Lessard Milton Rive Nord	8-4 N.
7757	Achille Fortier	Ovila Filion 10 16e Avenue	151-343
4167	Roméo Patry	Adélard St Pierre Rue Duvernay, D'Ville-Sud	P. 77 S.
6037	Blanche Guay	Dame Albert Hamel 466 Mélançon	162b-108

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 22 JUIN 1959

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain.</u>
1156	Dme A. Guay Berthiaume	Dme Angéline Berthiaume 437 Hériot	76 E.
5730	Marie Paule Martineau	Hortense & Lucienne Houle 140 rue St Damien	P.160a-219
5731	do	do	P.160a-220
2995	Etienne Leclerc	Fernand Coté 558 Notre Dame	145-266 144-366
2924	M. B. Beaulieu	Ronald Beaulieu 419 Dumoulin	P.144-307
2353	Ernestine Bouchard	Paul Bouchard 622 Brock	P. 11 E.
6607	Mme Ernest Veilleux	Henri Seney 50 6e Avenue	149-28
4129	Adelmar Gagnon	Armand Boisvert 148 Lindsay	P. 39 S.
5618	Gaston Crépeau	Conrad Proulx Rive Nord	160a-91 (27-66)
3024	Emile Corriveau	Paul Héroux 403 Notre Dame	144-394

6 juillet 1959

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue au lieu et heure ordinaires le 6 juillet 1959, cette séance étant spécialement convoquée dans le but suivant:

- 1° Donner avis de motion d'un règlement autorisant un emprunt de \$200,000.00 en vue de l'achat d'une bâtisse industrielle érigée par la Compagnie de Développement Industriel de Drummondville sur les terrains de la Cité, rue St Henri, et présentement louée à Eastcoast Machinery & Management Ltd.
- 2° Ouverture des soumissions: re: Sous-station électrique bouilloires et gicleurs, pour l'usine mentionnée au paragraphe premier.
- 3° Achat des terrains Moisan & Leclerc. Acceptation de l'option.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

M. l'échevin Joseph Bibeau donne avis de motion d'un règlement d'emprunt au montant de \$200,000.00 destinés à l'achat de la bâtisse industrielle construite par la Compagnie de Développement Industriel de Drummondville.

Le Conseil prend ensuite connaissance de soumissions reçues de divers fournisseurs locaux pour la fourniture et l'installation d'une sous-station électrique. Ces soumissions se lisent comme suit:

PAUL SAVARD	\$22,153.00
ARMAND TOUPIN	\$19,850.00

Les soumissions suivantes, pour la fourniture et l'installation de bouilloires à la même usine sont ensuite ouvertes.

V.L. PLAMONIDN	\$29,465.00
A. & R. BOLDUC	\$23,000.00
ROLAND BOLDUC	\$20,215.50
IRENEE BONIN	\$19,903.00

Le Conseil, devant les explications de M. Alexandre Kasser, directeur de la compagnie Eastcoast Machinery & Management Ltd, décide de retarder à une séance ultérieure toute décision quant à l'acceptation de l'une ou l'autre de ces soumissions. M. Kasser explique

en effet que les avantages qui ont été consentis à sa compagnie par la Cité ont incité celle-là à prévoir dès maintenant l'installation d'une seconde ligne de production, ce qui aura pour effet de nécessiter une bouilloire et un transformateur de plus grande capacité.

Le Conseil prend connaissance d'une soumission au montant de \$4,900.00 présentée par M. René Bolduc, pour l'installation de gicleurs à cette même usine. Décision laissée en suspens.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

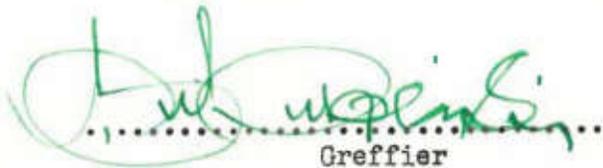
10 juillet 1959.

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires le 10 juillet 1959, cette séance étant convoquée dans le but de donner première lecture du règlement No. 498 qui prévoit un emprunt de \$200,000. en vue de l'achat d'une usine construite par la Compagnie de Développement Industriel de Drummondville et présentement louée à la compagnie Eastcoast Machinery & Management Ltd.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Le Greffier donne la première lecture du règlement No. 498.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

13 juillet 1959.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 13 juillet 1959, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armend Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

156/59

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 23 juin 1959. Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Le Conseil prend ensuite connaissance d'un rapport préparé par M. André Paré, chimiste en charge de l'usine de filtration. Ce rapport indique que les opérations actuelles du filtre laissent une réserve quotidienne d'environ 140,000 gallons d'eau. Il appuie sur le fait qu'il est urgent que des réserves plus considérables soient accumulées, soit pour la protection même du public, soit pour satisfaire aux besoins toujours accrus de nos industries. Il préconise la construction immédiate de bassins de réserve d'une capacité de 5,000,000 de gallons.

Son Honneur le Maire commente ce rapport et appuie lui aussi sur l'urgence qu'il y a de construire un tel bassin de réserve. La population desservie par notre usine de filtration augmente continuellement et d'ici très peu, l'insuffisance de nos réserves d'eau mettra en danger non seulement notre promotion industrielle, mais aussi les biens et la vie même des citoyens. M. Paré informe le Conseil qu'à Sherbrooke, la consommation quotidienne est de 8,000,000 de gallons d'eau et la réserve de 24,000,000. Il en est de même dans plusieurs villes voisines qui ont à leur disposition des réserves suffisantes pour deux à trois jours de consommation, alors qu'à Drummondville on en a tout au plus pour quelques heures.

L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'agrandissement de l'usine de filtration municipale.

Lecture est donnée d'un mémoire préparé par le Comité Industriel de la Chambre de Commerce. Ce mémoire, d'une très belle facture, présente principalement les suggestions suivantes:

1. Acheter les trois maisons et lots de M. Eric Janelle sur le Boulevard Bernard.
2. Annexer et faire le zonage industriel d'une partie de Grantham-Cuest bornée au sud-ouest par le 4e Rang, au nord-est par la rivière St François jusqu'à la route

No. 9 et également étudier la possibilité d'annexer 1,000 pieds au delà de la route No. 9 pour pouvoir ainsi contrôler la construction dans cette section. Il serait important que le Conseil de la Cité entreprenne les négociations immédiatement et accélère les démarches pour faciliter la réalisation de ce projet.

3. Même si l'annexion ne pouvait pas se faire dans un avenir immédiat, prendre des options sur la terre de M. Cloutier et sur celles des voisins du côté ouest.

4. Faire un tracé des rues et préparer un estimé du coût de la construction de ces mêmes rues, du posage des égouts et de l'eau dans cette section.

5. Faire une zone industrielle de tout le terrain qui se trouve dans les limites de la Cité sur la Rive Nord, du côté sud-est de la voie ferrée du Canadian National.

6. Préparer un estimé du coût du posage d'un tuyau à travers la rivière St François pour fournir une quantité suffisante d'eau filtrée aux industries qui en auront besoin.

7. Etudier attentivement et reviser si possible le taux de loyer de 10% chargé actuellement aux compagnies. Les commentaires des industriels sont défavorables à un taux si élevé.

Son Honneur le Maire a des paroles élogieuses à l'endroit des membres de ce Comité Industriel et il les félicite pour la présentation de leur mémoire.

157/59

Seconde lecture est donnée du règlement No. 498 lequel prévoit un emprunt de \$200,000.00 en vue de l'achat de l'usine construite par la Compagnie de Développement Industriel. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le règlement No. 498 soit adopté.

Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement à lundi le 20 juillet 1959.

ADOPTÉ

Passant ensuite à la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de Triad Creations Ltd. dans laquelle le président de cette compagnie demande la confirmation d'une entente verbale par laquelle la Cité céderait à cette compagnie un emplacement de terrain de 40,000 pieds carrés pour l'érection immédiate d'une usine. Dans la même lettre, cette compagnie demande le privilège d'une option de cinq ans sur 40,000 pieds additionnels. Le Conseil

est enchanté de cette nouvelle et il est d'opinion que cette demande pourra être satisfaite aussitôt que la Cité sera propriétaire de ces terrains.

- Un rapport des laboratoires du Ministère de la Santé qui qualifie de douteuse l'eau de la Rivière St François d'après des prélèvements faits en fin de mai 1959.
- L'Association de l'Oeuvre des Terrains de Jeux remercie le Maire et les Echevins pour leur sympathique collaboration à l'occasion de la parade d'ouverture du 7 juillet.
- La Ligue des Propriétaires demande a) que les factures pour taxes soient envoyées 30 jours avant l'échéance b) que leurs lettres soient lues publiquement, c) que les travaux préliminaires d'élargissement du Boulevard St Joseph soient faits immédiatement afin que ce boulevard puisse être terminé dès l'été prochain. Le Conseil croit qu'il sera probablement possible de se rendre à la demande du paragraphe a); les lettres de la Ligue auxquelles il est référé dans le paragraphe b) ont toujours été lues en assemblées publiques. Quant au paragraphe c), Son Honneur le Maire explique que les travaux au Boulevard St Joseph seront faits aux frais du Gouvernement et qu'en conséquence, il est préférable de laisser le Ministère de la Voirie travailler selon son programme. Autrement, la Cité serait probablement invitée à contribuer financièrement à ces travaux ce qui ne serait pas à son avantage.

158/59

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité à la date du 13 juillet. Ces comptes se totalisent à la somme de \$86,870.94. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

159/59

Lecture est donnée des mutations de propriétés dont avis a été reçu par la Cité à la date du 13 juillet 1959. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

Le Conseil passe ensuite à l'ouverture des soumissions reçues pour la peinture extérieure du marché public. Ces soumissions se lisent comme suit:

JACQUES BRAULT 800 St Omer	\$ 487.80
HENRI BOILARD 554 Brock	\$ 570.35
PAUL LEMAY 264 Lefebvre	\$ 700.00 1,040.00 1,300.00
N. LEMAIRE & FILS 285 Bl. Garon	\$ 765.00
JEAN PAUL RHEAUME 499 St Alfred	\$ 800.00
MARCEL TURENNE 632 Scott	\$ 849.50
ABEL COURCHESNE 467 Brock	\$ 875.00
FERNAND BRUNELLE 201 16e Ave.	\$ 925.00
JEAN R. NOEL 237 Prince	\$ 1,200.00

160/59

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que le contrat pour la peinture du marché public soit confié au plus bas soumissionnaire, M. Jacques Brault, au coût total de \$487.80 pour le grattage de la peinture écalée, le recouvrement d'une couche de fond là où le bois aura été gratté, le mastiquage et le remplacement des vitres et l'application d'une couche de peinture de première qualité.

Passant ensuite aux soumissions reçues pour l'échange des deux voitures de patrouille de la police, le Conseil prend connaissance des soumissions suivantes:

DRUMMOND AUTO ELECTRIC LTEE	Dodge, 4 portes 1959 8 cylindres	Montant Echange: \$2,330.00
ST JACQUES AUTOMOBILE	Météor 1959, 8 cylindres	Montant Echange: \$5,435.00
HEROUX THIBODEAU AUTOM. LTEE	Chevrolet 1959, 6 cylindres	Montant Echange: \$5,250.00
PINARD & PINARD LTEE	Ford 300 1959, 6 cylindres	Montant Echange: \$2,880.00
	8 cylindres	" \$3,136.00

161/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que le contrat pour l'échange des deux voitures de radio-police soit confié au plus bas soumissionnaire, Drummond Auto Electric Ltée au prix total de \$2,330.00

ADOPTÉ

162/59

Le Chef de Police présente au Conseil un rapport qui établit la nécessité de construire un mur en ciment le long de la voie ferrée du Canadien Pacifique, entre les rues Lindsay & Brock, afin de régler la circulation sur cette artère. Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la construction de ce mur soit autorisée et que des ouvertures soient prévues au sommet de ce mur pour l'installation future de parcomètres.

ADOPTÉ

163/59

M. L.G. Vigneault, marchand de la rue Cockburn, informe le Conseil de l'aménagement d'un terrain de stationnement sur sa propriété. Il offre ce terrain gratuitement à la Cité en échange des taxes foncières imposées sur cette partie de terrain. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que cette offre généreuse de M. Vigneault soit acceptée avec remerciements et que les taxes foncières sur ce terrain soient enlevées à compter de l'année d'imposition 1960.

ADOPTÉ

164/59

Afin d'améliorer l'éclairage sur la rue Cockburn, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que les cinq lampes incandescentes actuellement en opération sur la rue Cockburn, de la rue Hériot à Lindsay, soient remplacées par quatre lampes à vapeur de mercure.

ADOPTÉ

Il est ensuite question d'un certain nombre de projets de travaux publics à être exécutés dans les différents secteurs de la Cité et à cet effet, l'échevin Joseph Bibeau donne avis de motion d'un règlement de travaux publics.

En rapport avec la demande de la compagnie Triad Creations, Son Honneur le Maire passe en revue d'une façon éloquente les accomplissements du comité industriel de la Cité depuis trois ans. Il explique à l'assemblée que la promotion industrielle d'une ville est impossible à moins que celle-ci ne possède en quantité suffisante des terrains attrayants pour l'industrie. Présentement, la Cité est propriétaire de sites industriels dans Grantham-Ouest, dans St Jean Baptiste, dans St Pierre et sur la Rive Nord. Cependant, il serait nécessaire, de l'avis du Comité Industriel d'avoir en main certains emplacements contigus aux terrains que la Cité possède sur la rue St Henri.

M. Aristide Roy, contribuable présent à l'assemblée exprime le désir que seuls les gens de Drummondville soient employés dans les industries locales. Il s'élève contre l'embauchage de cultivateurs des environs. Son Honneur le Maire et quelques membres du Conseil lui expliquent qu'il est légalement impossible d'imposer une taxe aux travailleurs de l'extérieur sans

imposer la même taxe aux gens de la ville. Cependant, Monsieur le Maire croit que nos industriels font tout leur possible pour donner la préférence aux gens de Drummondville en premier lieu.

A la suite de ces explications, l'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion d'un règlement prévoyant l'achat à des fins industrielles de terrains appartenant à MM. Moisan et Leclerc.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Robert Bernard, M.P.P. qui annonce au Conseil l'allocation d'un octroi de \$9,000.00 par le Gouvernement Provincial en vue de l'asphaltage de certaines rues de la Cité. Cet octroi est accordé à la condition que la Cité fasse elle-même ces travaux de pavage et voie ensuite à l'entretien de ces rues.

165/59

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que cet octroi de \$9,000.00 soit accepté avec reconnaissance et que les remerciements de la Cité soient transmis au Ministre de la Voirie ainsi qu'à M. Robert Bernard.

ADOPTÉ

M. Fernand Dionne, marchand de la rue St Jean, réclame à la Cité un montant de \$1,672.00 pour dommages causés à son établissement par un refoulement d'égoûts. Comme il existe un règlement qui prévoit l'installation dans tous les édifices de trappes de sureté éliminant tels refoulements, le Conseil regrette d'avoir à nier toute responsabilité.

166/59

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que le contrat pour l'installation de gicleurs à l'usine Eastcoast Machinery, rue St Henri, soit confié à M. René Bolduc au prix de \$4,900.00

ADOPTÉ

167/59

Pour faire suite à une résolution adoptée le 26 janvier 1959, résolution par laquelle la Cité acceptait une option de M. Jean Paul Allie, 305 Bl. St Joseph, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que le notaire de la Cité soit autorisé à préparer un contrat d'achat d'un terrain et d'une propriété appartenant à M. Jean Paul Allie, coin St Frédéric et Boulevard St Joseph, au coût total de \$9,500.00 et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tous documents relatifs à cet achat au nom de la Cité.

ADOPTÉ

168/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau que les sympathies du Conseil

et de la population soient transmises à la famille Arthur Sicotte à l'occasion du décès de ce dernier. M. Sicotte est un ancien échevin de la Cité.

ADOPTE

169/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que des félicitations soient transmises à M. Aimé Lamothe pour avoir aménagé très proprement son terrain situé angle des rues Hériot et Des Forges, en conformité avec les exigences du règlement 477.

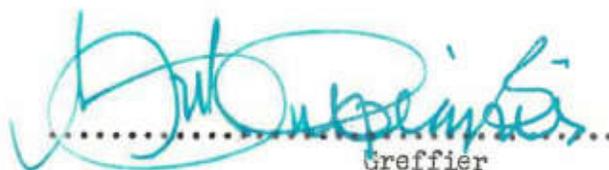
ADOPTE

170/59

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que des remerciements soient transmis à la Commission Scolaire de la Cité pour avoir donné comme prix de fin d'année à ses élèves, deux cents abonnements à la Bibliothèque Municipale.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.



.....
Greffier



.....
Maire.

COMITE

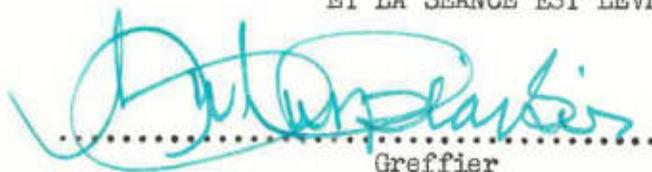
Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés:
Mme Robert Hamel, 4 mois; Mme Jacqueline Roy, 6 mois; Mme Roméo Bergeron, 2 mois; M. Alexandre Dubé, 2 mois; Emilien Lessard, 2 mois;

Le cas d'Assistance Publique suivant est laissé en suspens: Mme Vve Philippe Caron.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés:
Mme Donat Martin, M. Gérard Benoit, M. Clément Bernard, M. Omer Bergeron, Mme Roméo Roux, M. Hubert Moquin, M. Léonce Leblanc, M. Claude Allard.

ET LA SEANCE EST LEVEE.



.....
Greffier



.....
Maire.



LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 13 JUILLET 1959

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
2149	Armand St Pierre	Hubert St Pierre	2-139, P.2-140 E.
3552	Ludger Aubé	Roland Héroux St Laurent	146-59
3179	Jos. Mondoux	Germain Letendre 29 St Laurent	145-297
6738	Domino Forcier	Roger Rousseau 61 10e Avenue	149-164, 151-116
6809	Roger Boudreau	Alfredin Rioux 91 13e Avenue	149-258
4610	Dame Geo. Salvas	André Salvas 485 Cockburn	156-94
2930	Laurent Lemoyne	Joseph Robidas L'Avenir	144-311
6664 6665	Mme Jos. Mayrand	Julien Mayrand 117 8e Avenue	149-84
5221	Aimé Bernard	Fernand Garcia 475 Chassé	159-11, 16, 160A-90-10
7251	Albert Pronovost	Joseph Parenteau 105 Manseau	150-52
3021	Omer Chatelain	Oscar Raymond St Nicéphore	144-391
123	Marie Berthe Beaulac	Marie Berthe Collins 63 14e Ave.	P. 1 (100' à R.Nord)
5540	Lionel Cardin	J.J. Bourgault 322 Mélançon	160A-40
5924	Omer Fréchette	Gérard Guilbeau 489 St Pierre	162b-8 Gr.
2203	Guy Renaud	Albany Drouin 411 Principale Richmond.	2-202 E.
6404	Alph. Gauthier	A. Fortin Construction 265 Bl. Bernard	166b-4

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 13 JUILLET/59

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain.</u>
7659	Emile Cloutier	Raymond Dubeau Rue St Frédéric	151-245
1595	do	do	151-159
5957	Lorenzo St Arneau	Alphonse Gamache 85 Bl. Bernard	162b- P.40
6728	Wilfrid Lupien	Armand Chabot 97 10e Avenue	149-155
1037	Malvina Pratte	Aldège Morin St Robert-Richelieu	50-274 E.
6885	Walter Coté	Jean Marc Parenteau 85 16e Ave.	149-374
3804	G. & J. Paul St Louis	Gérard St Louis 205 St Louis	$\frac{1}{2}$ indivisée de 147-24-23, et lisière 10'X98'de 147-20,21,22
5025	Cléophas Parent	Jean Paul St Louis 533 Surprenant	158-30
2064	Rosario Turgeon	Henri St Martin 605 Garceau	1-64 E.
3230	Lionel Jacques	Lauréat Jacques 167 15e Ave.	145-358
8169	H.P. & Th. Bérard	Thomas Bérard 461 Merchand	153-201
1369	Dme Hector Malenfant	Mlle Thérèse Malenfant 352 St Edouard	601-2, 602-2
6637	Wilfrid Tessier	Alpha Danis 59 7e Ave.	149-57, 151-18
5757	Madeleine Richer	Claude Dodier 298 Mélançon	160A-249 Gr.
2203	Albany Drouin	Chs. Ed. Tanguay Case 326 St Hyacinthe	2-203 E.
6854	Patrick Roy	Jean Guy Guilbeau 8-6e Ave.	149-335
5227	Bernard Dionne	Gaétan Dionne 410 St Pierre	159-11-24

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 13 JUILLET/59

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
6809	Roger Boudreau	Mlle Alfredine Rioux 205A St Damase	149-258
2395	Succ. J.F.D.Joyal	Mme Antoinette Joyal 517 Brock	P.110, 111 E.
2396	do	do	P. 111 E.
1139	do	do	P. 64 E.
6835	Honorius Turcotte	Paul Caron 65A Des Forges	149-315
2647	Raymond Demers	Mlle Aline Niquet 236 Hériot	143-61
5246	Succ.W.A.Moisan	Benoit Binette 12 St Frédéric	159-20
5247	do	do	159-21
5246	Benoit Binette	Roland Gosselin 90 Notre Dame	P.159-20 à ajouter au lot 159-19
5247	Benoit Binette	Charles Desmarais 100 Notre Dame	P.159-21 à ajouter au lot 159-22
5019	Gérard Sévigny	Bernard Paul 478 Surprenant	158-22
2195	Octave Allie	Georges Allie 57 Holmes	50-269
2103	Lorenzo Lemire	John Webster 876 Lafontaine	2-59 E.
2104	do	do	2-60 E.
6054	Omer Desrosiers	Marcel Nadeau & Gilles Nadeau 138 St Henri	162B-128 Gr.
5242	Uldège Guilbeau	Léopold Nadeau 502 Marchand	159-151 160a-171
5211	Robert Archambeau	Arthur Champagne 434 Bruno	159-11-4

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 13 JUILLET 1959

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain.</u>
3859	J. Emile Corriveau	Jacob Wazyr	147-108 P.147-107
3159	James Savoie	Patrick Savoie 173 St Philippe	145 $\frac{1}{2}$ -278
6708	Alcide Paul	Ovide Lemay Fortierville, Lotvinière.	149-135
6709	do	do	do

20 juillet 1959

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 20 juillet 1959, cette séance étant convoquée dans le but de donner la lecture publique du règlement No. 498.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau Pierre Mathieu et Maurice Siguin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Conformément aux prescriptions de l'article 593, amendé, de la Loi des Cités et Villes, il est donné lecture publique du règlement No. 498 qui prévoit un emprunt de \$200,000.00 pour l'achat d'une bâtisse industrielle déjà construite par la Compagnie de Développement Industriel de Drummondville.

*achat +
finissances
de la
cité*

Des discussions s'élèvent entre les citoyens présents à l'assemblée et M. Joseph Gouin demande le référendum. Cependant, aucun contribuable n'appuie cette demande.

171/59

Comme le délai d'une heure prévu par l'article 593 de la Loi des Cités et Villes est écoulé, Son Honneur le Maire déclare le règlement No. 498 adopté.

ADOPTE

ET LA SEANCE EST LEVEE.

R. Tessier

.....
Greffier-Suppléant

Marcel Marier
.....
Maire.

27 juillet 1959

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 27 juillet 1959, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 6, 10, 13 et 20 juillet 1959, L'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, propose les amendements suivants:

Une résolution adoptée le 13 juillet 1959 est amendée en remplaçant les mots: "La Cité est propriétaire de sites industriels dans Grantham-Ouest" par les mots: "La Cité est propriétaire de sites industriels dans Drummondville (terrains Janelle)"

Une résolution adoptée le 20 juillet 1959 est amendée pour se lire comme suit: " Conformément aux prescriptions de l'article 593, amendé, de la Loi des Cités et Villes, il est donné lecture publique du règlement No. 496 qui prévoit un emprunt de \$200,000.00 destinés à acheter et compléter une bâtisse industrielle déjà construite par la compagnie de Développement Industriel de Drummondville."

172/59

Sous réserve de ces deux corrections, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que ces procès-verbaux soient adoptés.

ADOPTE

On passe ensuite à la correspondance et il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre du Comité des Citoyens qui sous la signature de M. Joseph Guin demande une liste des employés municipaux résidant hors des limites de la Cité. Les employés de la Cité se feront un plaisir de procurer à ces messieurs les renseignements demandés.
- Une lettre de Me. Marcel Nichols, avocat, réclamant au nom de MM. Wilfrid Nadesu et Maurice Mondoux, une entrevue avec le Conseil pour discuter de prétendus dommages qui seraient causés à leur propriété respective par suite des travaux du viaduc. Le Conseil se fera un plaisir de recevoir ces messieurs

à sa séance de comité du 20 août prochain.

- Une lettre de M. Albert Biron demandant au Conseil de faire en sorte que le trafic lourd en direction de Sherbrooke soit orienté vers le Boulevard St Joseph plutôt que par les rues Lindsay & Brock. Ce projet reste à l'étude jusqu'à ce que les travaux au boulevard soient terminés.
- Une lettre du journal "La Parole Limitée" qui offre l'hospitalité de ses colonnes pour la publication des souhaits de la Cité à l'occasion du congrès des Gardes d'Honneur. Comme la Cité a déjà contribué un octroi très substantiel en marge de cet événement, le Conseil se voit dans l'obligation de refuser cette demande.
- Une lettre de M. Antonio Lemaire s'informant de la possibilité d'installer à son usine une conduite d'eau de deux pouces. Avant de prendre toute décision, le Conseil verra à obtenir un estimé de l'Ingénieur.

Première lecture est donnée du règlement No. 492, ordonnant la construction de bassins additionnels à l'usine de filtration et l'appropriation d'une somme de \$250,000.00 nécessaire à cette fin.

Première lecture est donnée du règlement No. 499 qui prévoit l'achat à des fins industrielles de terrains situés dans le Quartier St Pierre de la Cité et l'appropriation d'un montant de \$125,000.00 à cette fin.

Le Conseil prend connaissance d'une réclamation au montant de \$8.59 produite par M. Jean Charles Turcotte, 850 rue Savard, pour dommages causés à son auto à l'intersection du Boulevard St Joseph et de la rue Marchand. Après étude, le Conseil nie toute responsabilité de la part de la Cité.

173/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que demande soit faite au gouvernement provincial pour l'institution à Drummondville d'une Cour du Bien Etre Social.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la compagnie St Francis Paper Converters qui manifeste le désir de construire sa propre usine à Drummondville. L'usine projetée aurait une superficie de 30,000 pieds carrés et la compagnie demande à la Cité le double de cette superficie, soit 60,000 pieds carrés, pour le prix de \$1.00. En prévision de développements futurs, la compagnie serait pré-

de Terrain
W.M. R.T.

te à faire l'acquisition de quelque 100,000 pieds² de terrain additionnels que la Cité pourrait lui céder au prix coûtant, soit \$0.10 du pied carré.

Son Honneur le Maire se dit très heureux de la décision prise par la compagnie St Francis Paper Converters, et le Conseil est prêt à collaborer à ce projet dans toute la mesure du possible dès que le règlement d'achat de terrains industriels présentement à l'étude aura été accepté.

Afin de venir en aide aux personnes indigentes, M. L. Lubarsky projette de faire la cueillette chez les différents marchands de la ville, des vêtements, meubles, etc., qui, quoiqu'en très bon état, sont mis au rancart parce qu'ils sont démodés. Avant de rendre toute décision, Son Honneur le Maire désire communiquer avec M. Lubarsky pour obtenir de plus amples détails concernant ce projet.

Son Honneur le Maire fait quelques remarques au sujet de la pollution toujours croissante de notre rivière. Selon lui, des mesures obligatoires doivent être prises immédiatement avant que notre rivière ne devienne inutilisable. Il fait remarquer qu'en Ontario, on a institué une Commission chargée de surveiller et d'enrayer la pollution des cours d'eau, Commission avec pleins pouvoirs et qui, de plus, se charge de la construction d'usines d'épuration et de leur financement.

174/59

A la suite de ces remarques, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que le Gouvernement provincial soit prié d'étudier la possibilité de créer une Commission de Ressources des Eaux^x qui aurait pour but de préserver nos rivières et d'en enrayer la pollution.

ADOPTÉ

Un citoyen présent à l'assemblée, M. Jean Louis Coté, demande quelques précisions destinées à éclairer les contribuables sur certains termes employés sur les listes de comptes qui sont lues publiquement aux assemblées. M. Roland Tessier, trésorier de la Cité, et l'échevin Maurice Sigouin fournissent à M. Coté les renseignements demandés.

Etant donné que certains citoyens prennent la liberté de déverser des déchets à l'extrémité de la rue Dumoulin, près de la Rivière St François, M. l'échevin André Cloutier suggère que des mesures soient prises par le département de police pour enrayer cette pratique.

L'échevin Arthur Fortin donne avis de motion d'un règlement destiné à amender le règlement de zonage (484)

x Comme celle existant en Ontario

*LMW
RT.*

Première lecture est donnée d'un règlement de travaux publics autorisant un emprunt de \$75,000 pour payer le coût desdits travaux.

ET LA SEANCE EST LEVEE

M. Armand Charland
.....
Maire

Roland Tessier
.....
Greffier Suppléant.

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Benoit Lachance, Mme Armand Charland, 2 mois; Gilbert Binette, hôpital; Armand Jalbert, 4 mois; Mario Petit, 3 mois; Mme Beauchesne, transport Ambulance.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont laissés en suspens: Roméo Bergeron, hôpital, Mme Alphonse Burny.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Lise René, Mme Vve Thomas Cyr, Mme Louis Philippe Allard, M. Fernand Laprise, M. Joseph Audet.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

M. Armand Charland *Roland Tessier*
.....
Maire Greffier-Suppléant.



10 août 1959

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 10 août 1959, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

175/59

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 27 juillet 1959. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

176/59

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au 10 août 1959. Ces comptes se totalisent à la somme de \$116,119.74. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

Passant à la correspondance, le Greffier donne lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de la Société St Jean Baptiste de Drummondville qui s'élève contre l'emploi du mot "STOP" aux intersections. Son Honneur le Maire, avec documents à l'appui, cite les dictionnaires Quillet, Larousse et Bélisle qui tous trois reconnaissent la francisation du mot STOP.
- Une lettre de l'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville qui informe la Cité du fait qu'elle ne continuera pas la location du terrain Albert Madore présentement utilisé comme terrain de stationnement.
- Une lettre du Ministère du Bien-Etre Social qui accuse réception d'un montant de \$10,101.58 crédité au compte de la Cité de Drummondville pour l'Assistance Publique.

- Une lettre de M. Sydney Conyers, 675 Boulevard Mercure, qui remercie et félicite hautement le chef Conrad Proulx et ses hommes pour le magnifique travail qu'ils ont accompli lors d'un incendie survenu à sa demeure le 24 juillet dernier.
- Une lettre du Club des Francs de Drummondville qui demande à la Cité de bien vouloir faire à leur conférencier du 22 septembre prochain, M. René Lecavalier, l'honneur d'une réception civique. Le Conseil est enchanté de cette visite et recevra M. Lecavalier et le comité exécutif du Club des Francs avec plaisir.

177/59

Il est donné lecture des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 10 août 1959. Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que ces mutations de propriétés soient acceptées.

ADOPTE

178/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que l'échevin Antonio Baril soit choisi pour agir en qualité de pro-maire durant les prochains trois mois.

ADOPTE

179/59

Sur demande du Sous-Ministre de la Voirie Provinciale, M. A. Bergeron, la résolution suivante est acceptée:

ATTENDU que la Cité de Drummondville a autorisé les travaux de pavage suivants à sa séance du 13 juillet 1959;

ATTENDU que la Corporation a obtenu du Ministère de la Voirie une subvention de \$9,000.00 pour lesdits travaux;

ATTENDU qu'un relevé final des dépenses au montant de \$18,000.00 a été présenté aux échevins;

SUR PROPOSITION de l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, IL EST RESOLU que le Conseil approuve les travaux exécutés et le relevé final des dépenses, et le Greffier est prié de faire tenir une copie de la présente résolution au Ministère de la Voirie. "

ADOPTE

La question des assurances de la Cité revient une fois de plus sur le tapis. Le projet de centralisation des assurances rencontre l'approbation unanime du Conseil quant à son principe. Cependant il restera à étudier les modalités de la répartition des commissions sur les primes entre les différents agents de la Cité. Le système de points est favorisé mais il s'agira de déterminer quels sont ceux qui y sont éligibles et de quelle façon.

Dans l'intervalle, comme il s'agit de décerner certains contrats d'assurance qui sont présentement échus, on procède à l'ouverture des soumissions pour l'assurance de la flotte automobile. Ces soumissions se lisent comme suit:

COURCHESNE & COURCHESNE

Au tarif établi par Canadian Underwriters Association.

DAVID OUELLET

\$ 4,547.17

180/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin André Cloutier, que d'ici le 1er janvier 1960, date à laquelle les assurances de la Cité seront centralisées entre les mains d'un même assureur, le renouvellement des polices échues soit confié à l'assureur qui les détient présentement.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'acte de vente aux termes duquel M. Jean Paul Allie, garagiste, demeurant à 25 8e Avenue, Drummondville, vend à la Cité de Drummondville pour les fins du viaduc au Boulevard St Joseph un immeuble comprenant le lot 150-16 du Canton de Grantham, Comté de Drummond, avec bâtisse y érigée, pour le prix de \$9,500.00 comptant, avec proportion des taxes et redevances et sujet aux conditions relatées dans le susdit projet d'acte de vente.

181/59

Tout en référant à des résolutions adoptées les 26 janvier et 13 juillet 1959, il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Corporation de la Cité de Drummondville consente l'acquisition dudit immeuble suivant les termes, prix et conditions relatés au susdit projet d'Acte de Vente et que le Maire ou en son absence le pro-maire, ainsi que le Greffier soient autorisés à signer le dit Acte de Vente ainsi que tous documents relatifs à cet achat.

ADOPTE

Le greffier procède ensuite à la seconde lecture du règlement No. 492. Ce règlement prévoit l'addition d'un bassin de réserve de 5,000,000 de gallons au filtre municipal et l'appropriation d'un montant de \$250,000.00 pour cette construction et l'achat des terrains nécessaires.

182/59

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le règlement No. 492 soit adopté.

ADOPTE

En conformité avec l'article No. 593, amendé, de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement à lundi le 17 août 1959.

183/59

Seconde lecture est donnée du règlement No. 499 qui autorise la Cité de Drummondville à acquérir à des fins industrielles un terrain portant les numéros de cadastre P.162b non sub. et 163 au coût total de \$150,000.00. Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Armand Gauthier que le règlement No. 499 soit adopté.

ADOPTE

Conformément à l'article 593, amendé, de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement à lundi le 17 août 1959.

184/59

Seconde lecture est donnée du règlement No. 500 lequel autorise l'exécution de travaux publics ainsi que l'achat de terrains au coût total de \$75,000.00. Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le règlement No. 500 soit adopté.

ADOPTE

Conformément à l'article 593, amendé, de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement à lundi le 17 août 1959.

185/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que les félicitations de la Cité soient transmises à M. Austin Lloyd, officier de sécurité à la Canadian Celanese, qui vient de recevoir de l'Ambulance St Jean une décoration spéciale pour services rendus à cette association au cours des vingt-cinq dernières années.

ADOPTE

186/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que les sympathies des membres du Conseil et de la population soient adressées à la famille à l'occasion du décès du chanoine Salois, curé de St Germain de Grantham.

ADOPTE

187/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que les félicitations et les meilleurs voeux de la Cité soient adressés au nouveau Gouverneur Général du Canada, le Major Georges Vanier, en même temps que des remerciements au Premier Ministre du Canada, l'Honorable John G. Diefenbaker, pour avoir recommandé la nomination du Major Vanier à ce haut poste.

ADOPTÉ

L'échevin Arthur Fortin, de retour d'un voyage de quelques jours à New York en compagnie de l'architecte Ferdinand Blais, fait rapport au Conseil d'entrevues importantes qu'il a eues avec les directeurs de la compagnie Eastcoast Machinery & Management Ltd. Il semblerait que cette compagnie nouvellement installée à Drummondville projeterait de se porter acquéreur de l'usine qu'elle vient de louer à la Cité. Cette acquisition irait de pair avec un agrandissement d'environ 16,000 pieds carrés à cette usine. D'après les prévisions, la production à cette usine débiterait avant la fin de la présente année.

Son Honneur le Maire offre ses remerciements à l'échevin Pierre Mathieu, président du département de la Voirie, pour avoir bien voulu nettoyer et applanir le terrain industriel Lamothé. Son apparence s'en trouve grandement améliorée.

Un contribuable présent à l'assemblée, M. Laurent Ricard, s'enquiert de la possibilité d'effectuer les travaux publics à même le budget annuel. Son Honneur le Maire et l'échevin Maurice Sigouin expliquent à M. Ricard que l'adoption d'un règlement de travaux publics est une autorisation d'effectuer des travaux mais ne veut pas nécessairement dire qu'un emprunt immédiat par obligations doit être fait. En autant que l'état des finances municipales le permet, ces travaux sont absorbés par les surplus budgétaires.

L'échevin Joseph Bibeau met ses collègues au courant de plaintes reçues de la part de citoyens qui fréquentent nos différents parcs et qui sont importunés par des cyclistes qui circulent dans les allées de ces parcs. Afin de mettre un terme à cette pratique souvent dangereuse, l'échevin Joseph Bibeau donna avis de motion d'un règlement qui aura pour but de défendre l'accès de tous parcs publics et terrains de jeux aux cyclistes.

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la présente assemblée soit ajournée à lundi le 17 août pro chain.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


Maire.

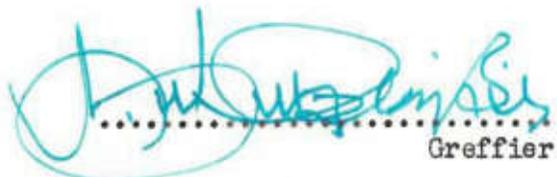
Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Mme A.E.Sirois, 1 mois; M. Louis Philippe Faucher, 2 mois; M. Oliva Tourigny, 10 mois; Mme Omer Parent, 10 mois; M. Florian Laforce, 10 mois; Mme Vve Philippe Prévost, 10 mois;

Le cas d'Assistance Publique suivant est laissé en suspens: Jean Claude Lacroix.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Ludger Rivard, Albert Hamel, Faïda Cyrenne, Mme Vve Florian Petrin.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 10 AOUT 1959

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain.</u>
6093	Mme Geo. Poulin	Rosaire Hébert 487 St Pierre	162B-179
4201	C.A.Sicotte	Dame C.A.Sicotte	P.105S.
3829	Bruno Chassé	Rodolphe Pinard 121 St Louis	147-60
1075	Adonia Lapointe	Anatole Benoit	50-398E
7249	Anatole Benoit	Adonia Lapointe	P.150-49-65
6669	Wilf. Deshaies	Benoit Leclerc 147 St Damase	149-88
6756	Benoit Paradis	Armand Dion 29 St Lucien	149-183
2178	Dame Hermas Lemaire	Herma Lemaire 673A Bl. Mercure	P.2-117 E.
5356	Succ. W.A.Moisan	J.J.LebLANC 125 Bl. St Joseph	159-142
4097	Dme Geo. Flamondon	Roger Parenteau 137A Bl. Garon	28-92 S.
4098	do	do	28-93 S.
132	Mme Simon Rodrigue - 18 Newbury Worcester, Mass	Mme Simon Rodrigue & Thérèse Montcalm, 18 Newbury, Worcester, Mass.	P. 1 N.
7313	Wildy Montambeau	Edouard Mailhot 100 St Lucien	150-112
2462	Lucien Dionne	Maurice Sigouin & Lucien Gamache a/s Pinard & Pinard Ltée 620 Lindsay.	299 E.
2412	Jacques Garceau	Pinard & Pinard Ltée. 620 Lindsay	P.195 E. (60X132)
1369	Mme Hector Malenfant	Marchand Petroleum Co. Rue St Edouard	601-2, 602-2
6063	Léo Royer	Georges Bergeron 456 St Pierre	162b-141 Gr.

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 10 AOÛT 1959.

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain.</u>
7372	Lucien Vallée	Lucien Caya 81 St François	150-164
7574	Edgar Brouillard	Omeril Boucher 25 11e Ave.	P.151 (P139-140)

17 aout 1959

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 17 aout 1959, cette séance étant un ajournement de celle du 10 aout 1959. et étant tenue selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Raymond Luneau, Armand Gauthier, Antonio Baril, André Cloutier et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Conformément aux exigences de l'article 593, amendé, de la Loi des Cités et Villes, le greffier donne la lecture publique des règlements 492 (agrandissement des bassins de réserve du filtre), 499 (achat des terrains Moisan & Leclerc à des fins industrielles) et 500 (travaux publics et achat de terrains).

A la suite de ces lectures Son Honneur le Maire prend la parole et explique en détail le but de chacun de ces règlements. Au cours de ses remarques il donne lecture d'une résolution adoptée par la Ligue des Propriétaires qui approuve et recommande l'approbation de ces règlements.

Le Conseil prend ensuite connaissance de lettres reçues des contracteurs Benjamin Robidas, J.A. Michaud, Urbain Houle et Jules Rioux à qui la Cité avait demandé une soumission pour la construction d'un agrandissement à l'usine Templon Spinning Mills. Devant l'insuffisance de plans et l'absence de devis ces contracteurs se déclarent incapables de fixer un prix.

Il est en conséquence proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le bureau d'architectes Audet & Elais, de Drummondville, soit prié de préparer les plans et devis d'un agrandissement de 60' x 90' à l'usine Templon Spinning Mills Ltée selon les exigences et spécifications des propriétaires de cette usine. Ces plans et devis devront être disponibles pour le 20 aout 1959.

L'échevin Antonio Baril donne avis de motion d'un règlement autorisant la construction d'un agrandissement à l'usine de Templon Spinning Mills et l'appropriation des montants nécessaires à cette fin.

Un nombre de sept citoyens propriétaires, dont les noms, qualifications et adresses sont versés aux archives, demandent alors que les règlements 499 et 500, dont la lecture a été faite au début de l'assemblée, soient soumis pour approbation aux électeurs municipaux propriétaires d'immeubles imposables.

Comme l'heure réglementaire prévue par l'article 593 est maintenant écoulee et que seulement sept électeurs propriétaires ont demandé la tenue d'un référendum, Son Honneur le Maire déclare les trois règlements 492, 499 et 500 approuvés par les électeurs.

A l'issue de cette formalité, Monsieur le Maire remarque que les citoyens qui ont demandé le référendum l'ont fait par esprit de civisme et que la population se doit d'éviter toute critique à leur endroit.

Sur invitation du Maire, M. Paul H. Frigon, Maire de Drummondville-Ouest et directeur de la Compagnie St Francis Paper Converters, de Drummondville, explique à l'assistance que l'aide financière que sa compagnie demande à la cité ne servira qu'à accroître les facilités de production et parallèlement l'embauchage. Sa compagnie remboursera la Cité intégralement pour tous les argents avancés, capital et intérêts.

La question de la centralisation des assurances de la Cité revient devant le Conseil pour étude et décision. Le Greffier donne lecture d'une lettre du bureau d'assurances Courchesne & Courchesne qui se déclare prêt à accepter l'administration des diverses assurances de la Cité. Une seconde lettre, dont lecture est aussi donnée, signée par les bureaux J.H. Léveillé Enrg, Corriveau Assurance Enrg. Laval Langlois, Courchesne & Courchesne, E. Omer Rioux et J.L. Paillé Ltée, demande que cette centralisation des assurances soit confiée immédiatement au bureau Courchesne & Courchesne.

Son Honneur le Maire explique la procédure qui a été suivie par le Conseil pour l'attribution de la police d'assurance-flotte et il précise que la date du 1er janvier 1960 a été choisie pour le transport de toutes les assurances de la Cité à un seul bureau.

188/59

Il est alors proposé par l'échevin Armand Gauthier, secondé par l'échevin Raymond Luneau, que le bureau d'assurances Courchesne & Courchesne soit désigné pour administrer les assurances de la Cité de Drummondville à compter du 1er août 1959. La présente résolution insiste tout particulièrement sur le fait que cette centralisation de l'administration entre les mains d'un seul et même bureau ne devra en aucune façon, ni directement ni indirectement causer de préjudice à la Cité, l'exposer à des dommages-intérêts, à des augmentations de primes, à une diminution de protection ou de bénéfices ou à des poursuites en justice.

Si tels cas se présentent, le bureau Courchesne & Courchesne couvrira entièrement la Cité de Drummondville et, le cas échéant, l'indemnifiera de tous troubles, dépenses, déboursés ou dommages encourus par la Cité à la suite de cette centralisation. Le bureau d'assurances Courchesne & Courchesne assumera la responsabilité d'administrer et de contrôler les assurances de la Cité au taux de 4% des primes annuelles et trimestrielles. La répartition des commissions sera faite dans les trente (30) jours qui suivront l'émission et le paiement des primes sur lesdites polices et suivant un pointage qui sera décidé par le Conseil de la Cité.

ADOPTE

189/59

L'échevin Antonio Baril s'objecte à l'adoption de cette résolution qui vient en conflit avec une autre sur le même sujet adoptée à la séance du 10 août 1959. En amendement il propose donc, et il est appuyé par l'échevin André Cloutier, que l'administration des assurances de la Cité soit confié au bureau Courchesne & Courchesne, selon les conditions énumérées à la résolution principale, à compter du 1er janvier 1960.

Invités à exprimer leur opinion sur le sujet les échevins Armand Gauthier, Raymond Luneau et Joseph Bibeau votent pour la résolution principale.

Les échevins Antonio Baril et André Cloutier votent pour la résolution amendée.

Il est donc décidé que Courchesne & Courchesne assumera l'administration des assurances de la Cité à compter du 1er août 1959.

M. Gérard Houle demande au Conseil de prendre une décision dans le cas de sa licence de commerce. Monsieur le Maire promet cette décision aussitôt que le Conseil aura reçu l'opinion légale qu'il a demandé en cette affaire.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

[Signature]
Greiffier

[Signature]
Maire

24 août 1959

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, le 24 août 1959, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Lecture est donnée des procès-verbaux des assemblées des 10 et 17 août 1959. L'échevin Antonio Baril propose, et il est appuyé par l'échevin André Cloutier, que ces deux procès-verbaux soient adoptés à la condition qu'on y retranche la résolution suivante, adoptée le 17 août 1959.

" Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le bureau d'assurance Courchesne & Courchesne soit désigné pour administrer les assurances de la Cité de Drummondville à compter du 1er août 1959. La présente résolution insiste tout particulièrement sur le fait que cette centralisation de l'administration entre les mains d'un seul et même bureau ne devra en aucune façon, ni directement ni indirectement causer de préjudice à la Cité, l'exposer à des dommages-intérêts, à des augmentations de primes, à une diminution de protection ou de bénéfices ou à des poursuites en justice. Si tels cas se présentent, le bureau Courchesne & Courchesne couvrira entièrement la Cité de Drummondville, et, le cas échéant, l'indemnifiera de tous troubles, dépenses, déboursés ou dommages encourus par la Cité à la suite de cette centralisation. Le bureau d'assurances Courchesne & Courchesne assumera la responsabilité d'administrer et de contrôler les assurances de la Cité au taux de 4% des primes annuelles et trimestrielles. La répartition des commissions sera faite dans les trente (30) jours qui suivront l'émission et le paiement des primes sur lesdites polices et suivant un pointage qui sera décidé par le Conseil de la Cité. "

190/59

En contre-proposition, l'échevin Armand Gauthier propose, et il est secondé par l'échevin Raymond Luneau, que les procès-verbaux des 10 et 17 août soient adoptés tels quels, sujets à certaines modifications mineures dans le texte de la résolution se

rapportant aux assurances et adoptée le 17 août.

Le Maire demande donc le vote sur ces deux propositions,

Ont voté pour la résolution principale (Echevin Baril): Messieurs les Echevins Sigouin, Mathieu, Fortin, Cloutier et Baril.

Ont voté pour la résolution amendée (Echevin Gauthier): Messieurs les Echevins Gauthier, Luneau et Bibeau.

Les procès-verbaux de ces deux assemblées sont donc adoptés en y retranchant la résolution ci-haut mentionnée. En conséquence, les assurances de la Cité seront confiées à un seul bureau d'assurance à compter du 1er janvier 1960.

ADOPTE

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 24 août 1959. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

Le Conseil procède ensuite à l'ouverture des soumissions reçues pour l'agrandissement de l'usine Templon Spinning Mills. Ces soumissions se lisent comme suit:

	<u>Agrand. 60' X 90'</u>	<u>Agrand. 30' X 30'</u>
BENJAMIN ROBIDAS LTEE	\$ 30,417.00	\$ 8,320.00
J. A. MICHAUD	\$ 31,000.00	\$ 9,000.00
URBAIN HOULE	\$ 33,800.00	\$ 9,500.00

191/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le contrat pour la construction d'un agrandissement de 60' X 90' à l'usine Templon Spinning Mills soit confié à Benjamin Robidas Ltée au prix de \$30,417.00, la présente décision étant sujette à l'approbation finale de la compagnie elle-même. Il est entendu que la durée maximum du prêt présentement consenti par la Cité en rapport avec cet agrandissement sera de dix ans et la compagnie Templon Spinning Mills, de la Caroline du Nord, Etats-Unis, devra garantir personnellement ce prêt. Quant à la bâtisse de 30' X 30', sa construction sera aussi confiée à Benjamin Robidas Ltée au prix de \$8,320.00 et l'acceptation finale de la présente décision devra être donnée par la compagnie Templon Spinning Mills. Il est entendu que la

Cité paiera 50% du coût de construction de cette bâtisse de 30' X 30' ainsi que de l'appareil de filtration qu'elle servira à contenir.

Comme dans le cas précédent, la durée maximum du prêt consenti par la Cité en vertu des présentes sera de 10 ans et le dit prêt devra être garanti personnellement par Templon Spinning Mills Ltée de la Caroline du Nord, Etats-Unis.

ADOPTÉ

On passe ensuite à l'ouverture des soumissions pour la fourniture et l'installation de dix lampadaires avec lumières doubles devant être installés aux abords du viaduc du Boulevard St Joseph. Ces soumissions se lisent comme suit:

CANADIAN GENERAL ELECTRIC CO	(Matériel seulement)	\$4,150.90
ARMAND TOUPIN		\$6,384.79
PAUL SAVARD		\$6,263.30

192/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier que M. Paul Savard soit chargé de fournir et d'installer les lampadaires et accessoires devant être posés aux abords du viaduc, telle décision étant sujette à l'approbation finale de l'ingénieur de la Cité.

ADOPTÉ

193/59

En rapport avec la fourniture et l'installation d'un transformateur 750 KVA pour l'usine de la compagnie Eastcoast Machinery & Management Ltd, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le contrat soit accordé au plus bas soumissionnaire, c'est-à-dire M. Armand Toupin, au prix de \$20,000.00, la présente décision étant sujette à l'approbation finale de la compagnie elle-même. Il est entendu que le contracteur devra accorder à la Cité le bénéfice de toute remise ou rabais sur la taxe fédérale s'il y a lieu.

ADOPTÉ

194/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que des soumissions soient demandées pour la fourniture et l'installation de deux bouilloires de 200 chevaux-vapeur chacune, devant servir à l'usage de la compagnie Eastcoast Machinery & Management Ltée dans son usine de la rue St Henri.

ADOPTÉ

195/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu que le Conseil approuve et accepte la convention à intervenir entre la compagnie A. Fortin Construction Ltée, la Cité de Drummondville et la compagnie Eastcoast Machinery & Management Ltd. Cette convention définit et détaille les conditions de certains travaux de parachèvement à l'usine louée par la compagnie Eastcoast Machinery & Management Ltée. Le Maire et le Greffier sont autorisés à la signer au nom de la Cité.

En rapport avec les travaux mentionnés à la dite convention, il est entendu que la Cité effectuera les paiements prévus sur présentation des estimés préparés et approuvés par l'architecte mentionné à la convention, sur approbation de la compagnie Eastcoast Machinery & Management Ltd et du département des finances de la Cité de Drummondville. La Cité paiera jusqu'à concurrence d'un montant de \$40,000.00, tel montant comprenant les frais et honoraires de l'architecte mentionné à la convention.

ADOPTÉ

196/59

Comme par le passé, la Cité allouera un montant de \$10.00 à chacun des journaux locaux pour la publication de ses vœux à l'occasion de la Fête du Travail ainsi que pour la proclamation de ce jour comme fête civique.

ADOPTÉ

197/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Chef de Police soit autorisé à se procurer les articles suivants pour le département des incendies au prix y indiqué: deux raccouplements en forme d'y, \$115.00 chacun; deux lance-brume 1½", \$80.00 chacun; quatre raccouplements pour boyaux 1½", \$8.00 chacun; deux siamoises réductrices 2½" à 1½", \$35.00 chacune; deux valves simples 2½", \$40.00 chacune. Total: \$ 572.00.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire fait rapport d'entrevues que lui-même ainsi que les échevins Mathieu et Baril ont eues avec M. d'Argencourt et Mlles Martel. Il s'est agit de l'achat des parties de terrain nécessaires à l'aménagement des entrées du viaduc. Dans le cas du Docteur d'Argencourt, celui-ci consentirait à un échange de terrain, à la reconstruction de sa piscine ainsi qu'au repiquage des arbres. Quant à Mlles Martel, ces dernières déplorent tout déménagement éventuel et conséquemment exigent pour la vente de leur propriété un montant qui dépasse l'offre ordinairement faite par la Cité.

Etant donné que ces deux transactions devront faire l'objet des approbations ordinaires, l'échevin Armand Gauthier donne avis d'un règlement prévoyant l'achat ou l'expropriation d'une partie de la propriété d'Argencourt et de la propriété entière des Mlles Martel.

de motion

198/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité accepte l'option à elle consentie par M. A.H. Tremblay le 9 février 1959 portant sur un terrain faisant partie du lot 166b du Cadastre du Canton de Grantham, ladite option étant consentie pour un montant de \$2,000.00. Le contrat devant faire suite à ladite acceptation sera préparé et signé en janvier 1960; Le Maire et le Greffier sont par la présente autorisés à signer le contrat d'achat ainsi que tous documents accessoires au nom de la Cité.

ADOPTÉ

199/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que la Cité de Drummondville accepte l'option à elle consentie par M. Laurent Janelle sur un emplacement de terrain faisant partie du lot 167 du Canton de Grantham. Cette option expire le 15 octobre 1959 et la présente acceptation sera sujette à l'approbation des électeurs à la suite d'un règlement à cet effet et elle devra aussi faire partie d'un bill qui sera présenté à la prochaine législature provinciale.

ADOPTÉ

200/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que la Cité de Drummondville accepte une option à elle consentie par l'exécuteur testamentaire de la Succession de feu Ernest l'Etoile le 14 juillet 1959, par laquelle la Succession promet vendre à la Cité de Drummondville un emplacement de terrain portant le numéro de cadastre 15 non sub. du ~~Canton de Grantham~~ avec bâtisses dessus érigées, pour le prix de \$17,500.00; le Maire et le Greffier sont par la présente autorisés à signer au nom de la Cité tout contrat à intervenir en rapport avec cette achat ainsi que tous documents accessoires.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire explique qu'il sera nécessaire encore cette année de présenter un bill à la Législature Provinciale afin de faire amender la charte de la Cité. Ces amendements porteraient sur les points suivants: Augmentation du pouvoir d'emprunt de la Cité pour des fins industrielles. Montant demandé: \$800,000.00;

Obtention du pouvoir d'accorder une franchise à une compagnie de gaz naturel;

Obtention du pouvoir de diminuer le nombre de permis de taxis et d'augmenter le coût de la licence;

Autorisation de changer la date du dépôt de la liste électorale du 1er décembre au premier mars de chaque année;

Autorisation de fixer la date de toute élection municipale et générale au premier lundi du mois de mai;

Quartier
Ouest

201/59

d'une façon
inter m. f. t. e.
[Signature]

Un vieil employé de la Cité, M. Oscar Martel, demande la faveur d'une pension qui l'aiderait à vivre plus convenablement. Après avoir constaté que M. Martel a été à l'emploi de la Cité^x durant 38 ans, soit de 1920 à 1958, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Antonio Baril, qu'une pension de \$25.00 par mois soit consentie à M. Oscar Martel à compter du 1er septembre 1959.

ADOPTÉ

Première lecture est donnée des règlements 501 (défense aux bicyclettes de circuler dans les parcs) et 502 (agrandissement à l'usine Templon).

202/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier que les condoléances du Conseil et de la population soient transmises à la famille de M. George Haggerty à l'occasion du décès récent de sa mère, Mme Peter Haggerty.

ADOPTÉ

203/59

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé à l'unanimité que les meilleurs voeux des membres du Conseil et de la population accompagnent son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R., et son épouse à l'occasion d'un voyage de repos et d'affaires qui les conduira à travers les principaux pays d'Europe. Le Conseil formule des souhaits de bon voyage et de bon succès dans les contacts que M. le Maire fera avec les industriels européens qu'il doit rencontrer.

ADOPTÉ

204/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que l'octroi statutaire annuel de \$2,000.00 soit consenti à la Gendarmerie de Drummondville.

ADOPTÉ

205/59

Le Conseil offre ses félicitations les plus sincères à Mme Paul Normandeau, Vice-présidente des Jeunesses Musicales du Canada qui s'est vue décerner le trophée J.M.C. pour avoir obtenu les meilleurs résultats dans son travail de développement musical à Drummondville.

ADOPTÉ

Le Greffier donne ensuite lecture d'un questionnaire présenté par M. Joseph Gouin, 105 6e Avenue. Son Honneur le Maire explique à M. Gouin qu'il est impossible de donner séance tenante la réponse à toutes les questions qui sont contenues dans ce document. Cependant ce questionnaire fera l'objet d'une étude spéciale lors de la prochaine réunion du Conseil, et celui-ci verra à fournir les renseigne-

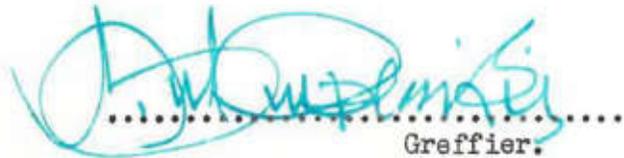
ments qui y sont demandés.

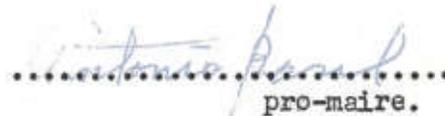
Son Honneur le Maire continue en faisant remarquer que toutes les villes quelque peu progressives se font un devoir d'acquérir une certaine quantité de terrains industriels. Il cite en exemple une dizaine de villes qui possèdent des terrains à cette fin. La liste de ces villes ainsi que des terrains dont elles sont propriétaires est versée au procès-verbal original de la présente assemblée.

Des explications sur la situation financière de la Cité sont ensuite fournies à MM. Jean Louis Coté et Joseph Gouin par le Maire et l'échevin Maurice Sigouin.

L'échevin Pierre Mathieu fait ensuite part au Conseil d'une plainte qu'il a reçue d'un résident de la rue Dorion à l'effet que la Crèmerie Drummondville enverrait de la vapeur dans les égouts et que cette vapeur se répandrait dans son logement causant ainsi des inconvénients et des dommages réels. Le Greffier est prié de communiquer avec la Crèmerie Drummondville afin de lui demander de discontinuer cette pratique si possible.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier.


.....
pro-maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 24 AOUT 1959

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain.</u>
5550	Gauthier Alphonse	(la bâtisse n'avait pas été évaluée.) terrain: \$1,300 bâtisse: 5,900	160a-60.
4225	Dame Rémi Janelle	Roger Besudoin 212 Lowring	137 S.
3245	Léo Lafond	Félicien & Robert Vigneault 189 St Damase	145-374
5232	Thérèse L. Surprenant	Yvon Dumont 523 Chassé	159-11-29
4628	Lucien St Germain	Robert Vandal 144 Lindsay	156-112
3561	Uldéric Couture	Raymond Dubeau 210 St Alphonse	146-66
2936	Thérèse Montcalm	Honorius Lavoie 411 Dumoulin	P.144-322
7717	Fernand Rhéaume	Réal Cyrenne St Léonard (Nicolet)	151-302
5723	Dame G. Lamy	Fancy Albert 535 Turcotte	160a-211, 160a-212 P.160a-(196-197)
4352	Isidore Daneau	Daneau Eugène Coin Ringuet-Villeneuve	153-196
2644	Robert Bisson	André Labrecque St Bonaventure Yam.	$\frac{1}{2}$ 143-57, 143-58

le 28 août 1959

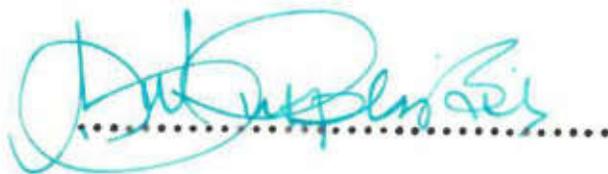
Procès-verbal d'une assemblée spéciale tenue
en comité le 28 août 1959 à 5:00 heures p.m.

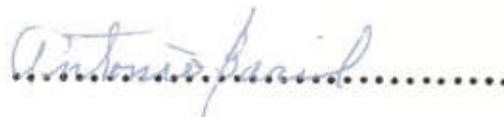
SONT PRESENTS: MM. les échevins Maurice Si-
gouin, Antonio Baril, Raymond Luneau, Pierre Mathieu, André Cloutier
et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me.
Marcel Marier, C.R.

Le Comité reçoit les ingénieurs Louis Paquette
et Armand Lafleur, du Ministère de la Voirie Provinciale qui, en com-
pagnie de l'ingénieur de la Cité, présentent au Conseil un projet
de redressement et d'élargissement de la rue Montplaisir, sur la
Rive Nord. D'après ce projet, le Gouvernement provincial procéderait
à la construction du chemin proprement dit à la condition que la Cité
se charge d'acquérir par achat ou expropriation les terrains nécessai-
res à l'élargissement de cette rue.

Le Comité recommande que le projet, tel que
préparé par les ingénieurs du Ministère de la Voirie Provinciale soit
approuvé et que la Cité de Drummondville se porte garante du paiement
des montants qui seront déboursés par ledit Ministère pour l'achat
ou l'expropriation des terrains nécessaires à l'aménagement de cette
route .

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....


.....

14 septembre 1959

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 14 septembre 1959, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, Maurice Sigouin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu, sous la présidence du Maire-Suppléant, M. l'échevin Antonio Baril.

206/59

Lecture est donnée des procès-verbaux des assemblées tenues les 24 et 28 août 1959. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces deux procès-verbaux soient acceptés.

ADOPTE

207/59

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité au 14 septembre 1959. Ces comptes se totalisent à la somme de \$66,682.87. Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

208/59

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 14 septembre 1959. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

Passant ensuite à la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de la Société St Jean Baptiste qui s'élève une fois de plus contre l'emploi du mot "STOP" aux intersections de rues. Cette société insiste pour que le mot "ARRET" soit ajouté en raison du caractère bilingue de notre pays. Le Conseil regrette de ne pouvoir donner suite dès cet automne à cette suggestion, mais il verra à la mettre en pratique la prochaine fois que ces indications seront peintes sur le pavé.

- Une lettre du secrétaire de l'Honorable Premier Ministre du Canada, M^r John G. Diefenbaker qui accuse réception et remercie le Conseil pour son télégramme de félicitations à l'occasion de la nomination du Major Georges Vanier au poste de Gouverneur Général du Canada.
- Une lettre du Lieutenant Colonel Joseph Savard, de la Fédération Interdiocésaine des Gardes Paroissiales du Canada qui remercie la Cité de Drummondville pour son chaleureux accueil à l'occasion du récent congrès de cette organisation.
- Une lettre de l'Oeuvre des Terrains de Jeux de Drummondville qui remercie les membres du Conseil pour avoir bien voulu assister au buffet froid donné à l'occasion du 5e Anniversaire de fondation de cette Association.

209/59

La Chambre de Commerce des Jeunes de Drummondville demande à la Cité de Drummondville un octroi à l'occasion de la tenue de sa cinquième exposition industrielle et commerciale. On sait que cette exposition se tiendra du 17 au 20 septembre. Le Conseil toujours désireux de reconnaître les mérites de ceux qui travaillent bénévolement au bien-être de leurs concitoyens ne peut qu'approuver et féliciter les organisateurs d'une semblable initiative et en conséquence, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que la Cité octroie un montant de \$50.00 à la Chambre de Commerce des Jeunes afin de les aider dans la mise en oeuvre de leur exposition annuelle.

ADOPTE

210/59

Le Conseil prend connaissance d'un projet ^{de} ~~acte~~ d'échange par lequel le Docteur d'Argencourt cède à certaines conditions un emplacement composé d'une partie du lot 263-1 et d'une partie du lot 263-3 du quartier sud de la Cité de Drummondville. En échange, la Corporation cède au Dr. d'Argencourt un emplacement composé d'une partie des lots 263-4 et 263-5, le tout sans soulte ni retour de part ni d'autre.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu que ce projet d'acte soit approuvé et que la Cité consente à l'échange des terrains ci-haut décrits; que le pro-maire et le greffier soient autorisés à signer cet acte ainsi que tous documents accessoires au nom de la Cité.

ADOPTE

La Régie des Transports demande à la compagnie Autobus Drummondville Limitée de faire approuver par l'autorité municipale le parcours suivi par ses autobus de St Nicéphore à Drummondville et retour.

211/59

Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le parcours décrété par la Régie des Transports dans le cas du service St Nicéphore-Drummondville, donné par Autobus Drummondville Limitée, soit approuvé.

ADOPTE

212/59

Le Conseil prend connaissance d'une demande de M. Arthur Hivon, 223 rue Mercier, qui présente de nouveau une requête afin d'obtenir certains crédits de taxes foncières en raison de l'incendie de sa propriété située à 225 Mercier. Comme cet incendie est survenu en juin 1957 et qu'une demande du même genre a déjà été présentée et refusée par le Conseil, celui-ci regrette de ne pouvoir revenir sur sa décision antérieure. La demande de M. Hivon doit donc être refusée.

ADOPTE

Le Conseil recommande que des soumissions publiques soient demandées pour la fourniture de chaussures et paletots de police, pour la gazoline et l'huile nécessaires aux véhicules de la Cité. Ces soumissions devront être reçues pour le 28 ~~décembre~~ prochain.

213/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la Compagnie Southern Canada Power soit autorisée à déplacer cinq poteaux sur le Boulevard St Joseph, aux abords du viaduc.

ADOPTE

214/59

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Compagnie Bell Telephone soit autorisée à déplacer un poteau au coin des rues Ringuet et Chassé.

ADOPTE

215/59

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Compagnie Southern Canada Power soit autorisée à installer une lumière de rue de 300 watts et une autre de 200 watts sur la rue Poirier, près des intersections Boulevard Mercure et Brock.

ADOPTE

216/59

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 501 qui défend aux bicyclettes de circuler dans les parcs publics et terrains de jeu. Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le règlement No. 501 soit adopté.

ADOPTE

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 502 qui prévoit un agrandissement à l'usine Templon Spinning Mills Limitée et l'appropriation d'un montant de \$52,000.00 à cette fin. Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le règlement No. 502 soit adopté.

217/59

Conformément aux exigences de l'article 593, amendé, de la Loi des Cités et Villes, le Maire Suppléant fixe la lecture publique du règlement No. 502 à lundi le 21 septembre 1959, à 8:00 heures p.m.

ADOPTE

Un questionnaire présenté par M. Joseph Gouin, 105 6e Avenue, Drummondville, et déjà lu à la séance du 24 août dernier est lu de nouveau concurremment avec certains commentaires présentés par la compagnie St Francis Paper Converters sous la signature de son directeur, Paul H. Frigon. Le Conseil recommande au Greffier de transmettre une copie de la lettre de St Francis à M. Gouin afin que ce dernier puisse prendre connaissance des explications fournies.

Le maire-suppléant, l'échevin Antonio Baril, ainsi que l'échevin Maurice Sigouin ajoutent aux explications de M. Frigon en faisant remarquer que le terrain que la Cité achète de MM. Moisan et Leclerc semble solide et capable de recevoir des constructions assez imposantes étant donné le fait qu'en ce moment, deux industries ont déjà choisi et réservé environ la moitié de cet emplacement de terrain. On remarque de plus que si la Cité ne peut offrir de terrain convenable, ces deux industries locales, soit St Francis Paper Converters et Triad Creations, seront forcées de s'établir, l'une à St Germain, et l'autre à Drummondville-Sud. Il est donc indispensable pour le bien-être matériel de nos ouvriers et la prospérité générale de la Cité, que le Conseil prévoie l'achat de terrains industriels pour accommoder non seulement les industriels étrangers mais aussi, et en premier lieu, les industries déjà établies en nos murs.

Le maire-suppléant, M. l'échevin Antonio Baril, offre les remerciements et les félicitations du Conseil et de la population à MM. Maurice Sigouin et George Haggerty qui ont représenté la Cité il y a quelques jours lors d'une rencontre à New York avec les directeurs d'une compagnie intéressée à établir ses facilités de productions en notre ville. Son Honneur le Maire-Suppléant loue hautement les qualités d'hommes d'affaires de ces deux ambassadeurs qui sont revenus de leur voyage avec des garanties assez solides quant à l'établissement futur d'une nouvelle industrie.

Son Honneur le Maire-Suppléant proclame la semaine s'étendant du 20 au 27 septembre 1959 " SEMAINE NATIONALE J O C " et souhaite à cette vaste organisation de jeunesse le succès que l'oeuvre mérite.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 14 SEPT. 1959

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain.</u>
6793	Lucille Durocher- Brousseau	Lionel Demers 70 9e Avenue	149-244
3589	Gabriel Morin	Lucien Léveillée 74 St Paul	146-94
2424	Benoit Brouillette 617 Lindsay	Hector Gosselin	P. 206 E.
6735	Denis Bechand	André Tanguay 169 St Damase	P. 149-161
5989	Jos. Bergeron	Georges Généreux rue St Pierre	162b-93
6083	Marcel Bergeron	Joseph Bergeron 4e Rang	162b-168
4654	Geo. Cournoyer	Bruno Paquet 69 St Félix	156-140
7717	Réal Cyrenne	Lionel Bélisle 129 9e Avenue	151-302
5242	bâtisse non évaluée en 1958 charge de taxe pour 1958 et 1959.	Léopold Nadeau 502 Marchand	159-151; 160a-171 augmentation \$8,175. (était \$900 devient: \$9,075.)
2446	bâtisse non évaluée en 1957 et 1958. charge de taxe pour 1957, 58 et 59.	Joseph Jacques	286 E. augmentation \$11,000 (était \$9,800. devient: \$20,800.)
2555	Partie d'évaluation oubliée. Charge taxe 1957, 58 et 59.	Patrick Lampron	141-83a augmentation: \$4,300. (était \$8,200. devient: \$12,500.)
7373	Dame Corinne Guay	Dame Simone Valois Wickham.	150-165
2083	C.E. Dumont	André Pépin 154 Dunkin	2-38 E.

3

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 14 SEPT. 1959

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain.</u>
5287	\$1,800 en trop déjà chargés sur fiche 5305	Napoléon Brind'Amour	159-67 Gr. 159-66, P.159-84-85
92A	bâtisse transportée	Drummond Taxi	diminution \$200.
4561	Démolition	Paul Leclerc	156-24 diminution \$450.00
2625	Max Cantor	Marcel & Laurent Lamothe 577 St Jean	145-538, 143-34
3293	do	do	145-440
3294	do	do	145-441
3295	do	do	145-442
3296	do	do	145-443
3297	do	do	145-444
3298	do	do	145-445
3284	do	do	145-426
3285	do	do	145-427
3286	do	do	145-428
3287	do	do	145-429
2626	do	do	145-439, 143-35

218/59

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu que le Conseil Municipal exprime en son nom et en celui de la population de Drummondville ses plus vifs regrets et ses condoléances sincères à la famille de l'Honorable Maurice Duplessis et à ses collègues du Parlement à l'occasion de la mort du Premier Ministre de cette province.

ADOpte

219/59

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que les félicitations du Conseil et de la population soient transmises à l'Honorable Paul Sauvé à l'occasion de son accession aux hautes fonctions de Premier Ministre de cette province.

ADOpte

220/59

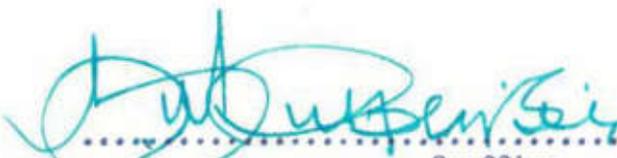
Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu et résolu à l'unanimité des membres de ce Conseil que les félicitations et les remerciements de la population de Drummondville soient transmis à Son Excellence Vincent Massey au terme de son séjour à Rideau Hall comme premier Gouverneur Général de nationalité canadienne. La dignité vraiment royale avec laquelle il a présidé aux hautes fonctions de son rang n'ont pas été sans soulever l'admiration et la reconnaissance de tous les Canadiens de cette ville et de cette Province.

ADOpte

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion d'un règlement afin d'amender le règlement No. 450 (tarif pour services de l'eau et autres).

En terminant cette séance le journaliste André Tardif fait part au Conseil de son désir d'inviter les membres de l'Association des Hebdomadaires de la Province de Québec à tenir leur prochain congrès à Drummondville. Le Maire-Suppléant applaudit à cette initiative et assure M. Tardif que la Cité recevra ses confrères avec plaisir.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire-Suppléant.

17 septembre 1959

Assemblée extraordinaire du Conseil de la
Cité de Drummondville tenue à 8:00 heures p.m. en la Salle
des Délibérations de l'Hôtel de Ville,

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bi-
beau, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre
Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur
le Maire-Suppléant, M. l'échevin Antonio Baril.

A l'ouverture de cette séance, le Maire-Sup-
pléant s'exprime en ces termes:

" Celui qui dirige les destinées de la Cité de Drummond-
ville depuis bientôt 4 ans vient d'être cruellement é-
prouvé par la perte de sa mère. En effet, Mme Joseph
Marier, épouse de l'Honorable Juge Joseph Marier, est dé-
cédée subitement mardi le 16 septembre 1959. Tous les
membres de ce Conseil ont voulu s'unir afin de témoigner
au premier magistrat de cette ville ainsi qu'à son père
et aux membres de sa famille toute la douleur qu'il res-
sente à cette occasion et la tristesse qu'ils éprouvent
à la suite de la mort de Mme Marier. Ils veulent se
faire les porte-paroles de la population entière pour
exprimer leurs profondes condoléances.

Mme Marier a toujours été une épouse fidèle,
et une mère dévouée qui, en plus de donner à Drummond-
ville neuf enfants qui ont tous continué l'exemple don-
né par leur père et se sont donnés en maintes occasions
pour le bien-être de leurs concitoyens, a aussi contri-
bué d'une façon discrète au travail admirable fait par
des organisations locales, se dévouant au service des
pauvres et des miséreux. Toute la population lui en est
reconnaissante.

Les condoléances du Conseil s'adressent aussi
à l'Honorable Juge Joseph Marier qui a toujours été mêlé
aux affaires municipales depuis au-delà de 30 ans, étant
d'abord secrétaire-trésorier de la ville et ensuite greff-
fier jusqu'à son accession sur le banc.

En ma qualité de pro-maire, je proclame donc
la période s'étendant jusqu'à mardi le 22 septembre pro-
chain, période de deuil civique, et je prie mes concitoyens
de bien vouloir observer cette période de deuil en témoi-
gnage de sympathie à l'occasion de la mort de cette per-
sonne distinguée. "

221/59

Il est résolu à l'unanimité des membres du Conseil qu'une résolution de sympathie soit adressée à la famille Marier à l'occasion du décès de Madame Joseph Marier.

ADOPTÉ

Le Conseil est mis au courant de la visite prochaine de l'Honorable John G. Diefenbaker, Premier Ministre du Canada, qui sera de passage à Drummondville mardi le 22 septembre 1959. A cette occasion, l'échevin Sigouin suggère que la Cité reçoive dignement cet illustre personnage et invite des personnalités de la ville à rencontrer le premier ministre à l'Hôtel de Ville.

M. Jules Marceau, à titre de président de la Chambre de Commerce, désire, au nom des 350 membres de cette chambre, au nom de l'Association des Manufacturiers Canadiens (section Drummondville), au nom des Chevaliers de Colomb, 4e Degré, transmettre l'expression de sa profonde sympathie à son Honneur le Maire, à l'Honorable Juge Joseph Marier ainsi qu'aux membres de sa famille à l'occasion de la perte cruelle qu'ils viennent de subir.

L'Harmonie de Drummondville, par la voie de son président, désire officiellement exprimer leur profonde sympathie à Monsieur le Maire ainsi qu'aux membres de sa famille à l'occasion du décès de sa mère, Mme Joseph Marier.

M. Anicet Renart de son côté, se fait l'interprète des membres de la Ligue des Propriétaires pour prier son Honneur le Maire ainsi que les membres de sa famille de bien vouloir accepter l'expression de leur profonde sympathie à l'occasion du deuil qui les frappe.

222/59

Etant donné que le département du trésor est maintenant en mesure de faire la paie des employés par chèques, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau que cette pratique soit autorisée et que la signature lithographiée du maire et du trésorier soit reconnue comme authentique pour fins d'échange et de comptabilité; que la Banque Provinciale ainsi que toutes autres institutions bancaires soient autorisées à reconnaître comme authentiques ces signatures lithographiées et que leur responsabilité soit déchargée quant au paiement de ces chèques qui devront cependant recevoir l'initiale du trésorier.

ADOPTÉ

ET LA SEANCE EST LEVEE


Greffier


Maire-Suppléant

21 septembre 1959

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue le 21 septembre 1959 aux lieu et heure ordinaire des séances de ce Conseil, cette séance étant un ajournement de celle du 14 septembre 1959.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau et Maurice Sigouin, sous la présidence de l'échevin Pierre Methieu.

Conformément aux exigences de l'article 593 amendé de la Loi des Cités et Villes, le greffier donne lecture publique du Règlement No. 502.

Comme l'heure réglementaire prévue par l'article 593 est maintenant écoulée, le Maire-Suppléant déclare le règlement No. 502 adopté.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire-Suppléant

28 septembre 1959

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 28 septembre 1959, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevin Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Arthur Fortin, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Suppléant, M. l'échevin Antonio Baril.

223/59

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 14, 17 et 21 septembre 1959. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces procès-verbaux soient acceptés.

ADOPTE

224/59

On passe ensuite à la lecture des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 28 septembre. Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

Le Conseil procède ensuite à l'étude de soumissions reçues pour l'achat de bottines, claques et pardessus à l'usage des membres du département de police. Ces soumissions se lisent comme suit:

	Chaussures Dr. Antiseptic	Pardessus	Claques
GEORGES GRENIER 183 Hériot	\$14.95 la paire	\$ 4.98	\$ 2.50
TRANS-CANADA SHOE LTEE Rue Hériot	\$17.95 "	\$5.27 et 5.39	\$ 1.79
BENOIT MESSIER 135 St Jean	\$13.89 "	\$ 5.50	\$ 2.00

225/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que l'achat des chaussures pour les policiers soit fait chez M. Benoit Messier, celui des pardessus chez Georges Grenier et celui des claques chez Trans-Canada Shoe Ltée.

ADOPTE

Le Conseil passe ensuite à l'étude de soumissions fournies par certains marchands pour l'achat de charbon. Deux soumissions identiques sont fournies, soit:

DRUMMOND COAL & LUMBER	\$18.03
J. R. BLANCHARD LTEE	\$18.03

226/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier que la commande du charbon nécessaire au chauffage du garage Municipal soit donnée à partie égale aux deux soumissionnaires, le tout selon les besoins de chauffage de cet édifice.

ADOPTE

Le Conseil passe ensuite à l'étude de soumissions reçues pour la fourniture de gazoline rouge No. 1, d'huile diesel et d'huile de chauffage. Ces soumissions se lisent comme suit:

	<u>HUILE CHAUFFAGE</u>	<u>HUILE DIESEL</u>	<u>GAZOLINE</u>
IRVING OIL INC.	15.5¢ le gal.	29.6¢ le gal.	35.5 le gal.
TEXACO CANADA LTD.	- - - -	32.3¢	36.3¢
MARCHAND PETROLEUM	15.8¢	31.7¢	36.4¢
R. BEAULIEU	15.8¢	- - -	- - -
ROBERT LECLERC	16.0¢	37.4¢	- - -
JEAN MARIE BLANCHETTE	17.0¢	33.0¢	40.0¢

227/59

Après avoir étudié ces différents chiffres, il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que la compagnie Irving Oil. Inc., par l'intermédiaire de son agent local, M. Claude Mélançon, soit chargée de fournir les quantités suivantes de combustible à la Cité de Drummondville pour les prochains douze mois: 7,000 gallons d'huile à chauffage à 15.5¢ le gallon, 7,000 gallons d'huile diesel à 29.6¢ le gallon, et environ 35,000 gallons de gazoline No. 1 rouge à 35.5¢ le gallon, le tout selon les besoins au cours de la période précitée. Il est entendu que ces prix ne sont pas sujets aux fluctuations du marché au cours de l'année 1959-60.

L'huile diesel et la gazoline devront être livrées au garage municipal tandis que l'huile à chauffage le sera sur demande soit à l'Hôtel de Ville de Drummondville, à l'Hôtel de Ville du Boulevard St Joseph ou à l'usine de filtration, Boulevard Mercure.

ADOPTE

Certaines soumissions reçues pour l'achat des propriétés Brochu et Allie sont ensuite ouvertes. Ces soumissions se lisent comme suit:

<u>POUR LA PROPRIETE ALLIE:</u>	M. J. Marie Godin 16 14e Avenue	\$1,000.00
	M. Augustin Buist 132 St Alphonse	4,000.00
	M. Martial Poulette, 342 Mélançon	7,115.00
<u>LES PROPRIETES BROCHU ET ALLIE:</u>	M. Roland Pellerin, 467 Rue Mélançon	\$5,500.00

228/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que la soumission de M. Marcel Poulette pour l'achat de la propriété que la Cité a acquise de Jean Paul Allie soit acceptée au montant de \$7,115.00; que le notaire de la Cité soit autorisé à préparer un contrat en cette affaire et que le pro-maire et le greffier soient autorisés à le signer au nom de la Cité.

ADOPTE

On passe ensuite à la correspondance et il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de M. Urgel Guérin, président de la Boulangerie Guérin & Frères qui félicite et remercie le corps de pompiers et de policiers pour le travail efficace qui a été accompli lors de l'incendie récent de son établissement.
- Une lettre de M. Georges Haggerty qui remercie le Conseil des témoignages de sympathie qui lui ont été transmis à la suite du décès de sa mère.
- Une lettre de l'Honorable Juge Joseph Marier qui lui aussi exprime sa reconnaissance au Conseil et à la population pour les nombreux témoignages de sympathie qui lui ont été transmis à l'occasion du décès récent de son épouse, qui est aussi la mère du premier Magistrat de cette Cité, Me. Marcel Marier.

- Une lettre de l'Association Canadienne des Nations-Unies "UNICEF", qui demande l'autorisation de tenir une souscription publique en faveur de cet organisme, le 31 octobre prochain. Le Conseil acquiesce avec plaisir à cette demande.

229/59

La semaine du 4 au 10 octobre sera observée dans cette province comme la SEMAINE DE PREVENTION DES INCENDIES et le Commissariat des Incendies suggère qu'elle soit bien marquée par certaines manifestations comme la visite par notre département d'incendie des résidences, établissements commerciaux et industriels. Le Conseil approuve cette initiative et il est donc proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que les membres du département des incendies soient autorisés à faire l'inspection des résidences et autres établissements à l'occasion de la semaine de prévention des incendies, et que toute la publicité adéquate soit fournie à cette occasion.

ADOPTE

Première lecture est donnée des règlements No. 503 (fourniture de l'eau à certains édifices publics) et 504 (amendement au règlement de zonage, lot 146; P. 147-1,2,3).

230/59

Sur demande de la compagnie Southern Canada Power qui a déjà été autorisée par la Cité à déplacer cinq poteaux sur le Boulevard St Joseph, il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité autorise l'allocation d'un montant de \$1,320.00 en rapport avec ce déplacement.

ADOPTE

M. Aimé Lamoureux, 619 rue Brouillard, demande à la Cité de faire une nouvelle entrée d'égoûts afin de desservir sa propriété. Actuellement son égoût est relié à celui de la rue Dumoulin et la distance ainsi que le peu de pente de son égoût rendent son usage et son entretien difficiles. L'échevin Mathieu ira faire un examen des lieux et transmettra le résultat de son expertise aux membres du Conseil qui décideront alors s'il y a lieu de se rendre au désir de M. Lamoureux.

La compagnie de Gaz National informe le Conseil de son intention de présenter un bill à la prochaine session provinciale afin d'être autorisée à distribuer le gaz naturel dans la province et en particulier dans Drummondville. Cette compagnie voudrait que le Conseil exprime son intention de passer un contrat pour l'installation du Gaz Naturel. Le Conseil est sûrement intéressé à cette installation, mais il ne croit pas qu'il faille, du moins en ce moment, contracter une obligation

semblable vis-à-vis une compagnie en particulier. La Cité accordera éventuellement une franchise pour la distribution du gaz naturel, mais elle ne sait encore à qui cette franchise sera consentie.

Il n'en reste pas moins que le Conseil a longuement étudié les multiples usages et les nombreux avantages du gaz naturel, et il reconnaît que ce mode de combustion et d'énergie offre sûrement de grandes possibilités, non seulement pour la consommation domestique, mais aussi pour l'industrie.

M. Adélarde Birtz, Boulevard Mercure, demande au Conseil l'autorisation de recouvrir le toit de sa maison de bardeaux de bois. Cette autorisation ne peut être accordée par le Conseil en raison de la stricte prohibition énoncée à l'article 29 du règlement No. 377 (règlement de construction). Cependant, le Conseil est prêt à faire étudier légalement les arguments que présente M. Birtz, et il demandera une opinion légale sur ce sujet à un avocat avant de donner à M. Birtz une réponse finale dans un sens ou dans l'autre.

La Municipalité de Drummondville-Ouest informe la Cité de son acceptation du projet de convention préparé en rapport avec l'agrandissement des bassins de réserve de l'usine de filtration.

231/59

A la suite d'une demande du Département de Police, le Conseil, sur proposition de l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, autorise le Chef de Police à acheter quatre longueurs de boyaux de 2½".

ADOPTE

232/59

Comme le Département Industriel de la Cité est présentement en pourparlers pour acquérir le reste de la terre de M. Eric Janelle, actuellement possédée par son fils Laurent, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que l'arpentage des parties subdivisées des terrains Laurent Janelle soit confié à l'arpenteur géomètre Armand St Pierre, et que le notaire de la Cité soit autorisé à continuer à date le certificat de recherches déjà préparé et qui allait jusqu'au 30 janvier 1959 afin de le faire remonter jusqu'au 1er janvier 1909.

ADOPTE

Les compagnies Southern Canada Power, Sylvania Electric Ltd et Canadian Westinghouse invitent à un souper-causerie les membres du Conseil Municipal. Les échevins suivants sont prêts à accepter l'invitation qui est pour le 20 octobre prochain: MM. Antonio Baril, Armand Gauthier, Raymond Luneau et Maurice Sigouin.

233/59

L'échevin Pierre Mathieu ramène devant le Conseil le projet d'élargissement du 4e Rang, tel que présenté par le Ministère

Provincial de la Voirie. Le Ministère aimerait procéder d'ici peu à ces travaux. En conséquence, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le Conseil accepte le projet présenté et il se porte garant du paiement des montants qui seront déboursés par le Ministère de la Voirie pour l'achat ou l'expropriation des terrains nécessaires à l'élargissement du 4e Rang.

ADOPTE

234/59

A la suite des décorations qui ont été décernées par Son Excellence Mgr. Albertus Martin, Evêque de Nicolet, à un certain nombre de citoyens de Drummondville et du diocèse, le Conseil désire exprimer sa fierté et son approbation en priant les récipiendaires de ces décorations de bien vouloir accepter les félicitations du Conseil et de la population. Ces citoyens méritants sont: MM. Paul Normandeau, Conrad Fouquette, Me. Antoine Fradet, Me. Paul Rousseau, Dr. Marcel Frenette, Me. Gaston Ringuette, Me. T.L. Gauthier et Mme René Moisan.

ADOPTE

235/59

Dans le même ordre d'idées, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que les félicitations et les meilleurs voeux du Conseil soient transmis à M. Marcel Gaudette, I.E. à l'occasion de sa promotion au poste de gérant local de la Compagnie Sylvia Electric(Canada)Ltée.

ADOPTE

236/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que l'octroi statutaire de \$1,500.00 soit de nouveau consenti à l'Harmonie de Drummondville en reconnaissance de la bonne renommée que cet ensemble musical s'est acquise et de la publicité élogieuse qu'elle concourt à faire pour la Cité.

ADOPTE

Tous les membres du Conseil à l'unanimité offrent leurs profondes condoléances et celles des citoyens de Drummondville à Me. Gaston Ringuet qui a eu la douleur de perdre un de ses beaux-frères décédé récemment à Québec.

La construction du viaduc sous les voies du Canadien National a nécessité l'aménagement d'entrées à deux voies d'une largeur totale dépassant celle du Boulevard St Joseph actuel. Il en résulte donc que certaines propriétés étant en bordure du Boulevard St Joseph, au coin de la rue Marchand, devront être déplacées. Ces propriétés sont celles du Dr. G. D'Argencourt et des Dlls Martel. Les pourparlers avec le Dr. D'Argencourt ont amené une solution avantageuse du problème

et la même chose s'est produite quant aux Mlles Martel. Il y a donc lieu maintenant pour le Conseil d'approuver les ententes conclus entre ses représentants et Mlles Martel.

237/59

Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que l'entente conclue entre la Cité et Mlles Martel quant au déménagement de leur maison soit approuvée; que le déménagement de cette maison se fasse sans frais pour les propriétaires actuelles sur un terrain adjacent, propriété de M. Maurice Roberge de Joliette; qu'une compensation pour tous troubles et désagréments soufferts par Mlles Martel à l'occasion de ce déménagement soit fixé à \$3,000.00; que le Pro-Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité tous documents relatifs à cette entente.

ADOPTE

238/59

Toujours en rapport avec la transaction décrite à la résolution précédente, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité se porte acquéreur d'un terrain portant le numéro de Cadastre P. 152 S. appartenant à M. Maurice Roberge de Joliette pour la somme de \$5,000.00; que le pro-maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité le contrat à intervenir en cette affaire ainsi que tous documents s'y rapportant.

ADOPTE

239/59

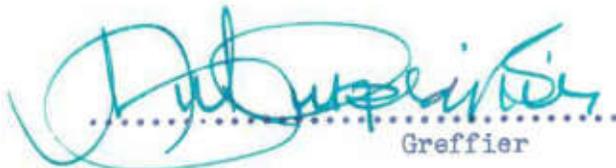
Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le contrat pour le déménagement de la maison appartenant à Mlles Martel soit confié à l'entrepreneur Hilaire Gagné, de St Cyrille de Wendover; ce contrat devra aussi contenir des provisions particulières en ce qui concerne le creusage et la construction du solage sur l'emplacement devant recevoir la dite maison, pour la peinture intérieure et certaines réparations à être faites à la bâtisse déménagée. Le contrat avec M. Hilaire Gagné devra tenir compte des garanties à être fournies par l'entrepreneur quant aux dommages que pourrait subir l'immeuble au cours du déménagement. Le pro-maire et le Greffier de la Cité sont autorisés par les présentes à signer au nom de la Cité tout contrat ou entente à intervenir ~~entre~~ avec M. Gagné au sujet de ce déménagement.

ADOPTE

Le Pro-Maire donne communication d'un document en provenance du Bureau local de l'Assurance-Chômage dans lequel les officiers de ce département analysent les conditions actuelles du chômage à Drummondville. Si l'on réfère aux remarques contenues dans ce rapport, il appert que le chômage, à la date du 17 septembre 1959, est à son plus bas niveau depuis un grand nombre d'années, et il y a tout lieu d'espérer qu'avec l'expansion industrielle que connaît Drummondville

depuis quelques années, le chômage suivra une pente décroissante. Cette amélioration de l'embauchage se traduit d'ailleurs par une occupation presque complète des loyers et une construction accélérée de nouvelles résidences unifamiliales ou à logements multiples. Son Honneur le Maire Suppléant souhaite que cette situation encourageante se maintienne pour le plus grand bien de Drummondville.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
pro-maire

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence du Maire Suppléant, M. l'échevin Antonio Baril.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Mme René Chandonnet, 10 mois; Mme René Champagne, 10 mois; Mme Rosaire Courchesne, 10 mois; Emilien Lessard, 2 mois; Enfants Chalifoux, Hôpital Pasteur \$24.00; Jules Edouard Savard, 10 mois; Mme Clément Bernard, 2 mois; Théodore Poirier, 10 mois; Rosaire Courchesne, pension; Mme Ludger Rivard, 10 mois; Mme Vve Fernand Lemire, prolongation pension; Mme René Lefrançois, 2 mois; Mme Victor Leroux, 2 mois; Mme Arthur Lefebvre, prolongation pension; Mme Vve J.M. Bouchard, prolongation pension; Mme Vve E. Blanchette, 2 mois;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont laissés en suspens: Mme Vve Hervé Lamothe, Mme Vve Hector Gagné;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Napoléon Bernier, Feida Laliberté, Emilien Blanchette, Paul Emile Nogues, Roger Bergeron, Mme Vve Adélarde Bonneau, Mme André Desjardins, Mme Geo. Dubois, Gaston Nault, Alphonse Grenier, Louis Lemieux, Paul Emile Létourneau, Armand Turcotte, Joseph Fortin, Alfred St François, Raymond Roy, Lucien Bourbeau, Armand Paradis, Alcide Hébert, René Bilodeau, Lucien Dionne, Mme Vve Wellie Lafond, André Poliquin, Henri Duhamel, Jean Guy Collard, Mme Vve Albert Carroll, M. Eusèbe Courchesne, Mme Dassylva, Mme

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 28 SEPTEMBRE 1959

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
5015	Bennard Paul	Bergeron Willard 478 Surprenant	156-18
2508	Roméo Simoneau	Dme Mariette G. Champoux 568 St Georges	P.(554,555)
7541	Clément Leclerc	Jos. Gérard Leclerc 21 Ouest Moira, Belleville, Ont.	151-104
420	Denis Paul	Juliette Leclerc 533 Brock	185-19 N.
3603	Atchez Rodier	Henri Lemaire 145-14e Ave.	146-109
7313	Wildy Mailhot	Edouard Mailhot 363 Brock	150-112
5362	J.J.Leblanc	Jean Louis Lacerte 620 Chassé	159-150
4284	J.H.Girouard	Mlles Fortin 294 Marchand	263-31
4285	do	do	263-32
6085	Wellie Cormier	Camille Proulx 40E. Holmes	162b-170
7630	Fabien St Pierre	Jean Guy Charbonneau 282 Notre Dame	151-213
5583	Bertrand Millette	Antonio Godbout 323 St Marcel.	160A-90-6

LA CITE DE DRUMMONDVILLEMUTATIONS DE PROPRIETE AU 28 SEPTEMBRE 1959

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain</u>
3012	Aurore Bisson	Robert Bisson 206 St Damien	114-382
2404	Adalbert Duplessis	J.M.Phoenix 25 Cousin, St Jean	P.185-186 E.
4350	do	do	153-194
3185	Florian Mathieu	Mme Rose Bonenfant 67 Des Forges	145-305
1077	Dame Rose Bonenfant	Florian Mathieu 176 12e Avenue	50-400 E.
5923	Joseph Boucher	Rosaire Lebrun 4e Rang D'Wille	162b-7
4234	Dame J.L.Surprenant	Cie J.A.Gosselin 301 Hébert	P.147-3 (3'4"x65.7) P.147-2 (3'4"x50)
5360	Moisan Dme W.A. Succ	René Lavallée 600 Chassé	159-148
4045	(Changement No. de ca- dastre seulement)	Corriveau Léo Albert & Lucien	28-20-3 S. (au lieu de 147-1, 28-20-3S)

Alphonse Bisson, Mme Jacqueline Roy, M. Conrad Leroux, Emile Essiambre, Mme Paul E. Labbé, Mme Vve Jean Paul Bourbeau, Honoré Ducharme, Mme Vve Arthur Lemelin, Mme Vve Denis Neveu, Mme Vve Emile Martineau, Sylvio Chateauneuf, Mme Roland Poisson, Mme Vve Wellis Marchand, Mme Germain Bélând, Robert Tousignant, Hector Boudreault, Albert Lamoureux, Mme Laurent Coté, Mme Yves Chateauneuf,

ET LA SEANCE EST LEVEE.

Dubuplaisis
.....
Greffier

Antonio Beril
.....
pro-maire.

13 octobre 1959

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heures ordinaires des séances de ce Conseil, le 13 octobre 1959, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Suppléant, l'échevin Antonio Beril.

240/59

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 28 septembre 1959. Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le procès-verbal de cette assemblée soit accepté.

ADOPTE

241/59

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité à la date du 13 octobre 1959. Ces comptes se totalisent à la somme de \$121,837,32. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

242/59

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 13 octobre. Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces mutations de propriété soient approuvées.

ADOPTE

L'échevin Arthur Fortin donne avis de motion d'un règlement destiné à amender l'article 23 du règlement de construction. 505

Passant ensuite à la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Des lettres de MM. Gaston Ringust, Dr. M. Frenette, Me. Antoine Fradet, Paul D. Normandeau, qui remercient le Conseil de ses félicitations et bons voeux à l'occasion de la réception de décorations papales.
- Une lettre de la Girl Guide Association of Drummondville qui demande au Conseil la permission de planter des tulipes dans le parc St Frédéric afin de commémorer le jubilé de fondation des guides au Canada. Le Conseil est enchanté de cette initiative et accorde cette permission avec empressement à la condition toutefois que le choix d'un endroit approprié soit laissé à la discrétion du président du Comité des parcs.
- Une lettre de la compagnie de Téléphone Bell qui informe le Conseil du fait qu'elle déplacera sans frais un poteau à l'angle des rues Ringuet et Chassé. Le Conseil remercie la compagnie de cette générosité.
- Une lettre du Gouverneur Général du Canada, Son Excellence le Général G. Vanier qui remercie le Conseil pour les voeux de prospérité et de santé qu'il lui a fait tenir à l'occasion de sa nomination récente au poste de Gouverneur Général du Canada.
- Une lettre de la Compagnie de Gaz Laurentienne qui demande le privilège d'une entrevue avec le Conseil. Ce dernier recevra les officiers de cette compagnie le 19 novembre prochain.
- Une lettre de la Ligue des Propriétaires de Drummondville qui comporte deux résolutions. La première s'élève contre la remise d'octroi à des organisations comme l'exposition industrielle et commerciale du Jeune Commerce. La seconde suggère à la Cité de transiger directement avec les compagnies industrielles qui sont intéressées à s'établir en notre ville plutôt que de laisser ce soin à la compagnie de développement industriel. Le Conseil, par la voix du pro-maire, désire faire remarquer que la compagnie de Développement Industriel n'a fait que construire une usine et n'a jamais, ni directement, ni indirectement, représenté la ville dans aucune des conversations que celle-ci a tenues avec des industriels étrangers. Dans la totalité des cas, les pourparlers préliminaires ont toujours été entamés par le Comité Industriel de la Cité.

Le Greffier procède à l'ouverture de soumissions reçues pour la confection de 30 paletots d'hiver courts à l'intention des policiers. Ces soumissions sont comme suit:

SYLVIO BELISLE 474, rue Lindsay	\$36.50 chacun
MICHEL YANCOVITCH 454b, des Ecoles	\$38.50 "
JOS. A. PRINCE 223, rue St Marcel	\$41.50 "

243/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le contrat pour la confection de 30 paletots d'hiver courts à l'intention des policiers soit confié à M. Sylvio, Bélisle au coût unitaire de \$36.50, toutes taxes et frais compris à l'exception toutefois de la taxe de vente provinciale.

ADOPTE

244/59

Sur recommandation du Chef de Police, il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que les constables Marcel Bibeau et Jean Paul Boudreau qui ont tous deux terminé leur période d'essai, soient engagés comme constables permanents, le tout en conformité avec les stipulations du règlement de police.

ADOPTE

245/59

Reconnaissant le bien-fondé d'une demande présentée par le Chef de Police, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le Chef de Police soit autorisé à aménager dans le sous-sol de l'Hôtel de Ville un atelier de photographie à un coût maximum de \$100.00 à la condition que l'équipement et les accessoires de photographie y soient installés sans frais par le constable Garneau, lequel possède personnellement les dits accessoires.

ADOPTE

En ce qui concerne une autre suggestion du Chef relativement à la distribution de circulaires par les rues de la ville, le Conseil croit judicieux de retarder quelque peu l'acceptation de cette suggestion jusqu'à ce que les Associations d'Hommes d'Affaires de Drummondville aient pu être saisies de la chose et avoir eu l'opportunité de commenter la suggestion du Chef de Police.

246/59

Toujours sur recommandation du Chef de Police, il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le stationnement des véhicules soit prohibé sur le côté est de la rue St Edouard, du Boulevard St Joseph à la rue Brouillard. De même le stationnement sera prohibé sur la rue Lindsay, sur une distance de 50 pieds de chaque côté de l'entrée des écoliers de l'Ecole Garceau.

ADOPTE

Le Maire-Suppléant proclame la semaine s'étendant du 19 au 24 octobre "SEMAINE DE LA PUBLICITE" et il prie les journalistes présents de bien vouloir en faire mention dans leurs journaux respectifs.

L'échevin Pierre Mathieu explique au Conseil qu'il est devenu nécessaire d'acquérir un nouveau camion d'une capacité de 4 tonnes pour l'usage du département des travaux publics. Le Greffier est donc prié de demander des soumissions pour un véhicule de ce genre.

L'échevin Maurice Sigouin informe ses collègues d'une visite qu'il a faite en compagnie de l'échevin Raymond Luneau à certains propriétaires de terrains requis pour l'aménagement d'un bassin d'eau de réserve à l'usine de filtration. M. Sigouin explique qu'il a été assez difficile de délimiter exactement sur le terrain les parties nécessaires à cet agrandissement, vu l'absence de bornes ou autres moyens d'identifier les terrains concernés. Il suggère que ces indications soient faites par l'ingénieur de la Cité et qu'un plan plus précis soit préparé. Il sera alors plus facile de discuter des conditions d'achat avec les propriétaires de ces terrains.

247/59

Seconde lecture est donnée du règlement No. 503 (fourniture de l'eau à certains édifices publics). Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le règlement 503 soit adopté.

ADOPTE

248/59

Seconde lecture est donnée du règlement No. 504. (Amendement au règlement de zonage quant aux lots 116, 117-1,2,3.S) Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le règlement No. 504 soit adopté.

ADOPTE

249/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le trésorier de la Cité soit autorisé à rembourser au garage Simon Houle un montant de \$100.00 représentant la moitié du dépôt qui avait été fait entre les mains du trésorier lors du début des opérations commerciales de ce garage.

ADOPTE

La Fédération des Oeuvres de Charité Diocésaines lance cette année encore une campagne de souscription afin de venir en aide aux nécessiteux et d'une façon générale à tous les mouvements charitables qui existent dans le diocèse et dans la Cité de Drummondville. Le montant qu'on espère récolter parmi la population du diocèse s'élèvera à \$75,000.00 comparativement à \$70,000.00 en 1958. Etant donné que les besoins sont plus grands et qu'on demandera à la population en général de délier d'une façon

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 13 OCTOBRE 1959

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain.</u>
6582	Gérard Duranleau	Marcel & Laurent Lamothe 577 St Jean	P.149-4
7292	Roland Roy	Hormidas Hains 407 Lindsay	150-92
5563	Mme O. Fontaine	André Déry 484 St Alfred	160a-75
211	Joachim Therrien	Roger Boisjoli 442 Mélançon	31 N.
5989	Geo. Généreux	Jean Paul Généreux 673 St Pierre	162-93

250/59

plus large les cordons de sa bourse, le Conseil croit que la Cité devra elle-même donner l'exemple.

Il est en conséquence proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité souscrive à la Fédération des Oeuvres de Charité un montant de \$1,100.00 afin de l'aider dans ses multiples oeuvres.

ADOPTE

En terminant cette assemblée, les membres du Conseil sont invités à écouter M. Philippe Beaulieu, propriétaire d'un commerce de gaz propane, qui fait un brillant exposé de la situation telle qu'elle se présente actuellement dans son commerce. Il est question de gaz naturel, de gaz propane, butane et autres, de B.T.U., de prix au pied cube, de gallon, etc. Le Conseil prend note des explications de M. Beaulieu et le remercie d'avoir bien voulu se rendre à l'essemblée afin d'éclairer les échevins sur cette nouvelle industrie jusqu'ici très peu connue.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

André Cloutier
.....
Greffier

Antonio Baril
.....
pro-maire.

COMITE

13 octobre 1959.

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire-Suppléant, M. l'échevin Antonio Baril.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Mme Vve Philippe Caron, 6 mois; Mme Lucien Champagne, 3 mois; Mme Vve Wilfrid Lacharité, 3 mois; Jean Guy Collard, 3 mois;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Mme Vve Hervé Lamothe, Ernest Chenelle, Edouard Macamaux, Léo DeLorme, Jean Paul Rajotte, Mme Vve Geo. Hethrington, Léo Bourbeau, Edouard Courchesne.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

André Cloutier
.....
Greffier

Antonio Baril
.....
Maire.

Le 26 octobre 1959

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 26 octobre 1959, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu, et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire-Suppléant, Monsieur l'échevin Antonio Baril.

251/59

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 13 octobre 1959. Il est proposé par l'échevin Pierre Methieu, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Monsieur le Maire Suppléant souhaite la bienvenue au Révérend Frère Morel, professeur à l'Ecole Supérieure St Frédéric, qui, en compagnie d'un certain nombre d'élèves de cette institution assiste à l'assemblée afin d'apprendre sur place comment se tient une réunion d'un Conseil Municipal. Le maire applaudit à cette initiative et souhaite que la jeune génération constitue pour les administrateurs publics actuels une relève bien qualifiée et bien préparée.

252/59

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 26 octobre. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

Passant ensuite à la correspondance, il est donné communication de la lettre suivante:

- Une lettre de Mgr. Paul Mayrand, ancien curé de St Frédéric, qui a été récemment nommé protonotaire apostolique par sa Sainteté le Souverain Pontife. Mgr. Mayrand accuse réception des félicitations du Conseil et l'assure de son entier dévouement.

253/59

La section locale de la Légion Canadienne marquera cette année encore la fête du Souvenir par une cérémonie qui

se tiendra au parc St Frédéric le 8 novembre prochain. La Cité est invitée à se faire représenter à cette occasion et à déposer une couronne de coquelicots. Il est donc proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité accepte l'invitation de la Légion Canadienne d'assister à la cérémonie donnée le 8 novembre afin d'honorer ceux de Drummondville qui sont morts au champ d'honneur et de déposer une couronne de coquelicots.

ADOPTE

Lecture est ensuite donnée des différentes soumissions fournies pour l'achat d'un camion d'une capacité de 4 tonnes pour les besoins du département des travaux publics. Ces soumissions se lisent comme suit:

PINARD & PINARD	\$5,070.00
ST JACQUES AUTOMOBILE	5,100.00
DRUMMOND AUTO ELECTRIC	5,635.00
GARAGE MONTPLAISIR, LTEE	5,719.00
HEROUX THIBODEAU AUTOMOBILE LTEE	6,000.00
FORTIER AUTOMOBILE LTEE	6,000.00

254/59

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le garage Pinard & Pinard Ltée soit chargé de fournir au département des travaux publics de la Cité de Drummondville un camion selon les spécifications indiquées à la demande de soumission au prix de \$5,070.00

ADOPTE

255/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité de Drummondville soit autorisée à vendre à M. Martial Poulette, 342, rue Mélançon, au prix de \$7,115.00 payable comptant la propriété suivante: le lot 16 de la subdivision du lot 150 du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, Comté de Drummond, avec bâtisses y érigées. L'acheteur prendra l'immeuble dans l'état où il est actuellement et aura le droit de percevoir les loyers à compter du 1er novembre 1959 inclusivement. La Cité devra construire à ses frais une montée en asphalte dans cette partie de l'entrée qui va du Boulevard St Joseph jusqu'à l'immeuble, et, de plus, elle s'engage à construire un trottoir de 2½ pieds de largeur depuis ce même boulevard jusqu'à l'immeuble, avec rampe en fer pour la partie en pente.

ADOPTE

Le Conseil prend communication d'un estimé

préparé par M. Roland Bolduc, entrepreneur en chauffage, qui a fait un examen minutieux de la fournaise de l'usine de filtration et qui recommande, de préférence à une réparation coûteuse du foyer de combustion, l'installation d'un nouveau foyer et d'un brûleur à jet qui permettrait d'économiser environ $4\frac{1}{2}$ gallons d'huile à l'heure. La fourniture et l'installation de ce nouvel équipement coûterait la somme de \$385.00 et le tout serait garanti pour dix ans.

256/59

Il est donc proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que Monsieur Roland Bolduc soit chargé d'installer à l'usine de filtration un nouveau foyer de combustion ainsi qu'un brûleur à jet de marque Fire-Bowl au coût de \$385.00; le tout, matériel, accessoires et main-d'oeuvre, devant faire l'objet d'une garantie écrite de dix ans.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une lettre de M. Ulric Traversy, 32 rue Poirier, qui demande au Conseil de reconsidérer le prix que la Cité a offert pour l'achat de son terrain situé entre sa propriété et la rivière St François. La construction d'un bassin de réserve de 5,000,000 de gallons à proximité de l'usine de filtration actuelle nécessitera l'achat ou l'expropriation d'un certain nombre de terrains situés dans ce secteur. Des démarches auprès des propriétaires de ces terrains ont déjà été entreprises par Messieurs les échevins Sigouin et Luneau.

Mesdemoiselles Louise et Rose-Alma Martel, propriétaires d'un immeuble sis à l'angle des rues Marchand et Boulevard St Joseph, répondent, par l'intermédiaire de leur procureur, à l'offre que la Cité leur a faite pour le déménagement de leur bâtisse sur un lot voisin. Le Conseil prend connaissance de leur contre-proposition et envoie le tout en comité pour étude plus approfondie.

257/59

Les Jeunesses Musicales du Canada, (Section Drummondville), par la voix éloquente de leur présidente locale, Mme Paul D. Normandeau, demandent au Conseil un octroi substantiel afin d'aider cette organisation musicale dans la poursuite de ses buts artistiques. Le Conseil reconnaît les mérites de cette association et l'encourage fortement à continuer l'oeuvre magnifique jusqu'ici accomplie. En conséquence, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que la Cité consente un octroi de \$100.00 en faveur des Jeunesses Musicales de Drummondville tout en exprimant ses regrets que des limitations budgétaires l'empêchent de donner libre cours à son désir d'accroître le montant de l'octroi.

ADOPTE

Lecture est donnée d'un rapport de la Commission des Transports du Canada sur la possibilité d'installer à l'intersection des rues St Jean et Notre Dame ainsi que sur le Boulevard St Joseph, au passage à niveau du C.P.R. sur ces rues, des signaux automatiques. Le Conseil fera l'étude de ce rapport lorsqu'il aura en main les remarques et considérations de l'Ingénieur de la Cité et du Chef de Police.

L'échevin Maurice Sigouin donne avis de motion d'un règlement prévoyant la construction d'une usine sur le site industriel Lamothe au coût de \$150,000.00

Lecture est donnée d'un mémo adressé au pro-maire par le Greffier de la Cité dans lequel ce dernier signale les avantages qui découlent des lois provinciales 4-5 Elizabeth II Chap. 58 et 6-7 Elizabeth II, Chap. 39. Ces lois prévoient une aide par le Gouvernement à toute corporation municipale qui veut améliorer ses services d'aqueduc. Selon cette législation, le Gouvernement contribue au paiement de l'intérêt sur l'emprunt contracté dans une proportion de 4%.

Le Conseil se déclare enchanté de cette nouvelle et prie le Greffier d'entamer des démarches afin de savoir si la Cité pourrait bénéficier de cet avantage en rapport avec l'agrandissement des bassins de réserve qu'elle a récemment été autorisée à construire.

258/59

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que les félicitations du Conseil et de la population soient transmises à Monsieur J.G.Lempron à l'occasion de sa réélection à la présidence de la Corporation des Maîtres Bijoutiers et Horlogers de la région.

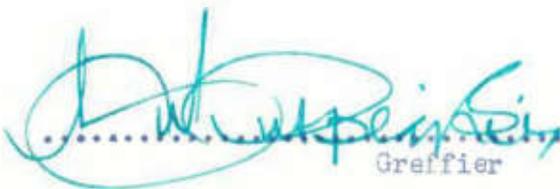
ADOPTE

Le Conseil écoute la lecture en résumé du projet de contrat à intervenir entre la Cité et le Ministère Provincial des Travaux Publics pour la vente d'une partie du lot P.152 sur le Boulevard St Joseph au prix de \$15,892.35

Le Conseil accepte toutes et chacune des clauses et se déclare prêt à clore cette transaction la plus tôt possible.

L'échevin Maurice Sigouin propose l'ajournement de la présente assemblée à lundi prochain, 2 novembre 1959.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Pro-maire.

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire-Suppléant, M. l'échevin Antonio Baril.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Honoré Ducharme, 3 mois; Ernest Chenelle, 6 mois; Mme Georges Chenelle, 3 mois; Mme Vve Geo. Hethrington, 3 mois; Mme Alexandre Dubé, 4 mois; Mme A. Savoie, 6 mois; Mme Théode Léveillé, 6 mois; Mme Vve Joseph Ouellet, 6 mois; Mme Jean Paul Rajotte, 3 mois; Jean Paul Groulx, 3 mois;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Mme Ludger Rivard, Mme Jean Paul Desroches, Mme Marcel Gardner, Gérard Robidoux, Guy Rocheleau, Mme Charles Dionne, Mme H.P.Landry, Edgar Béland, Mme Edgar Béland, Alcide Auger, Mme Roland Roy, Hervé Blais, Roland Dionne, Mme Ernest Lacharité, Mlle Réjemne Courchesne, Mme Xavier Beaulieu, Mme Théode Léveillé, Mme Adélard Delage, Mme Edmour Dalpé, Mlle Monique Bourbeau, Mlle Cécile Chapdelaine, Elizée Blanchette, Léopold Laflamme, Marcel Benoit.

ET LA SEANCE EST LEVEE.

*M. J. S.
M. A. T.
3 mois*

A. Groulx
.....
Greffier

A. Baril
.....
Pro-Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 26 OCTOBRE 1959

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain.</u>
6582	Gérard Duranleau	Marcel & Laurent Lamothe 577 St Jean	P. 149-4
7292	Roland Roy	Hormidas Hains 407 Lindsay	150-92
5563	Mme O. Fontaine	André Déry 484 St Alfred	160a-75
211	Joachim Therrien	Roger Boisjoli 442 Mélançon	31 N.
5989	Geo. Généreux	Jean Paul Généreux 673 St Pierre	162-93
14	Robert Bernard	André Biron 156 Notre Dame	13-6 O.
3846	Pour 1957-58 et 59	Pellerin Rodolphe	147-80 Augmentation \$8,900 au lieu de \$1350.
3870	do	Jutras Jean Guy	P.147-122 (Augmen- tation. \$7,300. au lieu de \$4,300.
2929	Ernest Duquet	Armend Toupin & J.A.Michaud	144-310
4288	Octave Allie	Henriette Vincent Allie Beloeil Station	263-35 S.
5362	J.J. Leblanc	Jean Louis Lacerte 620 Chassé	159-150

2 novembre 1959

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue le 2 novembre 1959 aux lieu et heure ordinaire des séances de ce conseil, cette réunion étant un ajournement de la séance du 26 octobre 1959.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Armand Gauthier, Pierre Mathieu, André Cloutier et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire-Supplément, l'échevin Antonio Baril.

Première lecture est donnée du règlement No. 505 lequel autorise la Cité à construire un immeuble industriel au coût de \$145,000.00

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier

.....
A. Baril.....
Maire-supplément

9 novembre 1959

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 9 novembre 1959, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier C.R.

259/59

Lecture est donnée du procès-verbal des assemblées des 26 octobre et 2 novembre 1959. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que les procès-verbaux de ces deux assemblées soient acceptés.

ADOPTE

260/59

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité à la date du 9 novembre 1959. Ces comptes se totalisent à la somme de \$118,332.64. Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

261/59

La Cité de Hull demande au Conseil de l'appuyer dans une demande qu'elle a fait tenir aux autorités provinciales en rapport avec sa bibliothèque municipale. Le Conseil se déclare en faveur de cette demande, et en conséquence, la résolution suggérée par la Cité de Hull est adoptée comme suit:

ATTENDU que les bibliothèques sont devenues un service municipal essentiel;

ATTENDU que les municipalités de cités et villes n'ont pas les moyens financiers pour établir et maintenir ce service;

ATTENDU que la propagation de la bonne lecture peut atténuer la délinquance juvénile;

POUR CES RAISONS, il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que le Conseil de la Cité de Drummondville prie l'Union des Municipalités de la Province de Québec de bien vouloir faire des instances auprès du gouvernement de la Province de Québec, pour obtenir en faveur des bibliothèques municipales une subvention annuelle. Que copie de la présente résolution soit envoyée à l'Honorable Premier Ministre de la Province de Québec, à l'Honorable Secrétaire, au Député du Comté de Drummond à la Législature Provinciale, ainsi qu'à

L'Union des Municipalités de cette Province.

ADOPTE

Il est ensuite donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de Me. Bernard Pinard, procureur des Demoiselles Martel, qui demande à la Cité de hâter sa décision en rapport avec le déménagement ou l'achat de la propriété de ses clientes, étant donné que la compagnie Southern Canada Power a demandé à ces demoiselles un droit de passage pour une ligne électrique. Le Conseil note la demande de Me. Pinard et promet de lui apporter une étude sérieuse lors d'une prochaine réunion.
- Une lettre de la Canadian Manufacturers' Association qui suggère au Conseil d'étendre jusqu'à 8 heures p.m. les heures de votation lors d'une élection municipale. Le Conseil apportera à cette suggestion toute son attention.
- Une lettre de la Ligue des Propriétaires à laquelle le Greffier est prié de répondre.

262/59

Lecture est donnée des mutations de propriété dont avis a été reçu par la Cité à la date du 9 novembre. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que ces mutations de propriété soient acceptées.

ADOPTE

263/59

Deuxième lecture est donnée du règlement No. 505 qui autorise la Cité à construire un immeuble industriel au coût de \$145,000.00 Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le règlement No. 505 soit adopté.

ADOPTE

Conformément aux exigences de l'article 593 de la Loi des Cités et Villes, Son Honneur le Maire fixe la lecture publique de ce règlement à Lundi, le 16 novembre 1959.

264/59

La compagnie Canadian Celanese Limitée avise officiellement la Cité qu'elle continuera pour une autre année le bail qu'elle possède sur la bâtisse Roessel. Conséquemment, le bail est étendu jusqu'à 1961. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité consente à la Canadian Celanese Limitée le renouvellement du bail qu'elle détient sur l'usine Roessel, pour une autre année, soit jusqu'en mai 1961.

ADOPTE

Suivent quelques communications de la Commission des Ecoles Catholiques de Drummondville. En premier lieu, la Commission prie

La Cité d'inclure dans son programme de travaux publics du printemps 1960 le pavage du coin des rues Marchand et Ringuet. En second lieu, la Commission fait part de son intention d'acquérir de la Cité un terrain appartenant à cette dernière et situé à l'angle des rues Cockburn et Corriveau. Le Conseil regrette d'avoir à refuser cette demande pour la bonne raison que ce terrain est utilisé par le Département des Travaux Publics qui y entrepose son gravier et ses machineries. De plus, la Cité a déjà fait le sacrifice d'un terrain de dimensions assez imposantes en faveur du Gouvernement Provincial et il lui est absolument impossible d'en céder davantage.

La Commission Scolaire informe la Cité de son projet de construire une nouvelle école à l'angle des rues Ringuet et Marchand. Cette école portera le nom de St Louis de Gonzague. La Commission a en conséquence l'intention d'acquérir un terrain assez vaste borné par les rues Ringuet, Marchand, Pelletier et Cockburn. Comme le tracé de la rue Sylvan se prolonge à travers ce terrain, la Commission aimerait que la Cité abandonne ses droits sur le prolongement de la rue Sylvan et en même temps amende le règlement de zonage qui décrète résidentielle cette partie de terrain. Le Conseil accepte en principe de renoncer à ses droits en ce qui concerne cette partie de la rue Sylvan, quitte à adopter plus tard les procédures légales prévues pour telle renonciation.

Quant à l'amendement au règlement de zonage, l'échevin Pierre Mathieu donne avis de motion d'un règlement à ce sujet.

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'entente entre la Cité et la compagnie Gotham Chalkboard and Trim Co. Ltd., ainsi que d'un acte de vente à intervenir entre cette même compagnie et la Cité en rapport avec une usine à être construite par la Cité sur les terrains industriels de St Jean Baptiste. Sous réserve d'une addition à être faite à ce document en ce qui concerne l'approbation légale du règlement par les électeurs propriétaires et par la Commission Municipale de Québec, le Conseil approuve les clauses de ces deux documents et autorise le Maire et le Greffier à les signer au nom de la Cité de même que tous documents accessoires.

Les estimateurs de la Cité, sous la présidence de Monsieur Alonzo Malouin, se présentent devant le Conseil et déposent le rôle d'évaluation, préparé par eux, des biens imposables de la Cité. Ce dépôt est accompagné d'un rapport très au point qui explique la procédure suivie dans l'estimation des biens-fonds et ajoute quelques remarques et suggestions destinées à améliorer si possible la méthode d'évaluation actuellement en vigueur. Selon ce rapport, l'évaluation foncière pour l'année 1960 serait d'environ \$54,000.00

Le Conseil note le dépôt du rôle et prie le Greffier de la Cité de donner les avis de ce dépôt en la manière prévue à la Loi des Cités et Villes.

La Société Canadienne de la Croix Rouge (Section Drummondville) fait part au Conseil de son intention de signaler tout spécialement la générosité des donateurs de sang de Drummondville en inscrivant sur un tableau d'honneur affiché à l'Hôtel de Ville les noms des personnes qui auraient à leur crédit dix donations et plus. Le Conseil approuve d'emblée cette suggestion et en étudiera les possibilités de réalisation après que cette société aura procédé à une compilation exacte des noms à être inscrits sur ce tableau.

Son Honneur le Maire, de retour d'un voyage de plusieurs semaines en Europe, remercie ses collègues du Conseil, les officiers et employés de la Cité ainsi que tous les citoyens qui lui ont témoigné leurs sympathies à l'occasion du décès de sa mère, Mme Joseph Marier. Monsieur le Maire remercie sincèrement l'échevin Baril qui l'a remplacé avec dignité comme Maire-Suppléant au cours de son absence. Il remercie aussi l'échevin Sigouin et tous ceux qui se sont dévoués afin de maintenir en bon état les affaires de la Cité.

Parlant de son voyage dans la vieille Europe, Son Honneur le Maire trace en quelques mots la situation actuelle quant à l'industrie. Tous les pays d'Europe, au lendemain de la dernière guerre, se sont occupés à rebâtir leur industrie et, même actuellement, dépensent toutes leurs énergies à alimenter leur propre marché. C'est dire qu'il n'entretiennent dans l'ensemble aucun projet d'expansion en Amérique. Comme au Canada et aux Etats Unis, les villes d'Europe se livrent actuellement une lutte assez farouche pour l'obtention de nouvelles industries dans leur territoires respectifs. En général, la situation économique est bonne.

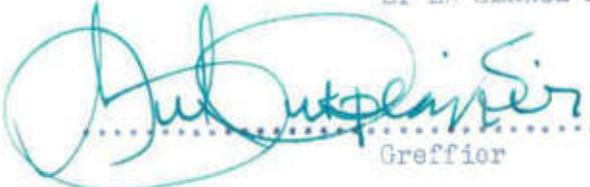
L'échevin Antonio Baril répond aux paroles aimables du maire en remarquant que son stage dans le fauteuil du Premier Magistrat lui a prouvé que la fonction de maire n'était pas une sinécure. Il n'a pu mener à bien son rôle qu'avec l'aide de tous ses collègues et il profite de l'occasion pour les en remercier.

À la fin de la séance, Monsieur Joseph Gouin se fait l'interprète d'un certain groupe de citoyens pour s'objecter au travail qu'accomplit le comité industriel de la Cité. Il allègue que ce travail de promotion devrait plutôt être dirigé vers l'obtention d'industries plus importantes que celles obtenues depuis quelques années. Tous ces avancés sont fondés sur la crainte qu'entretiennent certains citoyens d'avoir à affronter une augmentation des taxes.

Suit un échange d'opinions entre Messieurs Laurent Ricard, président d'une Association Locale, Joseph Gouin et Jean Louis Coté, qui tous trois énoncent certaines opinions. Son Honneur le Maire s'empresse de les rassurer que leurs craintes sont mal fondées et que les efforts du Comité Industriel de la Cité ne tendent qu'à maintenir la prospérité dans Drummondville.

En terminant, Son Honneur le Maire informe les citoyens du dépôt du rôle d'évaluation et explique que les personnes intéressées pourront consulter, au cours des trente jours qui suivront, le bureau des évaluateurs quant à la valeur foncière imposée sur leurs propriétés. Les citoyens ont le loisir de déposer devant le Conseil une plainte quant à leur évaluation s'ils le jugent à propos. Le 14 décembre prochain, au cours d'une séance régulière du Conseil, celui-ci étudiera les plaintes et y apportera les corrections jugées nécessaires.

ET LA SEANCE EST AJOURNEE AU 16 NOVEMBRE 1959.


.....
Greffier


.....
Maire.

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Mme Georges Dionne, 3 mois; M. et Mme Joseph Talbot, 2 mois; Henri Angers, 2 mois; M. Gordon Baker, 2 mois; Mme Caouette, M. Hector Boudreault, M. Léon Delorme, 2 mois;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont laissés en suspens: Mme Léo Brisson, M. Napoléon Smith.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: Mme Moise Otis, Mme Vve J.Louis Desruisseaux, Dominique Ledoux, Mme Alphonse Burry, Mme Lulien Perreault, Hugues Phaneuf, Uldéric Montigny, Mme Yves Chateaufneuf, Léo Ruest, Mlle Annette Dufour, Edmond Ladouceur, Roland Bruneault, Jean Marie Jutras, Roméo Lemay, André Jutras, Mme Wilfrid Dubuc, Eloi Hamel, Mme Wilfrid Lacharité, Mme Damase Deschesne, Donald Rousseau, Mme Moise Otis, Roméo Bergeron, Léo Maillette, Léon Boisvert, Antonio Marcotte, Jacques Marcotte, Francine Marcotte, Mario Marcotte.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

LA CITE DE DRUMMONDVILLE

MUTATIONS DE PROPRIETE AU 9 NOVEMBRE 1959

<u>No. Fiche</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>No. terrain.</u>
5381	Marcel & Hector Parenteau	Pierre Gautron 37, 14e Avenue	P.156 (47-46)
7219	Jean Paul Allie	Martial Poulette 342 Mélançon	150-16
30	René Marceau	Léo Bourgeois 54 Bellevue Apt. 6	P. 18 O.
5608	Chs. Henri Lemire	Lucien Charland 234 Moisan	160a-91-16
6065	Lucien Charland	Chs. Henri Lemire 855 Savard	162b-145
4288	Octave Allie	Dme Henriette V. Allie 496 de Rouville, Beloeil	263-35 S.
2998	Léopold Savoie	Honorius Lavoie 411 Dumoulin	$\frac{1}{2}$ 144-368 (nord est)
7693	Jules Coté	Marcel Guilbeau 144 10e Avenue	151-276
2375	Antoinette Gauthier	Lucien Therrien 151 St Damase	P. 89 Est.
2906	Mme Alph. Dumas	Gaston Létourneau 146 12e Avenue	144-5, 6
5590	Succ. P. Cartier	André Lahaie 603 Garceau	160a-90-24
4206	C.A. Sicotte	Mme C.A. Sicotte 255 Dorion	117 S.
4201	do	do	P. 105 S.
2458	Octave Brochu	Omer St Martin & Auguste Corriveau St Germain	295 E.
6591	J. Auguste Lemire	Gérald Lemire 486 Turcotte	160a-167 Gr.
7740	Dame Laure T. Ally	Wellie Vallière L'Avenir	151-321 et 322

16 novembre 1959

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaire des séances de ce Conseil, le 16 novembre 1959, cette séance étant un ajournement de celle du 9 novembre 1959.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Raymond Luneau, Armand Gauthier, Antonio Baril, Pierre Mathieu, Maurice Sigouin, André Cloutier, Arthur Fortin et Joseph Bibeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier.

Conformément à l'article 593 amendé de la Loi des Cités et Villes, le Greffier donne la lecture publique du règlement No. 505 lequel autorise la Cité à construire une bâtisse industrielle et à approprier une somme de \$145,000.00 à cette fin.

Son Honneur le Maire expose clairement les buts de cet emprunt. Il s'agit de construire une nouvelle usine de plus de 22,000 pieds carrés qui logera une industrie fabricant tous genres de tableaux d'école, de la moulure métallique, du recouvrement de planchers en liège, etc., On estime à une trentaine le nombre d'employés masculins qui seront engagés au début. Le compagnie en question s'engagera à rembourser en entier tous les frais garantis par la Cité. À moins d'imprévu l'entente préliminaire et autres documents devraient être signés d'ici quelques jours alors que les autorités municipales et celles de la compagnie se rencontreront afin de finaliser cette affaire.

265/59

Les Majorettes de Drummondville Incorporées prient le Conseil de bien vouloir leur accorder l'autorisation de s'incorporer en vertu du Chapitre 304, S.R.Q. 1941. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que cette autorisation soit accordée.

ADOPTE

Il est ensuite donné lecture d'un rapport des départements de police, incendie et sureté municipale pour le mois d'octobre 1959.

Cette lecture est suivie de commentaires et de conseils de la part du Maire qui incite ses concitoyens à observer certaines règles de prudence afin de diminuer et même éliminer si possible toute cause d'incendie.

L'heure prévue par l'article 593 de la Loi des Cités et Villes s'étant écoulée sans qu'aucun propriétaire ait demandé le vote sur le règlement No. 505, Son Honneur le Maire déclare le règlement adopté.

Il remercie les citoyens de leur générosité et surtout de leur compréhension. Il est vrai, dit-il, que certains contribuables entretiennent une vague appréhension quant à la méthode actuellement suivie par le Conseil pour l'obtention de nouvelles industries mais il faut bien constater et admettre que cette méthode, qui consiste pour les municipalités à financer la construction d'usines, est celle qui est aujourd'hui universellement employée par les centres urbains qui comptent sur l'industrie pour nourrir leurs populations toujours croissantes.

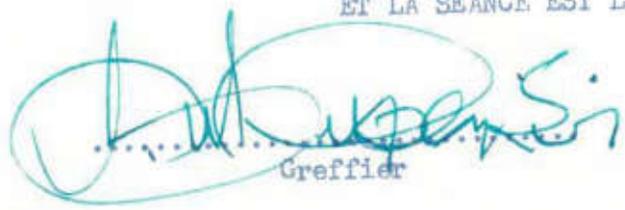
266/59

Il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$200,000.00 ; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque Provinciale du Canada, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de ledite somme de \$200,000.00; le montant de cet emprunt devant être remboursé à même la vente des obligations pour le montant prévu au règlement No. 498.

La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés et à emprunter de nouveau jusqu'à la vente des obligations décrites plus haut, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$200,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser ledit emprunt.

ADOPTÉ

ET LA SEANCE EST LEVEE.


Greffier


Maire

COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent ensuite en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire.

Le Comité permet à l'Association Locale de la Croix Rouge de suspendre sur le mur extérieur de l'Hotel de Ville une bannière servant à annoncer la prochaine clinique des donneurs de sang. Cette permission vaudra pour la semaine précédant la clinique.

Le Maire et les membres du Conseil acceptent avec plaisir et remercient l'Association des Manufacturiers Canadiens (Drummondville) pour leur invitation à assister à un souper donné au Manoir Drummond lundi, le 30 novembre prochain.

267/59

Une nouvelle proposition présentée par Mtre Marcel Nichol au nom de ses clients, MM. Wilfrid Nadeau et Maurice Mondoux, est étudiée par le Comité. En vertu de cette proposition M.Nadeau accepterait une somme de \$2,750 en dédommagement pour troubles et dépréciation à sa propriété, plus le terrain attenant à sa propriété (terrain qui appartient à la Cité), plus les frais de déplacement d'un poteau et plus le paiement par la Cité des honoraires du notaire chargé de préparer l'acte de vente du terrain. Le Comité est prêt à accepter toutes les conditions posées à l'exception du déplacement du poteau. Quant à M.Mondoux, celui-ci accepterait un montant de \$2,250.00 à titre d'indemnité plus une lisière de terrain de quatre pieds à être distraite des lots avoisinants sa propriété actuelle. Le Comité s'en tient à sa décision première de n'offrir à M.Mondoux que \$2,000. plus trois pieds de terrain. *mitoyen sur une longueur de 25 à 30 pds*

Le greffier est prié de communiquer à Mtre Nichol les décisions du Conseil.

[Handwritten signature]

ET LA SEANCE EST LEVEE.

[Handwritten signature]
.....
Greffier

[Handwritten signature]
.....
Maire

23 novembre 1959

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 23 novembre 1959, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Joseph Bi-beau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Suppléant, M. l'échevin Antonio Baril.

268/59

Lecture est donnée des procès-verbaux des assemblées en date des 9 et 16 novembre 1959. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces procès-verbaux soient acceptés.

ADOPTE

Le Conseil est mis au courant d'une nouvelle proposition de règlement présentée par l'avocat Me. Marcel Nichols au nom de ses clients, MM. Wilfrid Nadeau et Maurice Mondoux. Comme on le sait, ces deux personnes possèdent des propriétés à proximité du Boulevard St Joseph et ils prétendent avoir subi des dommages en rapport avec les travaux effectués au viaduc.

Le Conseil a déjà accepté presque intégralement la proposition de M. Nadeau à sa séance du 16 novembre dernier. Comme M. Nadeau est présent à l'assemblée, il donne son assentiment à cette offre de règlement et il est entendu que le Greffier fera part à Me. Nichols de l'acceptation de la Cité et de M. Nadeau.

Sur ce même point, le Conseil entend M. Antonio Lupien qui prétend lui aussi que sa propriété a subi une diminution de valeur par rapport avec ces mêmes travaux. Un montant de \$100.00 lui a déjà été offert par le Conseil qui renouvelle s'ance tenante la même offre sans cependant obtenir une acceptation de la part de M. Lupien. Conséquemment, le tout est laissé en suspens quant à ce réclamant.

Le Greffier présente ensuite au Conseil le bilan général des opérations de la compagnie de Développement Industriel de Drummondville. Selon ce document, la compagnie aurait investi un montant de \$111,895.00 dans la construction de la bâtisse qui est présentement louée avec option d'achat à la compagnie Marlboro Manufacturing Co. Maintenant que le but poursuivi par cette compagnie a été atteint, il est donc de mise que la Cité rembourse les argents qui ont été avancés en son nom par les actionnaires de cette compagnie.

269/59

Il est en conséquence proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la Cité accepte le bilan présenté par la Compagnie de Développement Industriel de Drummondville et rembourse à même

les montants prévus au règlement No. 498 la somme de \$111,895., représentant les argents réels investis par cette compagnie dans l'édifice présentement loué, avec option d'achat, à la compagnie Eastcoast Machinery & Management Ltd et Marlboro Manufacturing Co.

ADOPTE

L'échevin Armand Gauthier profite de l'occasion pour offrir ses félicitations à tous les citoyens qui ont voulu, par leurs investissements, témoigner leur confiance en l'avenir de leur ville. Ces citoyens ont compris qu'il était de leur devoir de citoyen de laisser de côté toute idée de gain pour aider Drummondville à conserver sa suprématie régionale dans le domaine industriel. Il remarque que la majorité des villes progressives de cette province tendent de plus en plus à confier leur développement industriel à des compagnies formées d'actionnaires locaux.

Monsieur le Maire-Suppléant continue l'exposé de l'échevin Gauthier en donnant communication d'un article paru dans un journal de la région dans lequel on établit quels sont les effets découlant de la création de deux cents nouveaux emplois industriels. Selon cet article qui se base sur une enquête menée par la Chambre de Commerce des Etats Unis, deux cents nouveaux emplois provoquent la construction de 393 logements, la vente de 320 automobiles, l'ouverture de 32 magasins de détail, l'établissement de 24 professionnels, l'embauchage de 18 instituteurs et la construction de 22 classes d'école. Ces deux cents emplois se traduisent aussi par l'achat d'un million et demi d'assurance-vie et par des dépôts d'épargne s'élevant à un million de dollars. Ce sont là des chiffres qui frappent l'imagination et qu'il est bon de garder en mémoire lorsqu'on est porté à critiquer le travail de promotion industrielle d'une ville.

L'échevin Maurice Sigouin insiste sur le fait que ceux qui ont investi leurs économies dans la compagnie de Développement Industriel ne l'ont fait que par esprit civique et non dans un but de gain, car ils n'ont reçu aucun dividende et seul l'intérêt leur a été payé sur leur placement.

Passant ensuite à la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de l'A.J.C. de l'école Secondaire St Frédéric qui, sous la signature de son secrétaire, remercie les autorités municipales pour avoir bien voulu les accueillir il y a quelques jours et les aider dans la tenue d'une assemblée d'un conseil de ville créé au sein des élèves de l'école St Frédéric.
- Des lettres de l'Association des Hommes d'Affaires de Drummondville, de la Corporation des Horlogers-Bijoutiers et de l'Association des Pharmaciens de

- de Drummondville, qui se déclarent en faveur d'une réglementation de la distribution des circulaires dans les rues.
- Une lettre de l'Association Sportive Celanese qui remercie le Conseil de ses encouragements passés.
- Une lettre de l'abbé Georges Désilets, curé de la paroisse St Pierre et Paul qui remercie le Conseil des félicitations et voeux exprimés à l'occasion de sa nomination récente au titre de Chanoine Honoraire.
- Des lettres de M. Robert Bernard, de l'Union des Municipalités, et du Sous-Secrétaire de la Province, qui accusent réception d'une résolution que la Cité leur a fait tenir concernant les subventions aux bibliothèques Municipales.
- Une lettre de M. Adélaré Birtz, Boulevard Mercure, qui revient une fois de plus à la charge et insiste pour que le Conseil passe outre au règlement de construction actuel afin de lui permettre de recouvrir son toit avec du bardeau de bois. M. Birtz imprègnerait ce bardeau avec une peinture qui le rendrait ignifuge. Le Conseil regrette de ne pouvoir tenir compte de ce traitement du bardeau car le règlement de construction est très strict à ce sujet, défendant tout toit qui n'est pas incombustible.

270/59

- Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que l'échevin Armand-Gauthier soit nommé Maire-Suppléant pour les prochains trois mois.

ADOPTE

Lecture est donnée d'un rapport de la Commission des Transports sur l'opportunité d'installer au passage à niveau de la rue Notre Dame, près St Jean, un système de signalisation automatique. Ce système coûterait, d'après les estimés présentés par le chemin de fer Canadien Pacifique, une somme de \$12,900.00 avec un coût d'entretien annuel de \$850.00. Le tout est laissé en suspens en attendant les rapports du Chef de Police et de l'Ingénieur.

271/59

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que la compagnie Bell Telephone soit priée de déplacer un de ses poteaux sur la rue Mélançon, près de la propriété de M. Wilfrid Nadeau.

ADOPTE

M. J.B. Yergeau, 11 8e Avenue, qui a déjà présenté une demande identique en mai dernier revient de nouveau à la charge et insiste pour que la Cité installe des services d'aqueduc et d'égoûts sur la rue Pelletier, afin de lui permettre de se construire sur cette rue. Le Conseil ne peut rien changer à sa décision originale qui est basée sur un article de la charte de la Cité et qui ne permet au Conseil d'aménager des services publics que sur une rue où il existe un minimum de quatre maisons construites ou pour la construction desquelles un permis a été demandé. En conséquence, le Conseil regrette une fois de plus d'être dans l'obligation de refuser la demande de M. Yergeau.

Le Conseil reprend l'étude d'une demande faite en septembre 1959 par la compagnie Sylvania Electric. Cette firme locale informait la Cité du fait que ses compagnies d'Assurance-feu exigeaient l'installation d'une conduite d'eau de 8 pouces afin d'alimenter des gicleurs automatiques. Sur rapport de l'ingénieur, le Conseil admet le bien-fondé de cette demande et informe la compagnie Sylvania qu'elle procédera le plus rapidement possible à l'aménagement de la conduite requise par les assureurs.

272/59

Le Chef de Police présente au Conseil un rapport sur l'opportunité de délimiter à divers endroits de la ville des zones d'arrêt pour les autobus. Ce zonage nécessiterait l'enlèvement, ou du moins le déplacement de douze parcomètres. Après analyse des raisons alléguées dans ce rapport, il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que les zones d'arrêt d'autobus suggérées par le Chef de Police soient approuvées et qu'autorisation soit donnée d'effectuer le déplacement des parcomètres, le tout selon les détails et spécifications indiqués au rapport du Chef de Police en date du 19 novembre 1959.

ADOPTE

Le Conseil prend ensuite connaissance de soumissions reçues pour l'achat d'un camion. Ces soumissions se lisent comme suit:

GARAGE FORTIER LTEE	\$ 5,967.00
GARAGE MONTPLAISIR LTEE	5,700.00
DRUMMOND AUTO ELECTRIC	5,595.00
ST JACQUES AUTOMOBILE LTEE	5,578.80
PINARD & PINARD LTEE	5,500.00

273/59

Après étude de ces diverses soumissions, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que la soumission du Garage Pinard & Pinard Limitée pour la vente d'un camion répondant aux exigences mentionnées à la demande de soumission, soit acceptée pour un montant de \$5,500.00. Il est entendu que le délai de livraison ne dépassera pas 30 jours à compter de la réception de la commande et que la Cité aura le privilège de refuser l'acceptation dudit camion lors de sa livraison s'il ne répond pas en tous points aux exigences spécifiées à la demande de soumission.

ADOPTÉ

Il est ensuite question de l'installation d'une conduite d'eau de quatre pouces à l'usine Templon Spinning Mills destinée à relier les bouilloires de teinture de cette compagnie à la nouvelle unité de filtration qui est présentement en voie d'installation. Les soumissions sont reçues relativement à l'installation de ces tuyaux. Elles se lisent comme suit:

A & R Bolduc	\$ 2,150.00
IRENEE BONIN,	2,140.00

274/59

Comme ces soumissions sont en tous points conformes aux plans et devis préparés par les architectes et comme elles ont déjà été étudiées par le gérant de la compagnie Templon, il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le contrat pour l'installation d'une conduite d'eau de quatre pouces destinée à desservir les bouilloires de teinture de l'usine Templon Spinning Mills, soit accordé au plus bas soumissionnaire en l'occurrence M. Irénée Bonin, au coût total de \$2,140.00, ce prix comprenant la fourniture du matériel s'il y a lieu et l'installation des tuyaux de quatre pouces, de trois pouces ainsi que des valves requises, de même que le recouvrement de ces tuyaux d'une matière isolante, le tout selon les plans et spécifications des architectes Audet & Blais.

ADOPTÉ

Boisvert

La compagnie Imperial Oil Ltd annonce au Conseil son intention de se porter acquéreur d'une propriété appartenant à M. Roméo ~~Bouchard~~, 507, rue Celanese. Elle espère cependant que le futur tracé du Boulevard St Joseph sera zoné commercial alors que présentement, il apparaît dans notre règlement de zonage comme section résidentielle. Cette compagnie voudrait que le Conseil lui donne l'assurance que ce changement de zonage sera fait.

Le Conseil ne peut répondre avec précision à cette demande car il ne sait à quelle date le Boulevard St Joseph sera élargi et continué en direction de Drummondville-Sud. Cependant, il est bien d'opinion que lorsque ce travail sera fait, il

deviendra nécessaire de zoner commerciaux les terrains qui seront en bordure de cette nouvelle artère.

Les propriétaires de l'Hôtel Normandie Enrg ont aménagé à l'arrière de leur établissement, un terrain de stationnement qui fait face à la rue Brock et ils demandent au Conseil d'accepter ce terrain pour le stationnement public et de les exempter du paiement de la taxe foncière.

275/59

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin André Cloutier, que l'offre des propriétaires de l'Hôtel Normandie soit acceptée et qu'une exemption de taxes foncières soit accordée sur ce terrain à la condition que les propriétaires permettent la pose d'une affiche indiquant que le stationnement est public et l'installation d'un éclairage adéquat aux frais des propriétaires du terrain.

ADOPTE

Le Conseil prend connaissance d'un projet de Convention à intervenir entre la Corporation de la Cité de Drummondville et Gotham Chalkboard & Trim Co. Ltd., pour l'érection d'un édifice industriel sur une partie du lot CENT QUARANTE TROIS (P.143) du Cadastre Officiel du Canton de Grantham, d'une superficie d'environ cinq (5) âcres, mesure anglaise, plus ou moins, et tel qu'il appert au plan ARP. 353 préparé par M. André Erière, I.P., le tout plus amplement détaillé dans ledit acte de Convention préparé par Me. Paul H. Moisan, et dont le Conseil a pris communication.

276/59

Il est en conséquence proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Corporation accepte l'acte de Convention, que le Maire et le Greffier soient autorisés à y faire les corrections et changements d'importance secondaire jugés nécessaires, à stipuler toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos et à signer l'acte ainsi que tous documents accessoires.

ADOPTE

277/59

La Société St Jean Baptiste du Diocèse de Nicolet lance cette année encore sa souscription annuelle en faveur du prêt aux étudiants. Elle sollicite la coopération financière de la ville. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la Cité souscrive à la campagne du Prêt d'Honneur de la Société St Jean Baptiste un montant de \$25.00.

ADOPTE

278/59

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin que comme par les années passées, la Cité souscrive un montant de \$1,000.00 au club de hockey "LES ROCKETS" à titre d'encouragement et d'aide. Le Conseil ajoute à cet octroi ses meilleurs voeux pour une saison active et couronnée par l'obtention du championnat.

ADOPTE

La Légion Canadienne organise encore cette année une Ligue de Hockey Mineure et les responsables apprécieraient l'aide financière de la Cité. Cette demande est laissée en suspens jusqu'à ce que le Conseil ait eu l'opportunité de l'étudier plus à fond.

L'échevin Raymond Luneau donne avis de motion d'un règlement destiné à apporter certains amendements au règlement No. 428 (Marché Public)

M. Liguori Bergeron, 89 rue Brock, informe le Conseil des dommages qui lui ont été causés par l'élévation de la rue Brock à l'avant de sa propriété. Ces améliorations ont rendu difficile l'accès à son garage. En conséquence, il prie le Conseil de bien vouloir visiter les lieux et d'établir le montant de la compensation adéquate. Le Conseil note ces faits et prie l'échevin Mathieu ainsi que l'ingénieur de bien vouloir rencontrer le réclamant vendredi le 27 novembre.

Lecture est donnée de lettres reçues de la part de la compagnie de Gaz Laurentienne ainsi que d'un projet de règlement prévoyant l'octroi d'une franchise à cette compagnie pour la distribution du gaz naturel à Drummondville. Le Conseil prie le Greffier de transmettre le tout à l'aviseur légal de la Cité.

Le Maire-Suppléant désire souligner à l'attention du Conseil et de la population les mérites d'un de nos plus brillants élèves de l'Ecole Supérieure St Frédéric. Il s'agit de M. Denis Lacharité, élève de 12e année scientifique, qui s'est mérité le trophée Gaétan Bencit, trophée offert par la fédération des Associations de Chasse et de Pêche du Québec, pour la meilleure composition française soumise au concours de rédaction de l'Association pour l'année 1959. Il est à noter que la composition de Denis Lacharité fut jugée la meilleure des 10,000 soumisses à ce concours.

279/59

En conséquence, il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que les félicitations du Conseil et de la population soient transmises à M. Denis Lacharité pour les brillants succès qu'il a récoltés à l'occasion de ce concours.

ADOPTÉ

280/59

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que le club "Les Rockets" soit félicité de la magnifique victoire obtenue lors de la joute d'ouverture de la saison de hockey à Drummondville,

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

4 décembre 1959

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 4 décembre, cette séance en étant une spécialement convoquée dans le but suivant:

Prendre connaissance des soumissions reçues pour la construction d'une usine à être érigée par la Cité pour le compte de Gotham Chalkboard & Trim Co. Ltd.

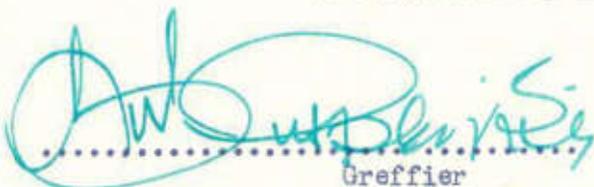
SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Après la lecture de l'avis de convocation, le Greffier procède à l'ouverture des soumissions. Celles-ci se lisent comme suit:

NEWTON CONSTRUCTION, Sherbrooke	\$ 179,990.00
URBAIN HOULE	164,000.00
J. A. MICHAUD	163,000.00
J.M. JEANSON LTEE, Sherbrooke	162,500.00
EMMANUEL BOISVERT	160,637.00
BENJAMIN ROBIDAS	160,000.00
ARTHUR FORTIN	157,200.00

Le Conseil remet à une séance ultérieure le choix du soumissionnaire étant donné que certains détails et spécifications nécessitent une étude assez approfondie.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire.

Le 23 novembre 1959

PLAINTES ETUDIÉES ET JUGÉES PAR LE CONSEIL

Valeur locative 1959

	<u>Estimation</u>	<u>Décision Conseil</u>
Monsieur Jean Jacques Bourgault, 487, rue St.Alfred	\$ 660.00	\$ 480.00
Monsieur Henri Lavoie, 616a, rue Des Ecoles	420.00	300.00
Monsieur Philippe Coté, 244, Boulevard Garon	540.00	420.00
Monsieur Arthur Laurion, 559, rue DuMoulin	360.00	300.00
Monsieur Edmond Goudreau, 612b, rue Brock	420.00	300.00
Monsieur Conrad Charron, 641a, rue Dollard	360.00	300.00
Monsieur Gérald Lemire, 486, rue Turcotte	600.00	420.00
Madame D. Needham, 782, rue Lafontaine	540.00	450.00
Monsieur René Forcier, 75, rue Rajotte	600.00	480.00
Monsieur Raoul Cloutier, 45, 6e Avenue	480.00	360.00
Monsieur Gilbert Lemire, 801, rue Chassé	420.00	420.00
Monsieur Anicet Renart, 776, rue Lafontaine	540.00	480.00
Monsieur Alfred Beaulieu, 636b, rue Scott	420.00	360.00
Monsieur Lucien Caya, 83, rue St.Marcel	516.00	420.00
Monsieur Georges Lesauteur, 140c, rue St.Alphonse	420.00	360.00

Monsieur Lucien Gagnon, 200, rue Vassal	420.00	360.00
Monsieur Henri Faucher 226, rue Manseau	1,020.00	900.00
Monsieur Rosaire Pellerin, 437, rue Leclerc	480.00	360.00
Madame Yvonne Dalpé, 230, rue Mercier	360.00	360.00
Madame Emile Lemaire, 443, rue Lindsay	600.00	600.00
Monsieur Emile Lauzière, 46, rue Poirier	600.00	420.00
Monsieur Damase Henri, 118, rue St. Lucien	420.00	360.00
Monsieur Hervé Dionne, 257, Boulevard Garon	600.00	480.00
Monsieur Jean Troie, 264, Boulevard Garon	540.00	480.00
Monsieur Philippe Dion, 268, Boulevard Garon	540.00	480.00
Monsieur V. Léveillé, 281, Boulevard Garon	600.00	480.00
Monsieur Réal Comtois, 138, Boulevard Garon	480.00	480.00
Librairie Phil Dion, 257, rue Hériot	2,550.00	1,785.00
Taxi La Salle, 406a, rue Lindsay	900.00	600.00
Monsieur Gérard Genest, 300, rue St. Marcel	720.00	480.00
Monsieur Georges Mondoux, 495, rue Turcotte	600.00	480.00
Mlles L. Panneton & C. Lord, 50, rue Boisvert	480.00	360.00

CORRIVEAU & OSTIGUY

COMPTABLES AGRÉÉS
CHARTERED ACCOUNTANTS

DRUMMONDVILLE, QUÉ.

PAUL E. CORRIVEAU, C.A.
JEAN OSTIGUY, C.A.

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE DRUMMONDVILLE

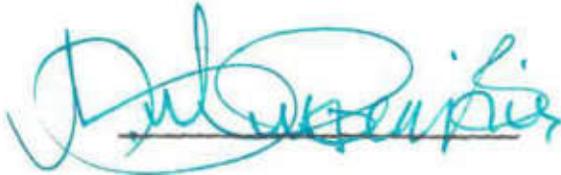
Je, Paul E. Corriveau, Comptable de "Corriveau & Ostiguy, C. A., ayant dûment été nommé vérificateur des livres de la Cité de Drummondville, fais serment de remplir fidèlement les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et capacité.

AINSI QUE DIEU ME SOIT EN AIDE

Assermenté devant moi à
Drummondville, Qué., ce

20³ novembre 1959.


C.A.
Paul E. Corriveau.



14 décembre 1959

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le 14 décembre 1959, cette séance en étant une régulière selon les dispositions du règlement No. 295.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

281/59

Lecture est donnée du procès-verbal de l'assemblée du 23 novembre 1959. Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que le procès-verbal de cette assemblée soit adopté.

ADOPTE

Passant ensuite à la correspondance, il est donné lecture des lettres suivantes:

- Une lettre de l'Honorable Vincent Massey, ancien Gouverneur Général du Canada, qui remercie le Conseil de ses félicitations et bons voeux à l'occasion de sa prise de retraite.
- Une lettre du notaire Paul H. Moisan se rapportant à un contrat à intervenir avec la compagnie Templon Spinning Mills. Cette question est laissée en suspens tant que les travaux d'agrandissement n'auront pas été complétés par l'entrepreneur.
- Une lettre de la Southern Canada Power qui soulève la question de déplacement des cinq poteaux aux abords du viaduc. La compagnie souligne le fait qu'il lui est impossible de procéder au déplacement de ses poteaux tant que l'affaire des demoiselles Martel ne sera pas réglée. Le Conseil ne peut en arriver au règlement désiré pour le moment, et il est donc décidé de garder l'affaire en suspens.
- Une lettre comportant une résolution de la Municipalité de Drummondville-Sud. Il est question de l'agrandissement des bassins d'eau de réserve du filtre et le Conseil de Drummondville-Sud manifeste l'intention de rencontrer celui de Drummondville à ce sujet.
- Une lettre de M. George Haggarty, président du Club "Les Rockets" de Drummondville, qui remercie le Conseil de son octroi de \$1,000.00

- Une lettre de M. P.E. Lambert qui remercie le Conseil des félicitations qu'il lui a adressées à l'occasion de sa nomination à la présidence de la Commission Municipale de Québec.
- Une lettre de M. Austin Lloyd, directeur de la sécurité à la Canadian Celanese, qui remercie la Cité d'avoir bien voulu installer deux enseignes de circulation sur la rue Lafontaine.

Le Conseil prend connaissance d'une communication de M. Emile Lauzière, 46, rue Poirier, qui contient l'acceptation par ce Monsieur de l'offre de \$498.60 que la Cité lui a faite pour l'achat d'une partie de son terrain requise pour la construction de bassins d'eau de réserve au filtre.

282/59

Il est proposé par l'échevin Maurice Siguin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu que l'acceptation de M. Emile Lauzière soit confirmée et que les conditions de cette acceptation soient adoptées par la Cité; que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tous contrat et documents relatifs à cette transaction.

ADOPTÉ

283/59

Comme par les années passées, le Conseil manifeste son intention de transmettre ses vœux des fêtes à la population par l'intermédiaire des journaux locaux et du poste de radio. En conséquence, il est proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, qu'une somme de \$25.00 soit allouée à chacun des trois journaux locaux ainsi qu'au poste de radio, pour la transmission des vœux du Maire et des Membres du Conseil à la population à l'occasion des fêtes.

ADOPTÉ

284/59

Lecture est donnée des comptes dus par la Cité à la date du 30 novembre dernier. Ces comptes se totalisent à la somme de \$99,584.86. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que ces comptes soient acceptés pour paiement.

ADOPTÉ

285/59

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'Option aux termes de laquelle la Corporation de la Cité de Drummondville consent à la compagnie "POLYTECHNIC ORGANIZATION LIMITED" ou ayants-droit "CHEMICAL DERIVATES" ou autres pour l'achat de l'immeuble ci-après décrit au prix de QUATRE MILLE HUIT CENTS DOLLARS (\$4,800.00) pour une période de cinq (5) ans expirant le premier janvier mil neuf cent soixante et cinq (1965) exclusivement, et aux autres conditions et stipulations mentionnées au projet dont le Conseil prend communication, savoir:-

Un lot de terre désigné au cadastre officiel du Quartier NORD de la Ville de Drummondville, maintenant Cité de Drummondville, comté de Drummond, comme étant les lots DEUX, TROIX, QUATRE, CINQ et SIX (2,3, 4,5 et 6) et une partie du lot numéro UN (1) plus particulièrement décrite dans la dite Option, et formant au total une superficie d'environ douze (12) arpents, mesure anglaise, plus ou moins.

Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que la Corporation de la Cité de Drummondville consente ladite Option et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer l'acte, tous documents accessoires ainsi qu'à y faire tous changements d'importance secondaire qu'ils jugeront nécessaires.

ADOPTE

286/59

La Commission des Transports du Canada demande à la Cité si celle-ci approuve l'installation d'un mode de protection automatique au passage à niveau des rues St Jean et Notre Dame. Cette approbation suppose le paiement par la Cité de montants équivalant à 12 $\frac{1}{2}$ % du coût d'installation et 50% des frais annuels d'entretien et d'opération. Comme il s'agit en l'occurrence d'un problème complexe qui entraînera une dépense assez sérieuse pour la Cité, le Conseil prie la Commission des Transports de bien vouloir retarder de quelque temps l'application de ce décret, jusqu'à ce qu'une étude plus à fond de ce projet ait été faite par le Conseil.

ADOPTE

Le Conseil est mis au courant de la réponse du Ministère des Affaires Municipales à sa requête d'être favorisé par l'application de la Loi 4-5 Eliz II, Chap. 58 et amendements. Cette loi autorisait le Gouvernement de la province à aider financièrement les municipalités qui désiraient améliorer leur service d'aqueduc. Cependant, comme le dit la lettre du Conseiller juridique du Ministère, cette loi a récemment subi des amendements qui en limitent l'application aux Municipalités dont la population n'excède pas 7,000 âmes. Drummondville est donc excluse automatiquement.

Monsieur Henri Lauzière, 48 rue Poirier, serait intéressé à acheter de la Cité une lisière de terrain d'une largeur de 15 pieds attenant à sa propriété. Il en offrirait un montant de \$450.00. Le Conseil remercie M. Lauzière de son offre mais il regrette de ne pouvoir la considérer qu'après les travaux d'agrandissement du filtre complétés. Il sera alors plus facile de juger de l'opportunité de céder cette partie de terrain. Cependant, le Conseil assure M. Lauzière qu'il sera alors préféré à tout autre acquéreur éventuel dans l'achat de cette partie de terrain.

La Commission Scolaire de Drummondville demande à la Cité de lui consentir la faveur de déblayer l'entrée du Gymnase St Frédéric durant les mois d'hiver afin de permettre aux piétons l'accès de cette salle. Le Conseil se rend avec plaisir à la demande de la Commission Scolaire tout en soustrayant sa responsabilité publique en rapport avec ce travail et en soulignant que la neige ne sera que poussée sur les cotés et non enlevée.

Lecture est ensuite donnée d'un rapport du Chef de Police qui étudie d'une façon objective le problème causé par les garages et stations de service qui poussent dans la rue la neige encombrant leurs terrains. Le Chef suggère qu'une taxe spéciale soit imposée à ces établissements en prenant comme base la superficie de terrain utilisés par ces établissements. L'échevin Sigouin s'élève contre le principe de toute taxe additionnelle, que ce soit pour l'enlèvement de la neige ou autre chose. Cependant, il abonde dans le sens qu'il faudrait demander la coopération du public en le priant de faire ce déblaiement avant le passage de la souffleuse. De même, au cours d'une tempête, les citoyens en général devraient éviter de bloquer les rues. Si la coopération de tous les citoyens est obtenue, il est certain que la Cité maintiendra l'enviable réputation qu'elle s'est acquise dans le domaine de l'entretien de ses rues.

287/59

Il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que les 26 décembre 1959, 2 et 6 janvier 1960, soient proclamés jour de fête civique.

ADOPTÉ

288/59

Le Conseil prend connaissance d'une offre d'achat présentée par la Commission Scolaire. Cette offre touche un terrain présentement désigné sous le No. 153-253 du Cadastre du Canton de Grantham, étant la continuation de la rue Sylvan. Ce terrain mesure 60 pieds de largeur par 192 de profondeur. La Commission Scolaire désire se servir de cet emplacement pour sa future école St Louis de Gonzague. Le Conseil a déjà accepté cette vente en principe, tel qu'il est constaté à une résolution du 9 novembre 1959.

Il est donc proposé par l'échevin André Cloutier, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que le Conseil de la Cité de Drummondville accepte de vendre à la Commission Scolaire de Drummondville, pour fin d'éducation seulement, un terrain portant le numéro 153-253 du Canton de Grantham au prix de \$1.00 et autres considérations; que le projet de contrat soumis par la Commission Scolaire soit approuvé et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer ainsi que tous documents accessoires au nom de la Cité.

ADOPTÉ

289/59

Le Conseil est mis au courant, par une lettre de Me. Marcel Nichols, de l'acceptation par son client, M. Wilfrid Nadeau, de la proposition de règlement soumise par la Cité. En vertu de cette proposition la Cité cède à M. Nadeau, pour la somme de \$1,500.00, un terrain adjacent à sa propriété, lui paie une indemnité de \$2,750.00 et acquitte les honoraires du notaire chargé de préparer le contrat. Il est en conséquence proposé par l'échevin

Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le règlement ci-haut proposé dans le cas de Wilfrid Nadeau soit approuvé; que le notaire de la Cité soit chargé de préparer un contrat et que le Maire et le Greffier soient autorisés à le signer ainsi que tous documents accessoires, au nom de la Cité.

ADOPTE

Dans un cas similaire, soit celui de M. Maurice Mondoux, le Conseil s'en tient à la proposition qu'il a faite le 26 novembre 1959. Cette proposition comprenait le paiement d'une somme de \$2,000.00 plus trois pieds de terrain mitoyen sur une distance de 25 pieds de la rue.

Dans le cas Lupien, le Conseil maintient son offre de \$100.00. Dans le cas de M. Joseph Gariépy, voisin de la propriété Brochu, qui appartient à la Cité, la Cité maintient son offre originale, c'est-à-dire qu'elle est prête à faire les travaux nécessaires à l'entrée de la propriété, sans cependant offrir aucune compensation à titre de dédommagement.

Suit une lettre du notaire Paul H. Moisan concernant la transaction avec la succession L'Etoile. Comme on le sait, l'exécuteur testamentaire de cette succession, M. Auguste L'Etoile, s'objecte à ce que les légataires majeurs ainsi que Madame Vve Ernest L'Etoile signent avec lui le contrat de vente du terrain. Comme les opinions des juristes sont partagées à ce sujet, le Conseil serait intéressé à connaître la façon dont on a procédé pour la vente de l'immeuble United Stores. Sur réception de ces informations, le Conseil décidera dans un sens ou dans l'autre.

Monsieur Gilles Daneau, 68 7e Avenue, propriétaire d'un lot situé sur la rue Pelletier (159-89) prie le Conseil d'autoriser la construction d'égoûts et d'aqueduc sur cette rue afin de lui permettre de se construire. Comme dans le cas de Monsieur J.B. Yergeau, le Conseil sera prêt à fournir ses services du moment qu'un minimum de quatre (4) propriétés seront construites sur cette rue.

290/59

Les Ligues de Hockey Mineure et Interscholaire, sollicitent un octroi de la Cité. Il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, que la Cité se porte garante auprès du propriétaire de l'aréna d'une somme de \$200.00 dans le cas de la Ligue de Hockey Mineure et de \$100.00 pour la Ligue Interscholaire. Ces deux montants seront appliqués sur les frais de location de l'aréna et seront payés directement au propriétaire de cet établissement.

ADOPTE

291/59

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de la compagnie British American Oil qui note le fait qu'elle aurait payé des taxes foncières en trop en 1958. Le Conseil reconnaît le bien-fondé de cette

prétention et il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, qu'un montant de \$92.48 soit crédité à cette compagnie à titre de remboursement de taxes.

ADOPTÉ

La compagnie de Téléphone Bell soumet au Conseil le projet d'un système d'alarme-incendie plus moderne. Le Conseil remercie la compagnie de ses suggestions et promet une étude du projet présenté.

292/59

Un plan de centralisation d'assurance est présenté au Conseil par l'échevin Armand Gauthier. Ce plan a déjà fait l'objet d'une étude par le Conseil. Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, que le bureau d'assurances Courchesne et Courchesne, de Drummondville, soit chargé de l'administration des assurances de la Cité, à l'exception de l'assurance-groupe. Ce bureau gardera 4% des primes annuelles et trimestrielles à titre d'honoraires et répartira la balance des primes entre divers autres assureurs de la Cité selon un système de points approuvé par la Cité. La répartition des primes devra se faire le ou avant le 1er février de chaque année et la Cité se réserve le droit d'approuver les modalités de cette répartition en aucun temps.

L'échevin Arthur Fortin s'excuse auprès de ses collègues du Conseil et quitte son siège.

293/59

ATTENDU que la compagnie Eastcoast Machinery and Management Ltd a loué de la Cité de Drummondville en juin 1959, une usine d'une superficie de 22,000 pieds carrés située sur la rue St Henri, dans le but de fabriquer du papier;

ATTENDU que cette compagnie a depuis manifesté son intention de compléter la production de base par la création d'un département qui verrait à la conversion du papier en produits usinés, tels que sacs, etc.

ATTENDU que ce nouveau département nécessiterait l'utilisation d'une bâtisse de 12,000 pieds carrés, telle addition à l'usine déjà existante ne requérant cependant aucune installation de bouilloires ni sous-station électrique;

ATTENDU que la mise en oeuvre de ce projet par la compagnie provoquerait l'embauchage d'une main d'oeuvre supplémentaire de 50 à 100 personnes;

ATTENDU que cette compagnie peut obtenir à Drummondville les mêmes avantages que ceux offerts avec empressement par d'autres municipalités qui ont déjà manifesté leur désir de voir s'installer en leurs murs cette usine de conversion.

POUR CES RAISONS, il est proposé par l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité donne son approbation au nouveau projet de la compagnie Eastcoast Machinery & Management et assure cette dernière de son consentement à construire une addition de 12,000 pieds carrés à l'usine présentement occupée par cette compagnie sur la rue St Henri, telle construction étant prévue pour avril ou mai 1960.

ADOPTE

Lecture est donnée d'une résolution de la Chambre de Commerce Sénior qui recommande au Conseil de faire une étude sérieuse de l'évaluation foncière des industries locales afin de protéger et donner la chance à ces industries de s'agrandir et par le fait même d'augmenter leur main-d'oeuvre.

294/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Maurice Sigouin, que le contrat pour la construction de l'usine Gotham Chalkboard & Trim Co. Ltd soit confié à la compagnie Fortin Construction Limitée au coût total de \$133,950.00. Le contracteur devra s'en tenir aux plans et spécifications préparées par les architectes Audet et Blais, et voir au parachèvement des travaux à la date fixée à la demande de soumission.

ADOPTE

Le Conseil procède ensuite à l'étude des plaintes produites à l'encontre du rôle d'évaluation. Il entend les plaignants dans certains cas et rend les décisions suivantes:

CITE DE DRUMMONDVILLEEVALUATION 1959

Audition des plaintes par le Conseil

(14 décembre 1959)

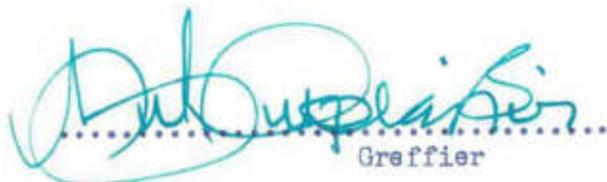
<u>Dossier</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Evaluation 1959</u>	<u>Décision du Conseil</u>
T. 6517 ¹ ✓	Caisse Pop. St Joseph	\$ 23,250	\$ 23,250
3868 ✓	do	98,850	89,900
4089 ¹ ✓	Coté, Jean Louis	1,950	1,950
4082 ¹ ✓	do	8,100	8,100
4090 ¹ ✓	do	1,700	1,700
3113A ¹ ✓	GENEST, Gérard (Décision révisée 28 déc/59)	7,850	7,850
2328 ¹ ✓	BEAUDOIN, Charles	11,800	11,800
7655 ¹ ✓	MARCOUX, Alfred	2,000	2,000
2344 ¹ ✓	MORIN, Ls. Ph.	11,650	11,650

T. 1122	Chapdelaine, R. & Pouliot R.	22,150	19,775
1123	do	15,000	15,000

295/59

Sur proposition de l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin Joseph Bibeau, la présente séance est ajournée à mardi le 15 décembre 1959.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


Maire.

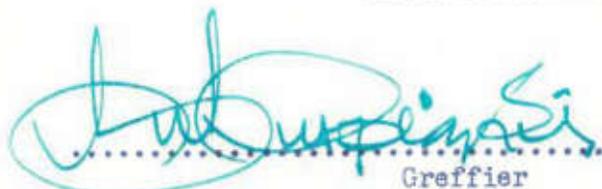
COMITE

Tous les échevins qui ont assisté à la séance régulière siègent maintenant en comité sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Les cas d'Assistance Publique suivants sont acceptés: Mme Jean Paul Rajotte, 3 mois; Mme Rolando Coté, 1 mois; Mme Paul Morel, 2 mois; Mme Elizée Blanchette, Mme Lawrence Farley, 2 mois; Mme Vve Armand Boisclair, 2 mois; Le Service Social, pension enfant Gauthier, 2 mois; Norbert Grenier 2 mois; Mme Emilien Lessard, 2 mois; Mme Adrien Lauzière, 2 mois; Donet Auger, $\frac{1}{2}$ pension, 6 mois; Mme Philippe Lemire, $\frac{1}{2}$ pension, 2 mois;

Les cas d'Assistance Publique suivants sont refusés: M. Charles Gaudet, Mme Vve Antonio Normand, Guy Rochelleau, Emile Chandonnet, Mme Octave Dugré, Mme Vve Ernest L'Etoile, M. et Mme Omer Bourbonnière, Albert Robichaud, Léo Teasdale,

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


Maire.

15 décembre 1959

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville,
tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 15 dé-
cembre 1959, cette séance étant un ajournement de celle du 14 décembre
1959.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph
Bibeau, André Cloutier, Armand Gauthier, Raymond Luneau, Pierre Mathieu
et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel
Marier, C.R.

L'étude des plaintes produites en marge de l'évalua-
tion se continue, et les décisions suivantes sont rendues.

<u>Fiche</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Evaluation 1959</u>	<u>Décision du Conseil</u>
T. 2641 ✓	LAMOTHE, Mme Siméon	\$ 500	\$ 300
T. 3357 ✓	do	500	300
T. 3356 ✓	do	500	300
T. 3355 ✓	do	500	300
166 n ✓	LACKIE, Georges Estate	4,225	4,225
8070 n ✓	MONDOUX, Edmond	16,125	16,125
2565 n ✓	WADLEIGH, Carl J.	9,250	9,250
1097 n ✓	LECLERC, Philias	12,825	12,825
6512 n ✓	LAMOTHE & Frères	29,350	29,350
6514 n ✓	LAMOTHE, Laurent & Marcel	54,600	54,600
3888 n ✓	PRECOURT, H.P.	12,650	12,650
3889 n ✓	DAVID, Basile	10,475	10,475
5986 n ✓	CORMIER, Wellie	55,400	55,400
4036 n ✓	RIOUX, Omer	15,525	15,525
4609 n ✓	LEVEILLE, Paul Emile	9,550	9,550
5589 n ✓	CARTIER, Pacifique Succ.	1,200	1,200
5588 n ✓	do	1,200	1,200
5587 n ✓	do	1,200	1,200
5530 n ✓	do	10,050	10,050
5586 n ✓	CARTIER, Gustave	1,200	1,200
5585 n ✓	do	8,300	8,300
5596 n ✓	CARPENTIER, Antonio	6,350	6,350

<u>Fiche</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Evaluation /59</u>	<u>Décision du Conseil</u>
7415^	✓ FOURNIER, Sylvio	\$ 11,100	\$ 11,100
7388^	✓ GOULET, Onésime R.	10,250	10,250
7267^	✓ PINARD, Emile	6,325	6,325
2461^	✓ JANELLE, Raoul (<i>Dr. Welding</i>)	42,525	42,525
T. 6912	✓ COURCHESNE, Joseph	11,300	9,300
T. 2643	✓ RENAUD, Ovila	6,950	6,500
6042^	✓ DENONCOURT, Armand	3,650	3,650
5678^	✓ LECOMTE, Paul	10,350	10,350
5679^	✓ LECOMTE, Mme Thérèse	8,125	8,125
2330^	✓ DUMONT, C.E.	10,825	10,825

296/59

Sur proposition de l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, la présente assemblée est ajournée au 16 décembre 1959.


.....
Greffier


.....
Maire

16 décembre 1959

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 16 décembre 1959, cette séance étant un ajournement de celle du 15 décembre 1959.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Maurice Sigouin, Arthur Fortin, Antonio Baril, sous la présidence de Son Honneur le Maire Suppléant, M. l'échevin Armand Gauthier.

297/59

Faute de quorum, il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que la présente assemblée soit ajournée à jeudi le 17 décembre 1959.


.....
Greffier


.....
Maire Suppléant.

17 décembre 1959

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieux et heures ordinaires des séances de ce Conseil, le 17 décembre 1959, cette séance étant un ajournement de celle du 16 décembre 1959.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Pierre Mathieu, Raymond Lunéau et Maurice Sigouin.

298/59

Etant donné que Son Honneur le Maire ainsi que le Maire-Suppléant sont absents, il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin Antonio Baril, que l'échevin Maurice Sigouin soit prié d'agir comme président d'assemblée.

L'étude des plaintes produites en marge de l'évaluation se continue et les décisions suivantes sont rendues.

<u>Fiche</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Evaluation 1959</u>	<u>Décision du Conseil</u>
3893 u ✓	PERRON, Gérard	\$ 16,025	\$ 16,025
3890 u ✓	do	127,700	127,700
T 5207 ✓	SURPRENANT, Mme Léo	241,600	220,800
T 2478 ✓	MERCURE, Jos. A.	79,300	70,000
2497 u ✓	do	3,200	3,200
2498 u ✓	do	3,200	3,200
2486 u ✓	do	3,600	3,600
250 u ✓	LACKIE, George Estate	5,850	5,850
T 4737 ✓	FERLAND, René	151,200	75,000
19 u ✓	MOISAN, Paul H.	16,975	16,975
T 5372 ✓	MOISAN, Dme W.A.	32,000	20,000
T 6193 ✓	MOISAN & LECLERC	61,650	29,500
T 6028 ✓	BOISVERT, Norbert	15,400	7,700
T 6003 ✓	BOISVERT, Norbert	7,000	3,500
T 6435 ✓	BELL telephone Co.	135,000	100,000
5 ✓	SOUTHERN CANADA POWER (Woodiyatt)	37,500	1.00

En rapport avec l'évaluation portée sur des terrains en culture situés sur la Rive Nord et appartenant à la S.C.P., aux Successions Moisan, McDougall, St Onge, Lackie, ainsi qu'aux enfants de Monsieur J.O. Montplaisir, le Conseil réduit l'évaluation de \$2,000.00 l'arpent à \$200.00. Cependant, afin de bien appliquer l'article 52 de la Loi des Cités et Villes, il prie le Greffier de demander à Me. Gaston Ringuet, C.R. une opinion légale à cet effet.

299/59

Sur proposition de l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Raymond Luneau, la présente assemblée est ajournée à lundi le 21 décembre 1959.


.....
Greffier


.....
président d'assemblée.

Le 21 décembre 1959

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 21 décembre 1959, cette séance étant un ajournement de celle du 17 décembre 1959.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Raymond Luneau, Pierre Mathieu et Maurice Sigouin, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Le Conseil entend les explications d'un certain nombre de représentants d'industries locales et à la suite rend les décisions suivantes toujours en marge de l'évaluation 1959.

	<u>Fiche</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Evaluation 1959</u>	<u>Décision du Conseil</u>
T.	4240 ✓	DENNISON MFG CO. LTD	\$ 441,450	\$ 430,100 420,100
T.	25 n ✓	BUTTERFLY HOSIERY CO	24,475	24,475
T.	1053 ✓	do	349,625	314,750
T.	1383 ✓	DOMINION DYEING & PRINTING	1,043,150	825,050
T.	1384 ✓	do	310,775	302,775
T.	2519 ✓	CANADIAN CELANESE	8,206,600	8,200,000

<u>Fiche</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Evaluation 1959</u>	<u>Décision du Conseil</u>
T. 4365 ✓	Sylvania Electric Co. Ltd.	\$ 1,029,425	\$ 797,850
T. 2351A ✓	AMETEX Limited	124,875	109,800
T. 6429A ✓	LAROCQUE, Lucien	44,650	34,225
1272 n ✓	MONTPLAISIR, Roger & Phil. Savard Mme Madeleine	25,475	25,475
T. 1323 ✓	do	26,025	24,175

En ce qui concerne l'interprétation de l'article 522 de la Loi des Cités et Villes, il est donné lecture d'une opinion légale préparée par Me. Gaston Ringuet, C.R. Selon lui, cet article prévoierait l'application d'un taux de \$100,00 l'arpent sur toute terre en culture, en friche ou boisée, située dans les limites d'une municipalité. En conséquence, le Conseil décide d'appliquer ce taux sur tous les terrains situés sur la Rive Nord qui peuvent tomber sous l'application de cette interprétation.

<u>Fiche</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Evaluation 1959</u>	<u>Décision du Conseil</u>
120 n ✓	MOISAN, Mme Paul H.	\$ 350	\$ 350
137 n ✓	MOISAN, Paul H.	500	500
T. 249 ✓	MOISAN, Dme W.A. Succ. St Onge J.W. Succ. Miller, Dorothy & Kath.	129,050	12,900
T. 432 ✓	DAVID, Léopold	5,650	5,575
T. 420 ✓	LECLERC, Mlle Juliette	475	450
T. 434 ✓	DESCHENEAUX, Hervé	2,275	2,200
436 n ✓	MONTPLAISIR, Mad, Roger, Phil.	1,100	1,100
421 n ✓	do Roger	475	475
437 n ✓	do Mad, Roger, Phil	300	300
T. 418 ✓	do Roger	475	400
T. 427 ✓	do Mad, Roger, Phil	250	175
T. 428 ✓	do do	475	425
T. 441 ✓	do do	58,000	5,800
T. 426 ✓	do do	1,600	1,525
422 n ✓	MONTPLAISIR, Roger	475	475
T. 423 ✓	do	475	450
T. 424 ✓	do	3,900	3,825
T. 425 ✓	do	650	575
419 ✓	do	475	425

<u>Fiche</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Evaluation 1959</u>	<u>Décision du Conseil</u>
T 251 ✓	SOUTHERN CANADA POWER	\$ 4,750	\$ 475
T 248 ✓	do	33,600	3,360
T 442 ✓	do	500	50
T 401 ✓	do	132,650	13,275
T 6443 ✓	do	145,800	50,000

300/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que MM. Goulet et St Pierre soient chargés de faire l'arpentage d'un terrain appartenant présentement à MM. Moisan & Leclerc et contenu dans les bornes suivantes: la rue Cormier, la Rive Nord, la ligne de chemin de fer du Canadien Pacifique et la rue Toupin.

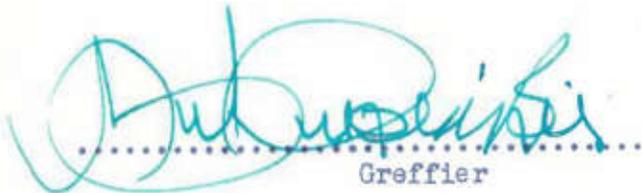
ADOPTÉ

301/59

Le Conseil apprend avec douleur la mort de Monsieur Eric Janelle, décédé après une courte maladie à Bagotville. Il est résolu à l'unanimité que les sympathies du Conseil et de la population soient transmises à la famille du disparu.

302/59

Sur proposition de l'échevin Maurice Sigouin, appuyé par l'échevin André Cloutier, la présente assemblée est ajournée au 28 décembre prochain.


.....
Greffier


.....
Marier.

28 décembre 1959

Procès-verbal de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil le 28 décembre 1959, cette séance étant un ajournement de celle du 21 décembre 1959.

SONT PRESENTS: MM. les échevins Antonio Baril, Joseph Bibeau, André Cloutier, Arthur Fortin, Armand Gauthier, Raymond Luneau et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Me. Marcel Marier, C.R.

Dès le début de la séance, le Conseil se remet à l'étude des plaintes produites à l'encontre du rôle d'évaluation et il rend les décisions suivantes:

<u>Fiche</u>	<u>Plaignant</u>	<u>Evaluation 1959</u>	<u>Décision du Conseil</u>
- 1 ✓	Southern Canada Power	\$ 1,250,000	\$ 1,250,000 -
✓ 1308 ✓	Eagle Pencil Co. Ltd.	260,025	221,525 -
102 ✓	Bernard, Mme Adélarde	18,775 -	18,775 -
3894 ✓	Boisvert, Alphonse	7,725	7,725 -
6806 ✓	Caron, Joseph	6,600	6,600 -
4364 ✓	Bérard, Simone, Rolande, H.P. & J.E.	90,000 -	45,000 -
3113A ✓	Genest, Gérard	7,850	7,450 -
1014 ✓	Michaud, Dr. J.B.	27,700	24,700 -
4058 ✓	Cie J.A. Gosselin	272,650	222,200 -
429 ✓	Montplaisir, Mad. Roger & Phil.	2,400 -	425 -
430 ✓	Trent, Fred	1,700 -	1,700 -
431 ✓	David, Rodrigue	2,400	2,350

303/59

Il est proposé par l'échevin Raymond Luneau, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que le rôle d'évaluation préparé par les estimateurs de la Cité au cours de l'année 1959 soit déclaré homologué. *avec les modifications approuvées par le Conseil à ses séances antérieures ainsi qu'à la présente* ^{ADOPTÉ}

304/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Arthur Fortin, que les charges pour taxes et licences suivantes soient annulées et portées au titre de mauvaises créances:

Licences commerciales: \$832.70
 Taxes locatives: \$996.61
 Services d'eau et sanitaire: \$11,564.70

ADOPTÉ

Le Conseil prend connaissance de la correspondance suivante:

- Une lettre de MM. Bégin, Charland et Valiquette, ingénieurs professionnels de Montréal qui offrent leurs services pour l'établissement à Drummondville d'un rôle d'évaluation scientifique.
- Une lettre de M. Alonzo Malouin, chef estimateur, qui remercie le Conseil pour la confiance que celui-ci a accordée aux estimateurs à l'occasion de la confection du nouveau rôle d'évaluation.
- Une lettre de M. Paul Emile Tremblay, 31 St Frédéric, qui manifeste son intention de se porter acquéreur d'un terrain que possède la Cité au coin des rues Mélançon et Boulevard St Joseph. Le Conseil remercie M. Tremblay de son intérêt mais croit de son devoir de demander des soumissions publiques pour la vente de ce terrain.
- Une lettre de l'Association des Hôtels et Restaurants de la Province qui invite le Maire et le Conseil à assister à l'ouverture officielle de sa prochaine exposition qui sera tenue à Montréal le 2 février prochain.
- Une lettre de la Southern Canada Power dans laquelle le gérant de cette compagnie revient une fois de plus sur le problème causé par le déplacement de 5 poteaux sur le Boulevard St Joseph. Le gérant de cette compagnie suggère que la Cité fasse pression auprès du Ministère Provincial de la Voirie, afin que ce dernier entame immédiatement des pourparlers avec Mlles Martel dont la résidence devra être déplacée pour permettre l'élargissement du Boulevard St Joseph. Le déplacement de cette maison, l'élargissement du Boulevard et la relocalisation des poteaux de la Southern constituent le noeud du problème lequel ne pourra facilement être solutionné à moins que chacun de ces éléments ne soit réglé isolément. Le Conseil recommande que toute l'affaire soit expliquée à l'Ingénieur en Chef de la Voirie Provinciale ainsi qu'au député du comté, M. Robert Bernard.

Le Camp de Santé de Drummond confie au Conseil son projet d'installer un appareil de filtration à sa piscine. Cet appareil coûterait \$2,000.00 et le camp de santé serait reconnaissant au Conseil d'un octroi pour ce montant. Avant de prendre une décision à ce sujet, le Conseil aimerait connaître le montant alloué au

Camp de Santé en 1960 par la Fédération des Oeuvres de Charité du Diocèse. L'affaire est donc renvoyée au prochain comité pour une étude plus complète.

La compagnie Southern Canada Power publie et distribue présentement un pamphlet qui porte le titre de "Rues bien éclairées... un signe de prospérité". Le Conseil remarque que Drummondville n'est pas mentionné dans cette publication quoique son éclairage de rue, au dire de la compagnie qui en a surveillé l'installation, soit un des plus modernes et des plus efficaces de toute la province.

305/59

Le Conseil prend connaissance d'une lettre de l'ex-constable Denis Lemaire qui présente sa démission. Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que la démission de Monsieur Denis Lemaire comme constable soit acceptée.

ADOPTÉ

On se souvient que la vente d'un terrain appartenant à la Succession Ernest L'Etoile à la Cité a été retardée par suite de certains détails d'ordre technique. En effet, l'exécuteur testamentaire de la Succession prétendait avoir qualité pour signer seul, sans la participation de la veuve ou des légataires majeurs, tout acte de vente concernant les biens de la Succession. Cette dernière opinion a été partagée par le Conseil après que celui-ci eut pris des informations sur des cas semblables. Le projet d'acte de vente tracé par les soins du notaire de la Cité est approuvé. En vertu de ce projet, la Corporation de la Cité de Drummondville acquiert de la Succession Ernest L'Etoile un lot de terre d'une superficie de 68,256 pieds carrés faisant partie du lot 15 du quartier ouest de la Cité de Drummondville avec une habitation (55, rue St Georges) circonstances et dépendances, le tout pour le prix de \$17,500 comptant, avec possession immédiate et proportion des revenus et redevances à la date de la signature du contrat.

306/59

Il est donc proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville consente l'acquisition dudit immeuble aux conditions mentionnées au projet d'acte susdit, que le Maire et le Greffier soient autorisés, au nom de la Cité, à le signer ainsi que tous documents accessoires, à y faire toutes corrections et changements d'importance secondaire jugés nécessaires ainsi qu'à stipuler toutes autres conditions qu'ils jugeront à propos.

ADOPTÉ

307/59

ATTENDU que le Conseil Municipal de Drummondville désire faire exécuter dans son territoire, des travaux pour remédier au chômage;

ATTENDU que la Loi concernant les emprunts municipaux en matière de chômage permet à un conseil municipal de décréter, par résolution, l'exécution de travaux pour lesquels le Gouvernement du Canada consent à subventionner une corporation municipale;

ATTENDU que dans cette même résolution, le Conseil peut décréter un emprunt pour payer le coût des travaux;

ATTENDU que le Gouvernement Fédéral a accepté, en date du 11 décembre 1959, une demande d'octroi pour des travaux à être exécutés d'ici le 30 avril 1960, et estimés à \$9,000.00;

ATTENDU que le Conseil, vu cette acceptation, a décidé de donner suite à son projet et de faire exécuter des travaux à un coût estimatif de \$9,000.00;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par l'échevin Arthur Fortin, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, et adopté:

1^o Que ce Conseil accepte une subvention du Gouvernement Fédéral estimée à \$1,350.00, pour l'exécution des travaux mentionnés à l'article 2^o de la présente résolution;

2^o Que le Conseil exécute ou fasse exécuter les travaux suivants, d'ici le 30 avril 1960;

" Canalisation de conduites d'égoût et d'aqueduc sur la 19^{ème} avenue dans la Cité de Drummondville. Le travail comprend l'installation de 961 pieds linéaires de tuyaux de fonte de 6", 593 pieds linéaires de tuyaux de béton de 15", 343 pieds linéaires de tuyaux de béton de 18" complets avec les encastremements nécessaires pour l'aqueduc et les regards et puisards pour les conduites d'égoût. L'excavation pour l'égoût sera à une profondeur moyenne de 9 pieds et celle de l'aqueduc à une profondeur de 6 pieds.

ADOPTE

En rapport avec les travaux de construction du bassin d'eau de réserve de 5,000,000 de gallons au filtre, il a été prévu que certains terrains appartenant à des propriétaires riverains devraient être utilisés. Des offres légales ont été faites à ces différents propriétaires et un délai a été fixé pour l'acceptation de ces offres.

A date, Monsieur Emile Lauzière, 46, rue Poirier, a accepté l'offre légale faite par la Cité, mais avec certaines conditions qui ont été approuvées par le Conseil. Monsieur Arthur Houle, 27, rue Poirier, Wellie Généreux, 1135 Boulevard Mercure, et Annette Aubry, ont refusé l'offre.

Le Conseil charge l'échevin Raymond Luneau de rencontrer de nouveau les propriétaires des terrains requis afin d'essayer d'en venir à un règlement à l'amiable.

308/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin André Cloutier, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque Provinciale du Canada, par billet promissoire, un montant de \$150,000.00; que le Maire et le Trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de ladite banque, au fur et à mesure des besoins jusqu'à concurrence de la dite somme de \$150,000.00 le montant de cet emprunt devant être remboursé au cours de l'année 1960. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$150,000.00 et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser tel emprunt.

ADOPTE

309/59

Il est proposé par l'échevin Antonio Baril, appuyé par l'échevin Armand Gauthier, que les comptes dus par la Cité à date, soit \$111,838.78, soient acceptés pour paiement.

ADOPTE

310/59

Il est proposé par l'échevin Armand Gauthier, appuyé par l'échevin Pierre Mathieu, que le montant de \$4,108.83, dû au titre de l'assurance patronale pour l'année 1959 soit approuvé pour paiement.

ADOPTE

311/59

Il est proposé par l'échevin Joseph Bibeau, appuyé par l'échevin André Cloutier, qu'une avance de \$150.00 soit faite à l'oeuvre des terrains de jeu sur le montant de l'octroi déjà consenti afin de permettre à cette association de terminer ses activités de l'année.

ADOPTE

Son Honneur le Maire termine l'assemblée en offrant à ses collègues du Conseil ainsi qu'à toute la population en général ses vœux pour une nouvelle année prospère et féconde en réalisations de toutes sortes. Il remercie les échevins qui ont une fois de plus compté à leur crédit une année de vaillant labeur et il exprime le souhait que 1960 leur permette de continuer leur travail pour le plus grand bien des citoyens de Drummondville.

ET LA SEANCE EST LEVEE.


.....
Greffier


.....
Maire